

Document de référence **2014**



GROUPE
LATECOERE

SOMMAIRE du Document de Référence

Le présent Document de Référence contient l'ensemble des éléments du Rapport Financier Annuel

	MOT DES PRESIDENTS		p 5
1	PRESENTATION DU GROUPE ET DE SON ENVIRONNEMENT		p 6
	1.1 Chiffres clés		p 6
	1.2 Présentation du Groupe LATECOERE		p 9
	1.3 Les activités du Groupe		p 12
	1.4 Propriétés immobilières, usines et équipements		p 17
	1.5 Recherche et Développement		p 17
	1.6 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de contrats		p 19
2	ACTIVITES ET RESULTATS	RFA	p 20
	2.1 Activité du Groupe en 2014		p 20
	2.2 Activité de la société Mère en 2014		p 25
	2.3 Activité des filiales et participations en 2014		p 27
	2.4 Dépenses de Recherche et Développement		p 28
	2.5 Informations sur les tendances		p 28
	2.6 Autres informations		p 29
3	COMPTES CONSOLIDES	RFA	p 32
	3.1 Etat de la situation financière consolidée		p 32
	3.2 Compte de résultat consolidé		p 34
	3.3 Etat du résultat global consolidé		p 35
	3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé		p 36
	3.5 Tableau de variation des capitaux propres		p 37
	3.6 Notes annexes aux comptes consolidés		p 38
	3.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés		p 77
4	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE LATECOERE S.A.	RFA	p 79
	4.1 Bilan de la société LATECOERE S.A.		p 79
	4.2 Compte de résultat de la société LATECOERE S.A.		p 81
	4.3 Tableau des flux de trésorerie de la société LATECOERE S.A.		p 82
	4.4 Annexes des comptes sociaux		p 83
	4.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels		p 100

	4.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés		p 102
5	FACTEURS DE RISQUES	RFA	p 106
	5.1 Risques liés à l'activité		p 106
	5.2 Risques financiers		p 107
	5.3 Autres risques		p 109
6	GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE	RFA	p 110
	6.1 Le Directoire		p 110
	6.2 Le Conseil de surveillance		p 117
	6.3 Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne		p 124
	6.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance		p 141
7	RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE, ENVIRONNEMENTALE	RFA	p 143
	7.1 Responsabilité sociale et sociétale		p 143
	7.2 Responsabilité environnementale		p 149
	7.3 Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion		p 154
8	INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	RFA	p 158
	8.1 Informations concernant l'émetteur		p 158
	8.2 Informations concernant le capital		p 162
	8.3 Informations concernant l'actionnariat		p 166
	8.4 Données boursières		p 168
	8.5 Politique d'information		p 169
9	RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES		p 170
	9.1 Responsable du document		p 170
	9.2 Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du document de référence		p 170
	9.3 Responsabilité du contrôle des comptes		p 171
	9.4 Publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes		p 171

10	INFORMATIONS HISTORIQUES	p 172
11	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	p 173
11.1	Documents accessibles au public	p 173
11.2	Diffusion de l'information annuelle	p 173
11.3	Tableau de concordance du document de référence	p 174



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30/04/2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la société LATECOERE S.A., 135 rue de Périole, 31500 Toulouse. Le document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de LATECOERE S.A. (www.latecoere.fr).

Mot des Présidents



Pierre GADONNEIX, Président du Conseil de Surveillance

Frédéric MICHELLAND, Président du Directoire

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre réussie du volet Performance du plan Boost 2014-2016 dont l'ambition est d'assurer un développement rentable sur les métiers où le Groupe LATECOERE peut prétendre à un avantage concurrentiel fort et pérenne.

Lancé dès le mois de février, le volet Performance était composé d'un ensemble de mesures immédiates visant principalement à assurer une meilleure maîtrise des coûts de production et d'engager une optimisation des ressources, compte tenu du poids important de la dette dans les comptes du Groupe.

Le plan de Performance s'est décliné pour et par les équipes, mobilisées en groupes de travail transverses avec des représentants de tous métiers. Vitesse et intensité ont été les maîtres-mots des 120 actions retenues et immédiatement mises en œuvre sur le terrain. Des efforts exceptionnels pour une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure compétitivité coût, au service de l'Excellence d'Exécution.

Ces initiatives visaient à remettre la production au cœur du dispositif opérationnel du Groupe dans un contexte de montée en cadences grâce à différents leviers :

- Une sécurisation de la supply chain,
- Un renforcement des efforts en matière de réduction de la non qualité,
- Une rationalisation du portefeuille de fournisseurs

Ces différentes actions ont contribué à améliorer la gestion de nos affaires en cours et à constater des effets opérationnels tangibles :

- Une amélioration de l'ordre de 5 M€ du résultat opérationnel courant,
- Une réduction de notre besoin en fonds de roulement de près de 20 M€.

Pour autant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Cette amélioration de la performance opérationnelle en 2014 ne suffit pas à dégager un cash flow opérationnel suffisant pour permettre au Groupe de couvrir l'intégralité de ses besoins récurrents et de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses prêteurs ; ce qui a justifié de nouvelles demandes de report d'échéances de remboursement.

En terme d'activité, notre Groupe clôture l'année 2014 avec une croissance organique de 6,9 % à 664,1 M€, bénéficiant pleinement de la montée en cadences des programmes Boeing 787 et Airbus A320 ainsi que la bonne tenue des autres programmes série. Dans un environnement de marché marqué par l'absence de nouveaux programmes, le volume d'affaires mises en compétition (après le lancement des Airbus A350 et A320 NEO) a été plus faible qu'en 2013. Le Groupe a toutefois poursuivi avec succès son offensive commerciale dans le domaine des Services d'ingénierie liés à l'outillage et à la rénovation des lignes d'assemblage final pour les nouvelles versions remotorisées.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par le lancement réussi de l'activité Portes au Mexique avec un démarrage en avance de 45 jours de l'unité d'assemblage et une production de 12 avions. C'est une usine maintenant pleinement opérationnelle qui permettra d'assurer la montée en cadence du B787.

Les priorités 2015 s'inscrivent dans la continuité de 2014 en termes de performance sur l'ensemble de nos programmes en cours. L'année 2015 sera également l'année au cours de laquelle le Groupe doit retrouver une structure financière et capitalistique adaptée à ses enjeux court et moyen terme. Vous nous avez accompagnés et soutenus depuis l'origine, plus que jamais nous vous remercions pour votre confiance. Votre participation active est un élément clé pour relever le défi de notre transformation et améliorer notre compétitivité de manière pérenne dans un marché qui reste, en dépit de sa bonne orientation, toujours très concurrentiel.

1 PRESENTATION DU GROUPE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.1 Chiffres clés

Les chiffres clés présentés ont été extraits des comptes IFRS publiés au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, établis en conformité avec le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne.

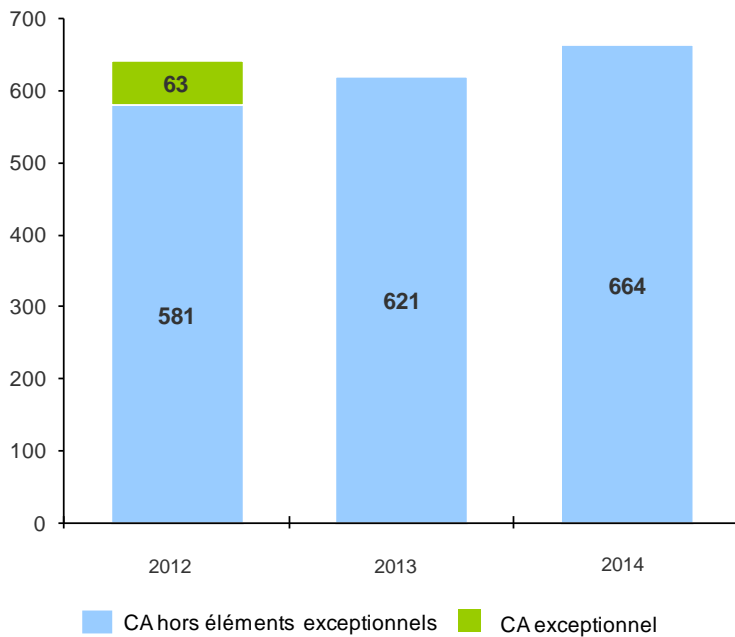
Compte de résultat simplifié

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013	2012
CA hors éléments exceptionnels	664,1	621,1	581,1
Eléments exceptionnels Aérostructure*	-	-	62,5
Chiffre d'affaires	664,1	621,1	643,6
Résultat opérationnel courant (ROC)	37,3	32,2	26,8
Résultat opérationnel non courant **	-	-72,2	-
Résultat opérationnel (EBIT)	37,3	-40,1	26,8
Résultat financier	-38,5	-25,2	-18,0
▶ Résultat financier réalisé	-29,0	-22,9	-22,2
▶ Résultat financier latent	-9,5	-2,3	4,3
Résultat net attribuable au Groupe	0,1	-80,0	3,1
Résultat net attribuable au Groupe hors résultat financier latent sur instruments de couverture non dénoués	7,2	-84,3	-2,8
Endettement net consolidé	310,2	316,9	322,6
Capitaux propres attribuables au Groupe	110,6	130,5	185,0
Capitaux propres attribuables au Groupe nets des effets de juste valeur des instruments de couverture non dénoués	129,1	123,7	190,4

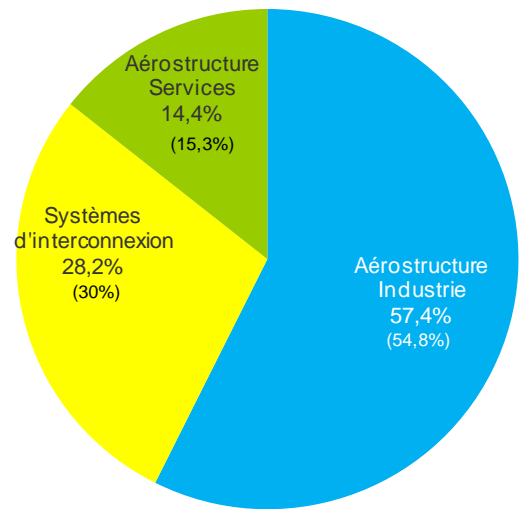
* Facturation de travaux de développement (62,5 M€ en 2012)

** Dépréciation exceptionnelle de 72 M€ en 2013 suite à la révision de la marge à terminaison de deux programmes

EVOLUTION DU CA GROUPE (en M€)



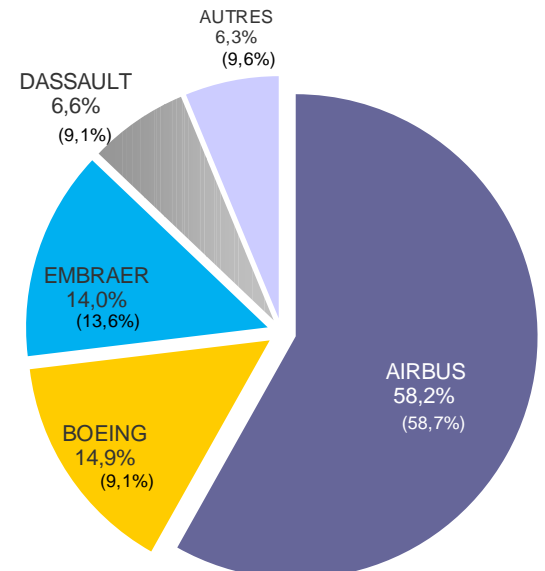
VENTILATION DU CA PAR ACTIVITE EN 2014
(données 2013 en rappel entre parenthèses)



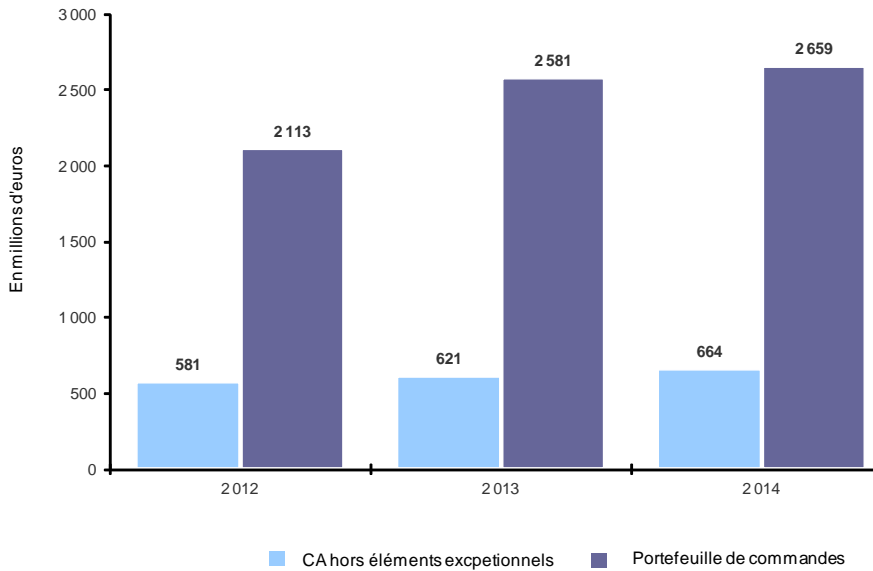
EVOLUTION EFFECTIFS INSCRITS GROUPE
(Effectif fin de période)



VENTILATION DU CA PAR CLIENTS EN 2014
(données 2013 en rappel entre parenthèses)

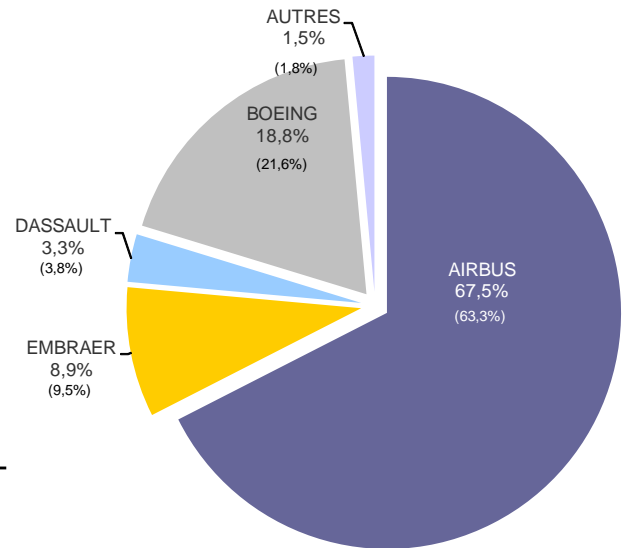


EVOLUTION DU CA ET DU PORTEFEUILLE DE COMMANDES



PORTEFEUILLE DE COMMANDES PAR CLIENTS AU 31/12/2014

(données 2013 en rappel entre parenthèses)



1.2 Présentation du Groupe LATECOERE

1.2.1 Historique du Groupe



Fondée par Pierre-Georges LATECOERE en 1917, la société LATECOERE est à l'origine de l'implantation de l'industrie aéronautique dans la région toulousaine. Constructeur de ses propres avions jusque dans les années 1950, LATECOERE a offert à la France 31 records du

monde et l'une des plus belles aventures humaines du siècle avec la création des lignes LATECOERE où s'illustrèrent des pilotes prestigieux comme Mermoz, Saint-Exupéry ou Guillaumet.

Riche d'une longue expérience d'avionneur, le groupe LATECOERE affiche aujourd'hui sa présence dans tous les segments de l'aéronautique en poursuivant une stratégie de croissance fondée sur le partenariat dans les domaines de l'aérostructure, du câblage et des systèmes embarqués.

Fournisseur majeur d'Airbus, du Brésilien Embraer, de Dassault Aviation et de Boeing, le Groupe, avec son réseau international de filiales, de coopérants et de sous-traitants, est un ensemble industriel compétitif et flexible, capable de s'adapter aux cycles de l'aéronautique dans un marché mondialisé et d'apporter une solution globale à ses clients.

DATES CLES DU GROUPE

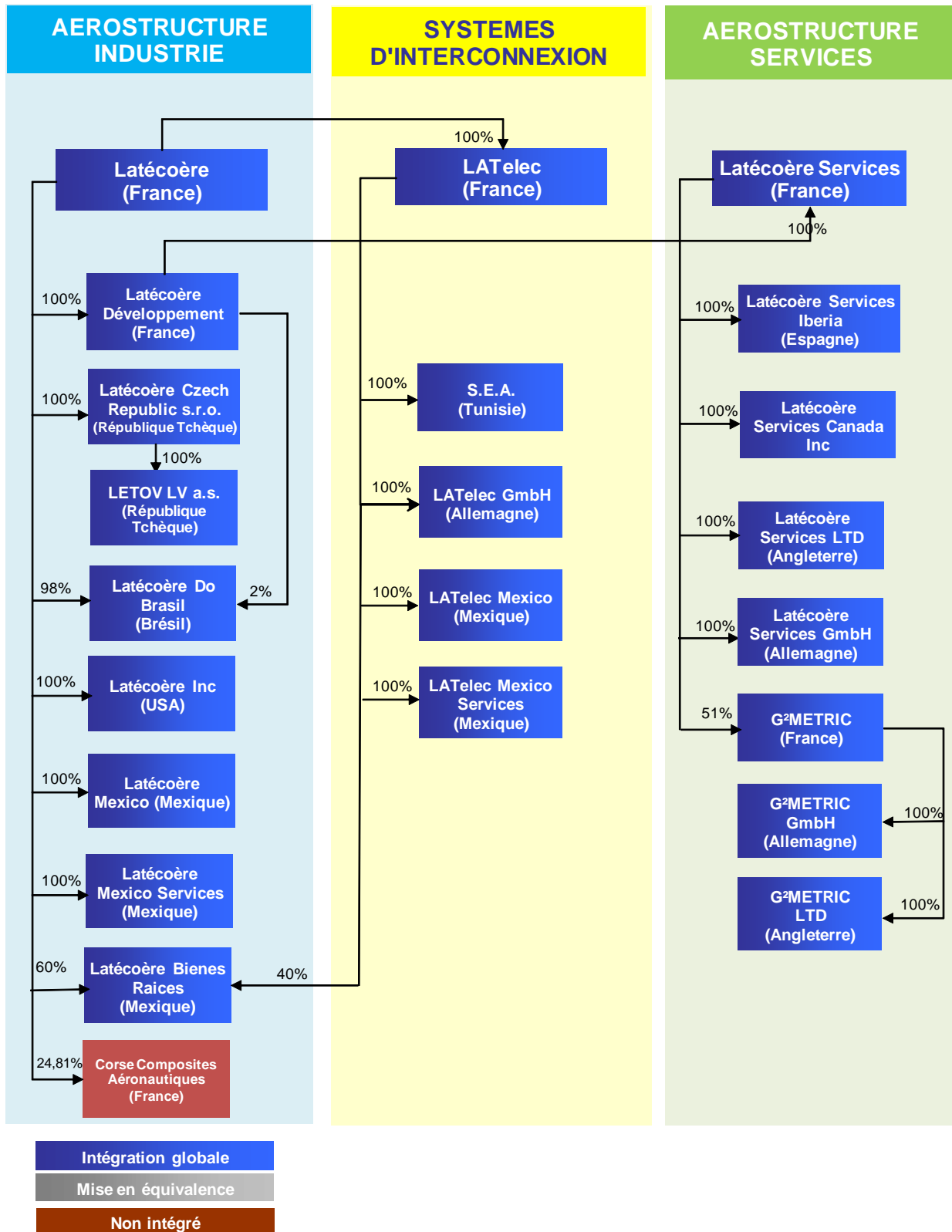
- 1917** Création de la société par Pierre-Georges LATECOERE
- 1918** L'usine de Montaudran dans la périphérie toulousaine, forte de ses 800 salariés construit 6 avions par jour.
- 1920** Le courrier est régulier entre Toulouse et Casablanca.
- 1930** Mermoz traverse l'Atlantique Sud à bord d'un Laté 28 hydro. LATECOERE réalise son projet, la liaison France-Amérique du Sud où il arrive le premier. LATECOERE vend ses lignes à Bouilloux Lafond. L'Aéropostale est née, Air France lui succédera.
- 1939** LATECOERE s'installe rue de Périole. Inspiré par ce challenge, Pierre-Georges

LATECOERE a su donner des ailes à ses pilotes en construisant des avions faits pour voler plus haut et plus loin. Il a aussi contribué avec Didier Daurat et Marcel Moine à fabriquer un état d'esprit, cet état d'esprit aussi particulier qui fait que les hommes se surpassent au nom d'un idéal commun.

- 1930-1970** Les années de la diversification. Dès la fin du programme LATE 631, l'industrie aéronautique française commence sa restructuration autour de la Société Dassault (avions militaires et d'affaires). Les activités civiles nationalisées autour de la SNCASE, qui deviendra plus tard Sud-Aviation puis Aérospatiale
- 1989** Lancement du RES : 91% du personnel devient actionnaire de la Société. LATECOERE s'ouvre sur l'international et devient le Partenaire reconnu des grands donneurs d'ordres.
- 1997** BEAT, bureau d'études spécialisé dans la structure aéronautique, la conception et la fabrication d'outillages devient filiale à 56% du groupe LATECOERE.
- 1998** Création de LATElec (filiale à 100% du Groupe), suite au rachat de l'activité câblage de Fournié Grosnaud. LATElec devient rapidement le pôle d'excellence dans le domaine des meubles électriques et dans le câblage embarqué. Création de la SEA-LATElec en Tunisie, filiale à 100% de LATElec. Sortie réussie du RES : le dénouement de cette opération, qui a été une réussite pour tous les participants, n'a entraîné aucune modification dans les organes de gestion et de contrôle de la société LATECOERE.
- 2000** Le Groupe prend le contrôle à 100% de Letov situé à Prague, en République Tchèque. Création de BEAT Andalucia à Séville (Espagne).
- 2002** Inauguration du nouveau site d'assemblage Pierre-Jean LATECOERE de Gimont (Gers) dédié aux gros tronçons de fuselage Airbus et Embraer.

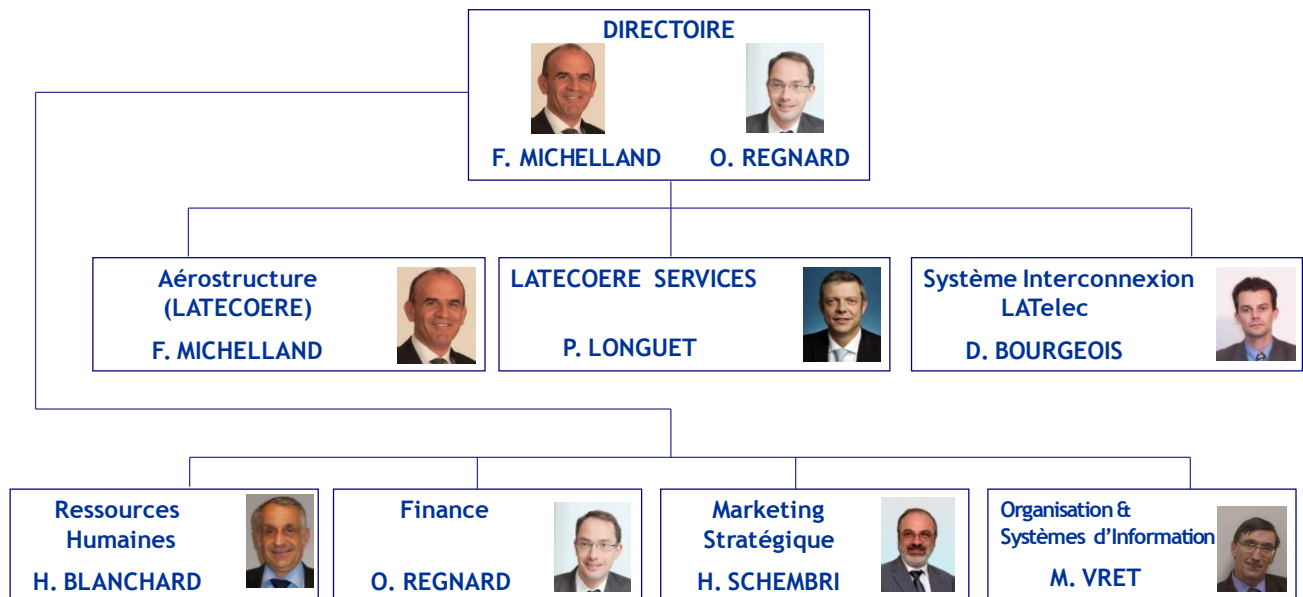
- 2003** LATECOERE entre au capital de Corse Composites Aéronautique à hauteur de 25%. Les trois actionnaires d'origine de CCA - Airbus France, Dassault Aviation et Snecma accueillent LATECOERE à leurs côtés, à un même niveau de droits.
- 2004** Création de LATECOERE do Brasil. Cette filiale, détenue à 100%, est située à Sao José dos Campos près de Sao Paulo (Brésil). La création de LATECOERE do Brasil vise à renforcer la présence du Groupe auprès de son client Embraer, pour réaliser l'assemblage et la personnalisation des tronçons d'avions. LATElec acquiert les actifs français de Gespac Maroc Novatech constitués des établissements de Montpellier (Le Crès) et de Toulouse (Cugnaux).
- 2005** Séparation des 2 activités de la SIDMI (qui était détenue à 30% par LATECOERE et 70% par la famille LATECOERE) : assemblage d'aérostructures et maintenance d'avions. L'activité aérostructure est intégrée dans LATECOERE. Création de LATElec GmbH à Hambourg, après qu'Airbus Allemagne a choisi LATElec (filiale à 100% du groupe LATECOERE) pour la réalisation de harnais électriques destinés à l'aménagement commercial de l'Airbus A380. LATECOERE acquiert le complément de capital de BEAT qui devient LATecis filiale à 100% du Groupe. Cette opération renforce la présence des activités services et ingénierie de LATECOERE auprès de ses clients, en France, mais aussi à l'étranger (Allemagne, Espagne,...), en profitant de la dynamique du Groupe. LATElec acquiert la S.L.E. (Société Landaise d'Electronique), située à Liposthey dans le département des Landes dans le cadre de la réorganisation de sa production.
- 2006** Construction d'un bâtiment chez Letov pour la production de portes d'avions en composites. Inauguration de l'usine LATECOERE do Brasil. SEA LATElec Tunisie inaugure une deuxième usine (5000 m²) qui vient doubler la capacité de production de LATElec sur le territoire tunisien.
- 2007** LATecis ouvre une filiale à Bucarest (Roumanie). Par ailleurs, LATecis a acquis 51% du capital de la société G²Metric (activité d'ingénierie de mesure)
- 2008** Inauguration de LATElec Services Colomiers. LATECOERE do Brasil : ouverture d'un deuxième bâtiment. LATElec ouvre son dixième site à Marignane, à proximité d'Eurocopter.
- 2009** LATecis ouvre une filiale en Angleterre.
- 2010** Election de Pierre Gadonneix à la présidence du Conseil de Surveillance de LATECOERE. Emission d'obligations convertibles pour un montant de 71,5 M€ et attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires existants de la société LATECOERE des Bons de souscriptions d'Actions. LATECOERE est distingué meilleur fournisseur de l'année 2010 par Embraer dans les catégories « Aérostructures » et « Support technique aux compagnies aériennes ». LATecis ouvre une filiale au Canada. G²Metric ouvre une filiale en Allemagne.
- 2011** Refinancement de la dette du Groupe et syndication de la dette sur 7 ans. Sortie des chaînes d'assemblage de la 100ème barque A380 et du 1er Nose fairing A350. LATECOERE obtient l'*Innovation award* dans la catégorie *Aeronautics* décerné par le JEC pour ses travaux de recherche sur les matériaux composites, portant notamment sur les portes du futur.
- 2012** Démarrage des livraisons directes de portes A320 à Airbus à partir du site tchèque de Letov. LATECOERE livre la 1.000^{ème} porte B787 à Boeing. LATECOERE lance LATvision, une gamme de caméras vidéos 360° embarquées extérieures et en cabine (www.latvision.com). LATElec livre ses premiers éléments de harnais électriques de voilure, de meubles avioniques et de cockpits panels de l'A350 et commence son activité de production au Mexique.
- 2013** Livraison des portes et des tronçons de fuselage du 1000ème EJet, le 5 avril à l'usine de LATECOERE Czech Republic de Prague et le 19 avril à l'usine de LATECOERE Do Brasil à Jacarei. Signature d'un contrat avec Airbus qui confirme le groupe LATECOERE sur la totalité de la vie du programme A320 Néo pour la fourniture de 4 portes passagers par avion. LATECOERE est sélectionné par Embraer pour le développement et la production de l'ensemble des portes des E-Jet E2.
- 2014** Inauguration du nouveau site de production d'une surface de 8 000 m² au Mexique, plateforme industrielle commune aux Systèmes d'Interconnexion et à l'Aérostructure. Livraison des premières portes B787 passagers produites au Mexique.

1.2.2 Organigramme consolidé simplifié du Groupe



Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de contrôle des sociétés du Groupe. Les pourcentages d'intérêts sont mentionnés en note 3 des annexes des comptes consolidés.

1.2.3 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2014



1.3 Les activités du Groupe LATECOERE

Acteur majeur de l'industrie aéronautique, le Groupe LATECOERE est présent dans les domaines des Aérostructures et des Systèmes d'interconnexion à travers le développement, la fabrication et des activités de support produits (réparation, rechanges...). Il a aussi une forte présence dans les services d'ingénierie, les outillages et la métrologie au travers de sa division « Aérostructure Services ».

Le Groupe LATECOERE conjugue une plateforme multi-clients, une gamme de produits multi-segments, et des compétences allant de la conception à la réalisation

industrielle lui donnant un positionnement unique sur le marché.

Les principales données chiffrées par activité sont présentées dans le chapitre 3 du présent document en note 4 « Segments opérationnels » pour l'exercice 2013 et incorporées par référence comme indiqué au chapitre 10 du présent document pour les exercices 2011 et 2012. Les données relatives au chiffre d'affaires du Groupe LATECOERE sont présentées en note 16 des annexes aux comptes consolidés.

1.3.1 Aérostructures

Division « Aérostructure Industrie »

Les activités d'Aérostructure Industrie sont portées principalement par la société LATECOERE et ses filiales LATECOERE do Brasil (Brésil) et LATECOERE Czech Republic s.r.o (République tchèque).

L'offre porte sur la conception, l'industrialisation et la production d'éléments de structure d'avions :

- **Eléments de fuselage** : sous-ensembles de pointe avant (A340, A350, A380), tronçon avant (Embraer ERJ 170/190), tronçon central (A330/340) ou tronçon arrière (Embraer ERJ 170/190, Dassault Falcon 900 et 7X)

- **Portes** : passagers (A320, A380, B787, Embraer ERJ 170/190), cargo (A380, B777, Bombardier CRJ 700/900/1000, Embraer ERJ 170/190, Dassault Falcon 7X)

La société LATECOERE se situe dans les 6 premiers producteurs européens d'éléments de fuselage, et est le 2^{ème} constructeur mondial de portes d'avion (*source « L'Usine Nouvelle » juin 2011*).

La société LATECOERE s'est positionnée sur la plupart des grands programmes aéronautiques, avec les acteurs majeurs du secteur. Pour plus de 90% de son

portefeuille de commandes, LATECOERE est fournisseur de rang 1 (Tier-1) ce qui consiste à être un fournisseur direct du donneur d'ordre, associé au développement et à la production de sous-ensembles d'un programme aéronautique dans le cadre d'un partage des risques (« risk sharing »). La diversification du portefeuille clients a été doublée d'une diversification sur les différents segments de marché de l'aéronautique :

- **Avions commerciaux** (plus de 100 places) : AIRBUS A318/319/320/321 ; A330/340 ; A380 ; A350 et BOEING B777 ; B787.
- **Avions régionaux** : EMBRAER ERJ 170/175/190/195 ; BOMBARDIER CRJ 700, 900 et 1000
- **Avions d'affaires** : DASSAULT Falcon 900 et 2000 et Falcon 7X.
- **Avions militaires** : DASSAULT Rafale et AIRBUS A400M.



Le marché des Aérostructures est dominé aux Etats-Unis par Triumph et Spirit (issu de l'externalisation par Boeing de ses activités d'aérostructures) et au Japon par les filiales dédiées des groupes Kawasaki, Mitsubishi et Fuji, cinq acteurs majeurs des consolidations industrielles réalisées au cours de la dernière décennie. En Europe une quinzaine d'acteurs interviennent sur ce marché, dont les perspectives de consolidation restent très ouvertes ; on trouve notamment Premium Aerotec filiale d'Airbus Group en Allemagne, GKN en Angleterre et trois sociétés en France : une filiale d'Airbus Group (Stelia), Daher Aerospace et le Groupe LATECOERE.

Ce marché a été marqué en 2014 par des ventes d'avions et des commandes à un niveau exceptionnel (les livraisons clients cumulées d'AIRBUS et de BOEING ont dépassé 1 300 unités et les commandes de l'année 2014 d'AIRBUS et BOEING ont dépassé les 2 800 unités).

L'activité Aérostructure Industrie est répartie sur des sites spécialisés :

- **LATECOERE Toulouse : Siège social de la Société** : En plus de la direction du Groupe, Toulouse héberge l'équipe de management et le bureau d'études de l'activité aérostructure. Sur ce site sont assurés le pilotage industriel, l'assemblage de tronçons de fuselage, de portes et la fabrication de pièces élémentaires métalliques.

- **LATECOERE Gimont (Gers)** : Etablissement secondaire, situé à 40km de Toulouse, spécialement dédié aux assemblages de grandes dimensions (tronçons de fuselages).
- **LATECOERE Czech Republic s.r.o. - République Tchèque** : Filiale à 100% de LATECOERE, LATECOERE Czech Republic s.r.o. est située à Prague, en République Tchèque. C'est le centre d'excellence du Groupe pour la fabrication de mécanismes de portes, l'assemblage de sous-ensembles de portes d'avions et d'éléments composites.



- **LATECOERE do Brasil** : LATECOERE do Brasil est située à Sao Jose dos Campos près de Sao Paulo. Cette entité assemble et équipe la totalité des tronçons livrés à notre client Embraer.
- **LATECOERE Mexico** : Ce site se situe à Hermosillo et assemble une partie de la production des portes passagers du B787 livrées à notre client Boeing.

Division « Aérostructure Services »

Les principaux métiers de l'activité Aérostructure Services sont :

- l'étude, le calcul et la définition de produits industriels (structure avion, installations systèmes, aménagements, ...),
- la conception, la réalisation et la maintenance d'ensembles et de sous-ensembles mécaniques (chaînes d'assemblage, outillages, machines spéciales, ...),
- la prestation de services dans le domaine de la métrologie.

Les principaux acteurs sur ce marché sont les grandes sociétés d'ingénierie généralistes telles que Alten, Altran, Akka ou des acteurs plus spécialisés dans l'aéronautique, comme Assystem.

L'originalité du positionnement de LATECOERE Services et de ses filiales réside d'une part dans la conjugaison de savoir faire d'ingénierie et de conception et de réalisation d'outillages, d'autre part dans son intégration au Groupe LATECOERE, acteur industriel maîtrisant la chaîne de valeur ajoutée de la conception (design) à la réalisation avec lequel il travaille en synergie.

La société LATECOERE Services et ses filiales représentant l'activité Ingénierie et services interviennent auprès des entreprises industrielles des domaines aéronautique, spatial, défense et énergie.

Afin d'optimiser la qualité de ses prestations, LATECOERE Services a développé en parallèle de son activité d'ingénierie une stratégie de services et de proximité. Ses agences de Bordeaux, Nantes, Paris et de Pertuis lui permettent d'être plus proche de ses clients, garantissant ainsi l'offre de solutions adaptées avec un maximum de réactivité.

Dans le domaine aéronautique, LATECOERE Services est très présente chez AIRBUS, et dans une moindre mesure chez DASSAULT, BOMBARDIER et EMBRAER. Ses principales réalisations sont :

- La conception d'éléments de structure : installation systèmes pointe avant A380, work-package (« WP » ou lot de travaux au sein d'un programme d'avion) sur le tronçon avant du BOMBARDIER C-Series, ainsi que différents WP sur l'A350 pour AIRBUS
- La conception et la réalisation de bâtis d'assemblage (chaîne d'assemblage des mâts moteurs de l'A350, de la chaîne d'assemblage du caisson central de voilure de l'A350 et de la mise en référence de la chaîne d'assemblage final de l'A350, d'intégration (meubles électriques A400M, etc.)



Dans le domaine spatial, LATECOERE Services a conçu et réalisé des bâtis d'étalonnage, d'intégration ou de transport ainsi que des outillages (équerre de support de satellite motorisée, plateforme de roulage, moyens sol etc.).

Dans le domaine de la défense, LATECOERE Services a conçu et réalisé des antennes radar pour le compte de Thalès et travaille également sur différents projets avec le CEA CESTA autour du nucléaire militaire.

Dans le domaine de l'énergie, LATECOERE Services a notamment conçu et réalisé des moyens de test pour le CEA dans le cadre du démantèlement de la centrale Phénix.

La filiale G²Metric, possédée à 51% par LATECOERE Services, a développé une expertise reconnue dans le domaine de la métrologie (mesure par laser), notamment utilisée pour le réglage d'outillages, de bâtis ou de chaînes d'assemblage dans l'aéronautique. G²Metric intervient dans d'autres domaines, comme le

Spatial (Thalès Alenia Space, Astrium, CNES), l'Energie (CEA) ou l'Automobile.

Le cœur de l'activité se situe en Midi-Pyrénées ; pour assurer une plus grande proximité de certaines prestations à ses clients, LATECOERE Services s'appuie également sur un réseau d'agences en France ainsi qu'à l'étranger. Les principales structures rattachées à l'activité sont les suivantes :

- **LATECOERE Services à Ste Foy d'Aigrefeuille** (Haute-Garonne): le site héberge l'équipe de management, le bureau d'études principal ainsi que l'atelier d'assemblage des moyens mécaniques.
- **LATECOERE Services Iberia à Séville et Madrid** : prestation de services de proximité.
- **LATECOERE Services LTD à Broughton (Angleterre)** : prestation d'études et d'intégration pour Airbus UK.
- **LATECOERE Services Canada Inc. à Montréal** : prestation d'études pour Bombardier et Aéroliia.
- **LATECOERE Services GmbH** (Allemagne) : prestation de services de proximité.
- **G²METRIC à Toulouse-Launaguet** : équipe de management et bureau d'études principal ; prestation de services sur la Région toulousaine.
- **G²METRIC GmbH à Büren** (Allemagne) : prestation de services de proximité.
- **G²METRIC Limited à Gerrards Cross** (Angleterre) : prestation de services de proximité.

1.3.2 Systèmes d'interconnexion

Les activités Systèmes d'interconnexion du Groupe sont concentrées sur la société LATElec et ses filiales LATElec GmbH en Allemagne, SEA-LATElec en Tunisie et LATElec Mexico au Mexique.

L'offre porte sur la conception, l'industrialisation et la production, dans tous les domaines embarqués et à contraintes d'environnement sévères, de câblages, de meubles électriques et baies (armoires électriques), ainsi que de bancs de tests.



LATElec est aujourd'hui le N°2 mondial sur son domaine d'activité. Elle bénéficie d'une expérience reconnue sur tous types de harnais électriques et sur l'intégralité d'un

avion. Elle est leader sur les armoires électriques (*source interne établie en mai 2010*).

En dehors des donneurs d'ordre eux-mêmes, les principaux acteurs du marché sont Labinal Power Systems (Groupe Safran) et Fokker Elmo. Ce marché bénéficie de perspectives de croissance élevées liées à la hausse des cadences demandées par les donneurs d'ordre et à une tendance vers une externalisation plus grande de cette activité par les avionneurs.

LATElec est présent sur les principaux programmes aéronautiques :

- **Avions commerciaux** (plus de 100 places) : AIRBUS A318/319/320/321 ; A330/340 ; A380 ; A350
- **Avions régionaux** : ATR
- **Avions d'affaires** : DASSAULT Falcon 900, 2000 et Falcon 7X.
- **Avions militaires** : AIRBUS A400M
- **Moteurs** : SAM 146, ETRAS A380
- **Hélicoptères** : Lynx, Puma, SuperPuma

LATElec est également présente dans les domaines du câblage spatial notamment sur les satellites :

- de communication (ArabSat, Globalstar, Astra 2, Eutelsat...),
- scientifiques (Sentinel, Myriade, etc.),
- et militaires (Skynet, Syracuse), Station orbitale (ATV).

LATElec a atteint un haut niveau de compétitivité en intégrant en amont les besoins de ses clients, en améliorant constamment ses outils de design (CAO « conception assistée par ordinateur ») et de production (GPAO « gestion de production assistée par ordinateur », bancs de test), et en optimisant sans cesse son organisation industrielle. Son implantation en Tunisie, contribue dorénavant à la plupart des programmes et, en abaissant la structure de coûts, a largement contribué à la performance globale de l'activité Systèmes d'interconnexion.

L'activité Systèmes d'interconnexion s'appuie aujourd'hui à plus de 50% sur des implantations internationales. Les sites principaux sont les suivants :

- **LATElec à Toulouse-Labège** : Toulouse-Labège héberge l'équipe de management et le bureau d'études de l'activité câblage embarqué. Sur ce site sont assurés : le pilotage industriel de l'activité Systèmes d'interconnexion, l'intégration, le test des meubles électriques et des câblages complexes.
- **LATElec dans le Grand Sud-Ouest (Tarbes, Montpellier, Liposthey..)** : Développement et production de câblages spécifiques (environnements plus sévères, câblage spatial, etc.).
- **SEA-LATElec à Tunis** : La filiale SEA-LATElec est destinée à recevoir une part de l'activité Systèmes d'interconnexion avec pour objectif de réduire les coûts de fabrication. En 2006, un deuxième site de production a été inauguré. En 2008 l'activité d'ingénierie a débuté.
- **LATElec GmbH à Hambourg** : Proche du site Airbus Allemagne, cette filiale conçoit les harnais

customisés de l'Airbus A380, en fabrique une partie et assure l'assistance à l'intégration de ces harnais sur l'avion. Depuis 2011, elle a également diversifié son portefeuille client : Ruag, List, Bucher...)

- **LATElec Mexico** : Cette filiale basée en zone dollar est principalement dédiée à la production de câblages (harnais principal de l'A320).

1.3.3 Modèle économique de partage des risques (Risk Sharing Partner « RSP »)

Principes généraux

Le secteur aéronautique présente la spécificité d'un modèle de partage des risques entre les donneurs d'ordres et les équipementiers sur les grands programmes. Ainsi, une partie des risques est externalisée par le donneur d'ordre auprès de l'équipementier et notamment le risque lié aux cadences. La contrepartie de ce risque est la durée de ce partenariat qui est alignée sur la durée de vie de l'aéronef (environ 30 ans) donnant ainsi au Groupe une visibilité sur le long terme.

Les principaux enjeux pour les sous-traitants sont :

- le financement des coûts de développement lors du démarrage du programme, coûts dits « Non Recurring Costs » ou « NRC »,
- la capacité à standardiser le cycle de production afin d'atteindre le point mort du programme et réaliser des gains de productivité sur les coûts de revient unitaires (dits « Recurring Costs » ou « RC ») suffisants pour absorber les « Non Recurring Costs » amortis sur le nombre d'avions.

La standardisation du cycle de production peut être soumise aux aléas suivants :

- cadences trop faibles empêchant la décroissance liée aux effets d'expérience,
- problèmes techniques,
- approvisionnements des fournisseurs,
- augmentation de cadences demandée par les avionneurs (« ramp up »),
- les modifications de configuration en cours de programme,
- des hausses de prix demandées par les fournisseurs.

En cas de succès commercial fort d'un avion, l'équipementier en bénéficie directement par l'effet de cadence, la stabilité de l'industrialisation et l'amortissement des « Non recurring costs ».

Les contrats en « risque sharing » sont suivis en comptabilité selon IAS 11 (cf. note 2.15 des annexes aux comptes consolidés). La facturation est opérée à la livraison des produits.

Risk Sharing Partner « RSP » au sein du Groupe LATECOERE

Plus de la moitié du chiffre d'affaires 2014 réalisé par le Groupe LATECOERE dans les Aérostructures ainsi qu'une part significative de la branche Systèmes

d'Interconnexion provient de contrats de partenariat en « risk sharing ».

Profondeur du carnet de commandes

Sur les contrats en RSP, la société est fournisseur exclusif des produits fabriqués. Ainsi, chaque commande enregistrée par l'avionneur se répercute directement dans le carnet de commandes de la société LATECOERE (4 années de chiffre d'affaires à fin 2014), lui donnant une excellente visibilité sur l'activité des années à venir. La durée des contrats de partenariat, plus de quinze ans, permet en outre l'installation de moyens industriels adaptés

Visibilité

Le Groupe dispose d'une forte visibilité sur son activité du fait de la profondeur de son carnet de commandes et de la fixation des prix de vente dès la signature des contrats.

Prix de vente et devises

Les prix de vente par élément sont généralement fixés dès l'origine du contrat et dans leur majorité libellés en dollar. Aussi, le Groupe met en œuvre une politique industrielle visant à réduire son exposition naturelle au risque devise, en augmentant la part de ses flux d'achats en USD à partir de ses bases Euro et en développant un réseau mondialisé de plateformes industrielles. L'exposition résiduelle fait l'objet d'une politique de couverture systématique au travers d'instruments financiers déployés sur un horizon glissant de 12 à 36 mois

Principaux enjeux

Les principaux enjeux pour le Groupe sont la tenue du budget de développement initialement chiffré au contrat et la décroissance des coûts de revient.

Financement

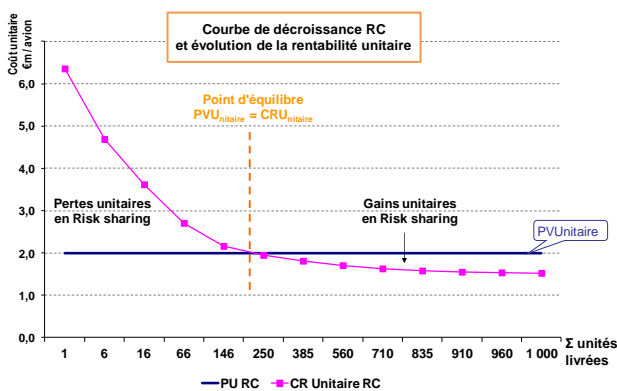
Le Groupe finance les phases de développement et partage avec le client le risque « programme ». Ainsi si le nombre d'avions prévu contractuellement n'est pas atteint, les frais de développement engagés par le groupe ne pourront pas être totalement récupérés. Par ailleurs si le nombre d'avions prévus au programme est effectivement atteint, mais avec un décalage dans le temps par rapport aux échéances initialement prévues, le retour sur investissement du Groupe sera plus long.

Ce risque est partiellement réduit dans la mesure où :

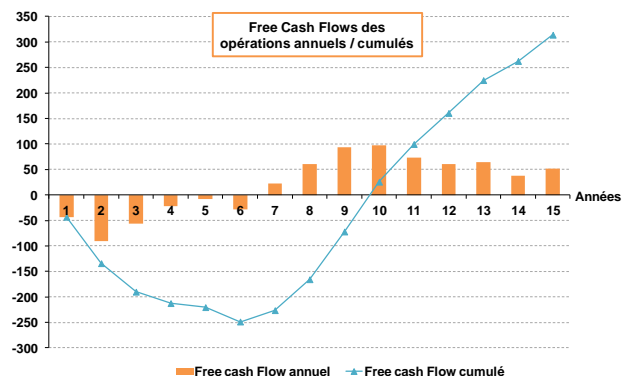
- il est mutualisé du fait de la diversité des programmes sur lequel le Groupe est engagé
- il est fait appel à des coopérants de deuxième niveau* soumis à des contraintes symétriques,
- le financement de ces programmes est en partie assuré par des avances remboursables qui ne le seront pas en cas d'échec.

*Un coopérant de 2^{ème} niveau est un fournisseur ne traitant pas directement avec le donneur d'ordre mais avec un fournisseur de 1^{er} niveau (rang 1) dont le contrat porte sur une longue durée avec une participation à des travaux de développement.

Les courbes ci-après illustrent le business model des contrats en RSP ainsi que les profils de génération de free cash flow des opérations associées (flux des liquidités générés par l'exploitation après prise en compte du montant décaissé relatif aux investissements) :



Éléments donnés à titre illustratif mais sans lien avec les programmes en cours.



1.4 Propriétés immobilières, usines et équipements

Le siège du Groupe LATECOERE est situé à Toulouse (France). Afin d'exercer ses activités de conception et de production, le Groupe dispose de différentes installations réparties sur plusieurs sites à travers 10 pays. Le tableau ci-après présente les principaux sites du Groupe.

Société	Lieu	Activité	Type de détention*	Effectif mis en oeuvre au 31/12/2014
LATECOERE	Toulouse (Périole), France	Siège social /Bureaux Site de conception et de production	P	987
LATECOERE	Gimont, France	Site de production	CB	120
LATElec	Labège, France	Bureaux/ Site de conception et de production	P et L	367
LATElec	Liposthey, France	Site de production	CB	111
LATElec	Le Crès, France	Site de production	P	93
LATElec	Colomiers, France	Site de production	L	115
LATElec	Marignane, France	Site de conception	L	16
LATECOERE Services	Saint Foy d'Aigrefeuille, France	Bureaux/ Site de conception	P	509
LATECOERE Services	Saint Foy d'Aigrefeuille, France	Site de production	CB	
Latécoère Czech Republic s.r.o.	Prague, République Tchèque	Bureaux/ Site de production	P	701
LATECOERE do BRASIL	Jacarei, Brésil	Bureaux/ Site de production	P	384
LATECOERE Inc	Miami, Etats-Unis	Bureaux	P	4
LATECOERE Mexico	Hermosillo, Mexique	Site de production	CB	53
LATElec Mexico	Hermosillo, Mexique	Site de production	CB	248
LATElec GmbH	Hambourg, Allemagne	Bureaux/ Site de conception	L	97
SEA LATElec	Tunis, Tunisie	Bureaux/ Site de production	P	836
LATECOERE Services IBERIA	Getafe, Espagne	Bureaux	L	36
G²METRIC	Launaguet, France	Bureaux	L	62

*P : Propriétaire, L : Locataire, CB : Crédit-Bail

Par ailleurs, aucune charge majeure ne pèse sur les sites présentés ci-dessus.

1.5 Recherche et Développement

La Recherche et Technologie couvre l'ensemble des activités de recherche technologiques qui assurent au Groupe la maîtrise des savoir-faire lui permettant de développer ses produits avec un risque et un coût réduit.

Plus en aval, la Recherche et Développement correspond aux dépenses de recherche et développement sur les programmes. Ces dépenses sont ensuite refacturées aux clients selon des modalités contractuelles au rythme des livraisons.

Recherche et Technologie

A la suite des projets PAMELAT (éléments de fuselage en technologie mixte), MAAXIMUS (Porte composite cousue) et IDEES 5 (cabinets avioniques intégrant La

génération IMA2) terminés en 2013, LATECOERE a acquis un savoir faire et une maturité technologique sur ses lignes de produits qui lui ont permis désormais d'accéder à une position forte de donneur d'ordre de la recherche sur les projets du CORAC.

Un effort de recherche soutenu

LATECOERE poursuit son effort de recherche sur ses fondamentaux :

- d'une part les programmes OFFSET (fuselages de diamètre inférieur à 4 m) et NEXGED (porte intégrée de nouvelle génération) qui sera le premier démonstrateur de porte électrique entièrement conçu par un équipementier dont le démonstrateur sera visible chez LATECOERE dans l'année 2015 ;

- d'autre part en cohérence avec la feuille de route du CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) LATECOERE prépare le renouvellement des familles New Short Range (remplacement des A320 et B737). Partenaire associé aux donneurs d'ordre, LATECOERE a lancé ses projets sur les programmes DEPACE (Démonstrateur composite) et AME (Avionique modulaire étendue) pour proposer les innovations du futur.

Les programmes majeurs en cours portent notamment sur :

- Le projet **OFFSET** (Optimized Front Fuselage Structure Enhanced Technologies) : projet relatif à la pointe avant d'avions de diamètre inférieur à 4 m en technologie métallique (projet de 16 M€ en coopération avec AEROLIA et avec un support de la DGAC).
 
- Le projet **NEXGED** (Next Generation Door), relatif à la conception d'un démonstrateur de système porte du futur répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, est porté par LATECOERE en collaboration avec 5 équipementiers du GIFAS. Démarré en 2011 et doté d'un budget de 30 M€ dont 15 M€ pour la société LATECOERE. Ce projet se prolongera jusqu'en 2015.
 
- « **Démonstrateur composite** » (éléments d'aérostructures en matériaux composites) sur lequel LATECOERE travaille sur un nouveau concept de case de train et un couple encadrement de porte et porte passager permettant des fournitures à des cadences élevées de production. Ce projet est doté d'un budget de 15 M€ réparti de 2014 à 2018.
- AME « Avionique modulaire étendue »** (meubles électriques de nouvelle génération pour avion et hélicoptère) dans le but d'élaborer sous l'égide des avionneurs le Cabinet du futur intégrant une

avionique intégrée de deuxième génération sous forme de jeu polyvalent de cartes en lieu et place de calculateurs. Il s'agit d'une réalisation stratégique entièrement développée en interne au Groupe LATECOERE, associant les branches Aérostructure et Systèmes d'Interconnexion sous la maîtrise d'œuvre de LATELEC. Ce concept permettra aux avionneurs d'installer des cabinets autonomes au plus près des besoins en limitant le nombre et les longueurs de câble sur avion. Il offrira une réduction de masse et de coût global d'acquisition d'intérêt collectif pour les équipementiers, les avionneurs et les opérateurs. Le budget est de 4 M€ réparti de 2014 à 2017.

Ces programmes sont financés à hauteur de 50% par des subventions de l'Etat (subventions d'exploitation et crédit d'impôt recherche) et pour le reste par autofinancement.

Recherche et Développement

Du fait de sa position de partenaire des donneurs d'ordre, le Groupe est amené à financer les dépenses de recherche et développement sur les programmes. Ces dépenses sont ensuite refacturées aux clients selon des modalités contractuelles au rythme des livraisons. Ponctuellement, des négociations peuvent amener le Groupe à percevoir des remboursements anticipés.

Ces frais de recherche et développement sont enregistrés dans le cadre des contrats de partenariat et ne donnent pas lieu, sauf cas très spécifiques et de façon marginale, à des dépôts de brevets en vue de la protection industrielle.

Ces dépenses ont été élevées sur les derniers exercices en raison de la simultanéité de plusieurs programmes importants (Embraer ERJ 170 et 190, Airbus A380 et A 400M, Dassault Falcon 7X et Boeing 787). Aujourd'hui les efforts de recherche et développement se concentrent essentiellement sur les portes Boeing 787 et sur les programmes A350, ainsi que sur le nouveau programme d'avion régional E-Jet E2 d'Embraer.

1.6 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de contrats

Le Groupe dépose des brevets industriels dans des cas très spécifiques, la plupart des développements étant réalisés pour le compte des clients du Groupe. Toutefois, soit dans le cadre de sa R&T, soit dans le cadre de l'amélioration de son outil industriel, le Groupe dépose régulièrement des brevets afin de préparer son positionnement sur des programmes futurs. Bien que le développement de son savoir-faire dans des technologies ou des procédés d'avenir, au travers d'une participation à des programmes de R&T, demeure un objectif pour le Groupe, ce dernier se considère comme relativement peu dépendant des enjeux liés à ce type de propriété industrielle.

Le marché aéronautique est dominé par cinq constructeurs majeurs (AIRBUS, BOEING, EMBRAER, DASSAULT, BOMBARDIER). Le Groupe LATECOERE s'est attaché à construire une plateforme industrielle multi-clients et multi-segments (avions commerciaux, avions régionaux et d'affaires) à partir d'une base historiquement centrée sur AIRBUS et DASSAULT. Aujourd'hui la diversification de ses donneurs d'ordre (le Groupe LATECOERE travaille avec les cinq acteurs majeurs précités auprès desquels il a développé des positions fortes et reconnues) conjuguée à la multiplicité des programmes aéronautiques sur lesquels le Groupe s'est positionné dans chacun de ses métiers, contribue à réduire sensiblement ses risques de dépendance à l'égard d'un constructeur ou d'un contrat.

2 ACTIVITES ET RESULTATS

2.1 Activité du Groupe en 2014

2.1.1 L'essentiel

Synthèse des grands agrégats consolidés

En millions d'euros	2014	2013	2012
CA hors éléments exceptionnels	664,1	621,1	581,1
Eléments exceptionnels Aérostructure*	-	-	62,5
Chiffre d'affaires	664,1	621,1	643,6
Résultat opérationnel courant (ROC)	37,3	32,2	26,8
Résultat opérationnel non courant **	-	-72,2	-
Résultat opérationnel (EBIT)	37,3	-40,1	26,8
Résultat financier	-38,5	-25,2	-18,0
▶ Résultat financier réalisé	-29,0	-22,9	-22,2
▶ Résultat financier latent	-9,5	-2,3	4,3
Résultat net attribuable au Groupe	0,1	-80,0	3,1
Résultat net attribuable au Groupe hors résultat financier latent sur instruments de couverture non dénoués	7,2	-84,3	-2,8
Endettement net consolidé	310,2	316,9	322,6
Capitaux propres attribuables au Groupe	110,6	130,5	185,0
Capitaux propres attribuables au Groupe nets des effets de juste valeur des instruments de couverture non dénoués	129,1	123,7	190,4

* Facturation de travaux de développement (62,5 M€ en 2012)

** Dépréciation exceptionnelle de 72 M€ en 2013 suite à la révision de la marge à terminaison de deux programmes

Une activité en hausse confirmant les objectifs moyen-terme du Groupe

Au 31 décembre 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 664,1 M€, en progression de +6,9% par rapport à l'exercice 2013 (+6,3% à taux de change constant).

Cette croissance a été soutenue par l'Aérostructure Industrie +12,1% (+11,2% à taux de change constant) illustrant les progrès réalisés en matière de livraisons et la capacité du Groupe à accompagner les augmentations de cadences.

La fin des nouveaux développements ont impacté les activités Systèmes d'Interconnexion (+0,7%) et Aérostructure Services (+0,6%), notamment dans leurs activités d'ingénierie.

Dans le même temps, le portefeuille de commandes (qui ne prend en compte que les commandes fermes des avionneurs) a progressé de 3% au 31 décembre 2014 pour atteindre 2,66 milliards d'Euros sur la base d'une parité €/€ de 1,35.

Un redressement de la performance opérationnelle du Groupe conformément aux engagements du Plan Boost : résultat opérationnel courant de 37,3 M€ représentant 5,6% du chiffre d'affaires

Le résultat opérationnel courant ressort à 37,3 M€ soit 5,6% du chiffre d'affaires en progression par rapport à 2013 (5,2% du chiffre d'affaires) et au premier semestre 2014 (5,1% du chiffre d'affaires) traduisant l'effet des actions entreprises dans le cadre du volet Performance du Plan Boost lancé en février 2014.

Comme indiqué lors de la clôture des comptes 2013, le Groupe était alors confronté à un certain nombre de difficultés opérationnelles. Cette situation explique le niveau insuffisant des cash flows dégagés par l'exploitation pour couvrir les besoins d'investissement du Groupe et le service de sa dette au cours des dernières années.

Fort de ce constat, le Groupe avait annoncé début 2014, le lancement du Plan Boost.

Le volet Performance de Boost a eu pour objectif de mettre le Groupe en ordre de bataille au plan de sa performance opérationnelle alors même que la majorité des programmes étaient entrés dans la phase de production 'série'. La priorité a été donnée à la production avec une attention particulière portée au renforcement des fondamentaux industriels du Groupe et des activités se situant en amont de la chaîne.

La mise en œuvre effective à fin 2014 de près de trois quarts du plan d'actions ont permis des gains estimés à 6 M€ par rapport à l'année précédente. Le déploiement du volet Performance sera poursuivi en 2015.

Les actions de ce volet Performance du Plan Boost ont notamment permis :

- un accompagnement plus fluide de la hausse des cadences avec un meilleur respect des objectifs de livraison ;
- une meilleure sécurisation de la *Supply Chain* grâce à un panel fournisseurs rationalisé et la ré internalisation de la production de certaines pièces élémentaires critiques ;
- des économies de coûts avec la centralisation des achats de moyens généraux et de prestations d'ingénierie ;
- une amélioration de la productivité grâce à un process industriel plus stable ;
- une baisse de près de 20% des coûts de non-qualité.

Conformément aux engagements pris, le volet Performance du Plan Boost a permis de sécuriser les objectifs de décroissance des coûts prévus dans ses contrats. En parallèle, le Groupe a réduit de près de 20 M€ le niveau de ses stocks et en-cours de production malgré l'importante augmentation du niveau d'activité. Cette baisse combinée à un certain nombre d'éléments non récurrents (et donc à caractère ponctuel) en lien avec sa situation financière (encaissements anticipés de CIR, préfinancement du CICE,...) a permis au Groupe de réduire son Besoin en Fonds de Roulement de 32 M€ sur le seul exercice 2014.

Après prise en compte de cette amélioration de BFR de 32 M€, le Free Cash Flow des opérations¹ ressort à 34,6 M€ contre 15,3 M€ en 2013.

Le résultat financier s'est fortement dégradé en 2014 pour s'établir à -38,5 M€ versus -25,2 M€ en 2013. Cette détérioration résulte largement de l'impact négatif de la forte appréciation du dollar sur la valorisation du portefeuille d'instruments de couverture de change (-13,3 M€).

Le coût de l'endettement net ressort à -14,7 M€ et reste stable par rapport à 2013.

Ainsi, le bénéfice net attribuable au Groupe ressort à 0,1 M€ (7,2 M€ avant impact net des couvertures de change) contre une perte nette de -80,0 M€ en 2013.

Le Groupe a poursuivi sa politique de couverture de change €/ \$ visant à défendre un cours €/ \$ budgétaire de 1,35. Le renforcement du dollar depuis le second semestre 2014 a permis au Groupe de compléter son portefeuille de couverture qui atteint désormais 310 M\$ en 2016 soit environ 75% de son exposition sur cette même année à un cours au pire de 1,21.

Un endettement net stabilisé à 310,2 M€

L'endettement net ressort à 310,2 M€ contre 316,9 M€ au 31 décembre 2013 résultant principalement l'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement dont une partie se retournera sur 2015.

Les investissements nets s'élèvent à 15,7 M€ notamment consacrés aux matériels industriels du Groupe et à des projets informatiques.

¹ Les « Free cash flows des opérations » représentent pour le Groupe les flux de trésorerie générés par l'exploitation et par les investissements et avant l'impôt payé. Cette notion est différente du « Free cash flows » utilisée dans le cadre des ratios financiers dont la définition est mentionnée la note 13.2 des annexes aux comptes consolidés.

Repositionnement stratégique du Groupe et signature d'un accord avec les principaux créanciers du Groupe

Le volet Redéploiement stratégique pour lequel la réflexion a été lancée à la fin du premier semestre 2014 vise un double objectif :

- définir les fondamentaux stratégiques d'un futur développement rentable du Groupe et les leviers de réalisation de cette stratégie ;
- régler une situation d'endettement trop important et de trésorerie tendue pour doter le Groupe d'une structure de bilan appropriée et d'une surface financière accrue, indispensables pour réaliser son projet stratégique.

Un projet stratégique visant à repositionner le Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée

Le projet stratégique vise un triple objectif :

- combler les handicaps du Groupe, conséquence d'une capacité d'investissement limitée ces dernières années ;
- répondre à l'évolution court terme des priorités de nos grands donneurs d'ordre ;
- adapter progressivement le positionnement du Groupe en fonction des évolutions moyen terme des métiers sur lesquels il est présent.

A court terme, en l'absence de nouveaux programmes, le marché sera marqué par une poursuite de l'augmentation des cadences des programmes 'série' actuels et la montée en puissance des versions remotorisées.

La poursuite des montées en cadences de certaines plateformes existantes se traduira par des exigences accrues pour les Tier 1 en termes de qualité, de respect des délais, de réduction des coûts et de flexibilité pour gérer notamment la décroissance des versions anciennes et leur remplacement par les versions NEO et MAX. Par ailleurs, ce mouvement se traduira par des travaux de modifications et de développements limités.

En conséquence, les occasions de se positionner sur de nouvelles affaires devraient être moins nombreuses. Parallèlement, les activités ingénierie devraient continuer à se réduire. Toutefois, l'accroissement du nombre d'avions en service devrait être source de nouvelles opportunités pour les activités d'*after market* et de *retrofit*.

Le Groupe devra en conséquence restaurer sa compétitivité en matière de coûts de production et poursuivre les adaptations de son schéma industriel vers plus de performance afin d'atteindre les objectifs de décroissance des coûts prévus aux contrats. Dans le même temps, des initiatives de *redesign to cost* devront être lancées et des transferts et/ou ré internalisations permettront l'amélioration de la maîtrise de la *supply chain*.

A plus long terme, le lancement des nouveaux programmes notamment *single aisle*, l'adoption du concept d'un avion plus électrique ainsi que l'évolution du paysage concurrentiel doivent conduire le Groupe à adapter son positionnement stratégique. Les attentes de plus en plus fortes d'offres de solutions plus intégrées avec des temps de développement plus courts, l'augmentation des coûts de développement pour les Tier 1, la constitution de partenariats privilégiés autour d'un nombre limité de systémiers et équipementiers doivent amener le Groupe à intégrer dans ses offres plus de valeur ajoutée.

Dans un environnement de marché de plus en plus exigeant, le Groupe se recentrera sur les activités à plus forte valeur ajoutée et se renforcera dans les métiers de systémier.

Latécoère devra fournir des produits plus intégrés et une offre de services *end to end* allant de l'étude jusqu'à l'installation sur avions et simultanément diversifier sa base clients (compagnies aériennes, motoristes, équipementiers, systémiers, hélicoptéristes ...).

Ce mouvement se concrétisera par une stratégie Groupe davantage focalisée et axée valeur, construite sur des stratégies métiers de plus grande différenciation. La réussite du Groupe passera par la restauration à moyen terme d'un leadership de coût et par le renforcement de ses savoir-faire techniques y compris par le biais d'alliances ou partenariats stratégiques.

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Dans ce contexte et concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, la société et ses principaux créanciers ont signé un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de *New Money*
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

« L'accord trouvé avec les principaux créanciers répond au besoin indispensable du Groupe de disposer d'actionnaires de référence. Grâce à l'esprit de responsabilité de l'ensemble des parties prenantes, les termes de cet accord permettent de partager les efforts demandés et pour ceux qui ont fait confiance au Groupe dans le passé d'avoir la possibilité de continuer à l'accompagner dans la durée » a déclaré Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance.

« L'année 2014 aura permis d'engager Latécoère sur la voie du redressement opérationnel grâce à la bonne exécution du volet Performance du Plan Boost qui a impliqué l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise et créé une mobilisation sans précédent.

Mais au-delà des résultats obtenus, ce qui compte encore davantage à mes yeux, est la démonstration faite par le Groupe de sa volonté d'engager la transformation indispensable à son repositionnement.

Par ailleurs, la signature d'un accord avec nos principaux créanciers donne à Latécoère les moyens de son ambition. C'est en ce sens que cet accord est important. Aussi, je remercie nos collaborateurs pour la patience dont ils ont fait preuve et la continuité de leur engagement au service de nos clients malgré l'incertitude générée durant la période des négociations.

Le Groupe a désormais réuni toutes les conditions pour assurer sa mutation et entrer dans un nouveau cycle de croissance rentable » a déclaré Frédéric Michelland, Président du Directoire.

2.1.2 Informations complémentaires

Chiffre d'affaires du Groupe

La répartition du chiffre d'affaires par branche d'activité se présente ainsi :

- **Aérostructure (71,8%) :**
 - ▶ **Aérostructure Industrie (57,4%) :** Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 381,2 M€ en hausse de 12,1% principalement tirée par la hausse des cadences du programme B787. A taux de change constant, la croissance organique s'établit à 11,2%.
 - ▶ **Ingénierie et services (14,4%) :** Le chiffre d'affaires ressort à 95,6 M€ en hausse de + 0,6%. Il est réalisé principalement par la filiale LATECOERE Services.
- **Systèmes d'interconnexion (28,2%) :** Le chiffre d'affaires s'élève à 187,3 M€ en hausse de +0,7%. L'évolution organique ressort à +0,3 %.

Impôt sur les Bénéfices

Le Groupe enregistre un crédit d'impôt de 1,6 M€ incluant une charge d'impôt exigible de 4,0 M€ et un produit d'impôt différé de 5,6 M€.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours nets ont augmenté sur l'exercice de 12 M€ principalement sous l'effet conjugué :

- d'une baisse des stocks industriels (Matières premières, pièces élémentaires et en-cours de production) de 19,3 M€ en lien avec les objectifs du plan Boost (réduction des cycles de production, pilotage renforcé au niveau des approvisionnements matières);
- d'une augmentation de 31,4 M€ des en-cours « Non Recurring » (coûts de développement des programmes et courbe), pour l'essentiel des programmes suivis en contrats de construction (IAS 11), compte tenu notamment :
 - ▶ des dépenses consacrées aux programmes en phases de développement et/ou d'industrialisation pour +50,2 M€ (principalement B787, A350 et Embraer E-Jet E2) ;
 - ▶ l'impact de la décroissance de coûts des programmes en phase de maturité (Embraer E1 et A380) pour -21,2 M€.

Des précisions complémentaires sur les stocks et en-cours sont données en note 6 de l'annexe des comptes consolidés.

Capitaux propres

Les capitaux propres attribuables au Groupe au 31 décembre 2014 se situent à 110 565 K€. Ils se décomposent de la façon suivante :

Capital et réserves initiales	119 027 K€
Instruments de couverture non réalisés	- 8 597 K€
Résultat de l'exercice, part du Groupe	<u>135 K€</u>
Total	110 565 K€

2.2 Activité de la société Mère en 2014

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 14-03. De plus, la Société applique pour le traitement comptable de certaines opérations spécifiques les recommandations du plan comptable professionnel de l'industrie aéronautique et spatiale.

Activité

La société LATECOERE, société mère, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 444 M€, ce qui représente, après élimination des facturations intra-groupe, 55% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les opérations en dollars sont valorisées au cours du jour du dollar, alors que les gains ou pertes de change découlant des instruments de couvertures (ventes à terme ou tunnels) sont constatés dans le résultat financier. Le résultat d'exploitation 2014 s'établit à +1,9 M€ contre -74,4 M€ pour 2013. Le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 est principalement impacté par la dépréciation de 72,2 M€ liée à la révision de la marge à terminaison de deux contrats spécifiques.

Le résultat financier s'élève à -9,6 M€ résultant de l'effet combiné des charges liées à l'endettement (-20 M€), d'intérêts sur compte courants (+3,5 M€) de distribution

de dividendes (+ 1 M€), d'une reprise de provision sur les titres de la filiale brésilienne (+4,8 M€) et du résultat de change (+0,5 M€).

Le résultat exceptionnel ressort à -1,4 M€.

Au 31 décembre 2014, l'effectif inscrit est de 1 107 personnes.

Résultat, affectation et dividendes

Le résultat net ressort négatif à -3 838 178 €. Il a été proposé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice 2014. Le nombre d'actions s'élève à 11 545 499 au 31 décembre 2014 en hausse de 36 906 actions par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation est due à l'exercice de 36 906 BSA (bons de souscription d'actions). Les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	Nombre d'actions
	Dividendes	Autres revenus distribués		
Exercice 2012	0 €			9 323 754
Exercice 2013	0 €			11 508 593
Exercice 2014	0 €			11 545 499

Le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, s'élève à la somme de 36 393 €.

Stocks matières premières et en-cours

Le bilan de clôture de l'exercice fait apparaître un stock net de matières premières de 24,9 M€ (25,2 M€ en 2013). Les encours de production s'élèvent à 283,0 M€, contre 269,5 M€ au 31 décembre 2013.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement sont principalement enregistrés dans le cadre des contrats de partenariat et ne donnent pas lieu à des dépôts de brevets en vue de la protection industrielle. Ils atteignent 25,8 M€ et correspondent aux dépenses non récurrentes sur les programmes qui sont refacturés aux clients. Ces dépenses, financées par la Société, sont constatées dans les travaux en-cours. Elles seront reprises en résultat en fonction de l'avancement des contrats concernés selon les accords contractuels définissant, pour chaque programme, le nombre

d'avions retenus par les donneurs d'ordre. La marge sur les contrats de partenariat est reconnue à l'avancement en intégrant l'ensemble des coûts de ces contrats, y compris les coûts de développement.

Les principaux programmes de développement sont engagés sur des contrats clients. Les risques afférents sont ceux décrits dans les risques programmes. Par ailleurs, LATECOERE ne perçoit pas de subvention d'investissement au titre des programmes de recherche et développement.

Dans quelques cas spécifiques et de façon marginale, la Société peut être amenée à déposer des brevets.

Investissements

Les acquisitions d'actifs nouveaux inscrits s'élèvent à 7,8 M€. Il s'agit principalement de machines outils destinées à la production, de développement d'outils informatiques dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information et l'équipement industriel de la plateforme de production au Mexique.

Endettement net financier

Au 31 décembre 2014, l'endettement net s'établit à 255,6 M€ en hausse de 9,6 M€. Cette hausse a été permise par la souscription d'un crédit relais de 25 M€ à échéance initiale au 28 février 2015 qui a fait l'objet début février d'un report au 30 juin 2015.

Avances remboursables

Dans le cadre d'aides au financement de programmes (principalement A380 et A350), la société a obtenu de la part des organismes officiels des avances remboursables ; au cours de l'exercice, des remboursements ont été effectués, en fonction des conditions contractuelles et des livraisons des produits concernés. A la fin de l'exercice 2014, le montant inscrit au bilan s'élève à 30,6 M€ au poste « avances conditionnées ».

Information sur les délais de paiement fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des fournisseurs français (hors groupe) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014, le solde des dettes fournisseurs concernées s'élève à 12,3 M€ avec la répartition suivante :

- 1% de factures payables à 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 8% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 91% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Pour information, sur l'ensemble des dettes fournisseurs du Groupe au 31 décembre 2014, aucune n'était échue.

Au 31 décembre 2013, le solde des dettes fournisseurs concernées s'élève à 19,6 M€ avec la répartition suivante :

- 1% de factures payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 8% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture

(ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

- 91% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2013, ce solde comprenait 6,9 M€ de dettes échues qui incluait 6,6 M€ de dettes devenues échues le 31 décembre 2013 et payées en janvier 2014.

Pour information, sur l'ensemble des dettes fournisseurs du Groupe au 31 décembre 2013, 11% étaient échues.

Information sur les délais de paiement clients

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des clients français (hors groupe) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014, le solde des créances clients s'élevait à 24,4 M€ avec la répartition suivante :

- 5% de factures payables le 10 du mois suivant,
- 77% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 13% de factures payables à 30 jours fin de mois le 15, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 5% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2014, ce solde comprenait 8% de créances clients échues.

Au 31 décembre 2013, le solde des créances clients s'élevait à 25,2 M€ avec la répartition suivante :

- 69% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 27% de factures payables à 30 jours fin de mois le 15, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 4% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2013, ce solde comprenait 11% de créances clients échues.

2.3 Activités des filiales et participations en 2014

2.3.1 Filiales intégrées globalement

LATECOERE Czech Republic s.r.o.

LATECOERE Czech Republic s.r.o., filiale détenue à 100% par la société LATECOERE, est située à Prague en République Tchèque. Elle constitue le pôle d'excellence du Groupe pour la production de pièces mécaniques et l'assemblage de structures de portes et de meubles électriques. Elle est également le centre de production des portes en matériaux composites pour le Boeing B787. Cette Société facture la quasi-totalité de sa production à LATECOERE.

L'activité de l'année 2014 a été marquée par la poursuite de la croissance de la société dont le chiffre d'affaires a augmenté de 13% de 2,59 à 2,93 milliards de CZK notamment sous l'effet des hausses de cadences de livraisons des portes du Boeing B787. Le résultat net s'élève à +147,3 millions de CZK. Le niveau d'investissement en 2014 s'est élevé à 46 millions de CZK.

L'effectif est de 701 personnes au 31 décembre 2014 en hausse de 16 personnes par rapport au 31 décembre 2013.

LATECOERE do BRASIL

Cette filiale est détenue à 98% par LATECOERE et à 2% par LATECOERE Développement.

L'objectif de cette implantation est d'effectuer, compte tenu de sa proximité avec Embraer, l'assemblage final et la personnalisation des tronçons de fuselage des avions de la famille ERJ 170 / 190. Depuis 2010, tous les tronçons livrés à Embraer sont assemblés sur ce site.

En 2014, LATECOERE do BRASIL a réalisé un chiffre d'affaires de 76,6 MBRL principalement avec le client Embraer et la maison mère. Ses effectifs au 31 décembre 2014, s'élèvent à 384 personnes en hausse de 40 personnes par rapport au 31 décembre 2013. Son résultat positif s'élève à 7,8 MBRL. Le niveau d'investissement en 2014 s'est élevé à 0,6 MBRL.

LATECOERE International Inc

La filiale américaine du groupe LATECOERE, détenue à 100 % par LATECOERE, est chargée de couvrir le marché américain en ce qui concerne le marketing. Elle assure éventuellement des prestations de services complémentaires pour le marché nord américain en soutien de la maison mère.

Elle a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 1,8 M€, en totalité avec sa maison mère. Le résultat 2014 est à l'équilibre.

LATElec

LATElec, filiale détenue à 100% par la Société LATECOERE, constitue le pôle d'excellence en systèmes d'interconnexion du Groupe. LATElec contrôle à 100% ses filiales en Allemagne et en Tunisie. En termes de stratégie, elle est solidement centrée sur son métier de base qui est l'interconnexion des systèmes électriques embarqués dans les domaines de l'aéronautique et du spatial.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les principaux résultats sont les suivants :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 185,5 M€ ;
Le total des produits d'exploitation s'élève à 189,2 M€ ;
Le total des charges d'exploitation s'élève à 179,4 M€ ;
Le résultat d'exploitation ressort à 9,8 M€ ;
Le résultat courant avant impôt ressort à 11,3 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 8,0 M€.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la société s'élevait à 203,8 M€.

Données des filiales :

En milliers d'euros	SEA-Latelec	Latelec GmbH
Chiffre d'affaires	8 298	24 896
Résultat net	98	1 717

L'année 2014 a été marquée pour l'ensemble de la profession par la matérialisation du changement de cap opéré par les 2 grands avionneurs il y a 2 ans, à savoir la fin du développement continu de nouveaux modèles d'avions et l'émergence d'une politique de développement « incrémental », autrement dit la simple évolution des anciens modèles (remotorisations en particulier). En conséquence, le marché a constaté une forte baisse des activités d'ingénierie ; pour LATElec une réduction de près de 50% de ses activités de bureaux d'étude, qui étaient à leur plus haut niveau historique mi-2013.

L'activité industrielle de LATElec a été soutenue au cours de l'année 2014, elle a été marquée par :

- la poursuite des phases de ramp-up de l'A350 et de l'A400M,
- la reprise des transferts industriels vers la Tunisie, la situation sociale et politique étant stabilisée,
- la poursuite des transferts industriels vers le Mexique, à l'issue du déménagement dans le nouveau bâtiment (fin 2014, l'effectif de LATElec Mexico est de 207 personnes).

L'ensemble de ces transferts industriels a été réalisé dans le cadre du plan global de sécurisation établi en 2013.

Par ailleurs le plan Boost a été déployé sur LATElec avec en particulier la mise en œuvre d'actions contribuant à la baisse des stocks et l'augmentation de la productivité, contribuant ainsi à compenser les « downside » constatés (principalement baisse d'activité d'ingénierie et difficultés de réalisation du « contrat wings A330 ») et de rentrer dans le cadre du budget prévu en début d'année.

LATECOERE Services

LATECOERE Services est la principale filiale ingénierie du groupe LATECOERE. Son activité couvre les domaines aéronautique et spatial, mais également défense et sécurité, et plus récemment le domaine du nucléaire. LATECOERE Services, en plus de son implantation dans la région toulousaine, à Sainte Foy d'Aigrefeuille, a des agences de proximité à Paris, Bordeaux, Nantes et en région PACA. Elle détient également notamment 100 % du capital de LATECOERE Services IBERIA, installée à Séville en Espagne, 100% du capital de LATECOERE Services LTD, 100% du capital de LATECOERE Services Canada Inc, et 51% du capital de G²Métric située à proximité de Toulouse (48% du capital étant détenus par la SARL AXYL et 1% par des personnes physiques).

Dans un contexte marché difficile notamment dans l'engineering lié à la fin des développements de nouveaux programmes chez Airbus, l'année 2014 pour la division « Aérostructure Services » est marquée par un chiffre d'affaires en légère croissance de 2% par rapport à 2013 avec un chiffre d'affaires autonome de 103,8 M€. L'activité en 2014 a été marquée par une forte croissance de ses activités sur le périmètre Manufacturing Services compensant la baisse de l'activité de l'Engineering Services. La division « Aérostructure Services » poursuit par ailleurs son déploiement à l'international, avec la forte croissance de ses activités en Allemagne et au Brésil et la consolidation de son activité au Canada.

D'un point de vue profitabilité, l'année 2014 confirme la croissance profitable enregistrée en 2013 avec un EBIT économique qui atteint 5,8% du chiffres d'affaires et approche les 6,0 M€, malgré les difficultés opérationnelles rencontrées sur la filiale en Espagne.

LATECOERE Services a réalisé un chiffre d'affaires de 78 M€ en 2014, pour un résultat de 2,7 M€. Elle compte 509 salariés au 31 décembre 2014. Pour l'exercice 2014, la filiale LATECOERE Services IBERIA a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€ pour un résultat net négatif de -0,4 M€. Par ailleurs, le chiffre d'affaires 2014 de G²Métric s'est élevé à 12,6 M€ pour un résultat net de 1,9 M€, avec un effectif de 62 salariés.

2.4 Dépenses de Recherche et Développement

En 2014, le total des dépenses de recherche et développement a été de 35,0 M€ (5,3% du chiffre d'affaires) contre 35,7 M€ en 2013.

En 2015, l'effort de recherche et développement sera principalement dédié aux programmes en phase de développement des portes des E-Jet E2 d'Embraer, des

portes de l'A320 néo d'Airbus et de l'A350 d'Airbus, aux modifications avions et améliorations produits relatifs à des programmes déjà commercialisés (B787 notamment).

2.5 Informations sur les tendances

La mise en œuvre du plan de performance Boost vise à permettre au Groupe de se fixer un objectif de progression annuelle moyenne de l'ordre de 4% de son chiffre d'affaires sur la période 2014-2016 et de free cash flow des opérations équivalent à 7% du chiffre d'affaires à l'horizon 2016.

Cet objectif fait l'hypothèse du maintien à un niveau élevé des livraisons sur les programmes série et une progression des cadences telles que prévue en 2014 pour ceux qui sortent de la phase de développement. L'impact de l'appréciation du dollar sur les comptes 2015 sera très faible compte tenu de la politique de change menée par le Groupe qui vise à couvrir par avance ses flux environ deux ans à l'avance.

2014 a été une année de stabilisation et de renforcement des fondamentaux. En 2015, le Groupe devra poursuivre ses efforts visant à améliorer sa performance opérationnelle, recréer les conditions d'une compétitivité retrouvée et générer des cash flows suffisants pour continuer à se développer et assurer le service du principal de sa dette.

L'aboutissement favorable des discussions en cours sur la restructuration financière avec les créanciers est une étape indispensable pour permettre au Groupe de retrouver les marges de manœuvre nécessaires à l'exécution de son plan Boost.

2.6 Autres informations

2.6.1 Inventaire des valeurs mobilières de la société LATECOERE

En milliers d'euros	Nbre de titres	Valeur brute	Provision	Valeur nette
LATECOERE INTERNATIONAL Inc.	600	541	0	541
LATECOERE Développement	149 998	572	0	572
LATelec	1 900	7 600	0	7 600
Letov s.r.o.	NC	20 787	0	20 787
LATECOERE Do Brasil	30 339 461	13 425	0	13 425
LATECOERE AEROSERVICES	15 000	229	229	0
Corse Composites Aéronautique	184 139	2 700	923	1 777
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS		45 854	1 151	44 702
Actions LATECOERE	12 421	108	0	108
TOTAL TITRES DE PLACEMENTS	12 421	108	0	108

2.6.2 Résultats des cinq derniers exercices de la société LATECOERE

En euros	Dec 31, 2010	Dec 31, 2011	Dec 31, 2012	Dec 31, 2013	Dec 31, 2014
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	17 219 994	17 219 994	18 647 508	23 017 186	23 090 998
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 609 997	8 609 997	9 323 754	11 508 593	11 545 499
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	314 958 397	399 705 790	445 595 033	395 390 550	443 975 800
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 817 505	-14 341 653	-14 825 268	-155 778 927	-15 088 139
Impôt sur les bénéfices	-7 347 069	-8 447 538	-5 884 626	-6 464 039	-7 278 717
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	2 249 829	546 035	25 050	723 781	2 104 270
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	24 081 851	1 133 049	-1 074 453	-87 215 045	-3 838 179
Montant des résultats distribués au cours de l'exercice (y compris précompte mobilier)	0	0	0	0	0
Résultats par action :					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et prov.	1,8	-0,7	-1,0	-13,0	-0,9
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,8	0,1	-0,1	-7,6	-0,3
Dividende versé à chaque action au cours de l'exercice	0	0	0	0	0
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 024	1 022	1 086	1 109	1 128
Montant de la masse salariale de l'exercice	40 906 000	41 257 977	44 159 106	47 911 803	49 090 994
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	19 182 243	20 046 760	21 088 034	22 748 574	23 873 112

2.6.3 Evénements postérieurs à la clôture

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, le Groupe annonce la signature d'un accord avec ses principaux créanciers, des fonds gérés ou conseillés par des entités affiliées d'Apollo Global Management, LLC (NYSE : APO) (ci-après dénommées avec ses entités consolidées, « Apollo »), une entité affiliée de Monarch Alternative Capital LP (« Monarch ») ainsi que d'autres créanciers représentant ensemble 86% du montant du crédit syndiqué de Latécoère.

La réalisation des opérations prévues par cet accord créera les conditions pour que le Groupe puisse mettre fin à son surendettement financier en renforçant ses fonds propres et en lui permettant de retrouver un niveau de dette compatible avec la nature long terme de son activité. Grâce à une situation de trésorerie restaurée, cet accord permettra de poursuivre le travail important de redressement de la performance opérationnelle engagé depuis un an et de mettre en œuvre le redéploiement stratégique et commercial nécessaire pour adresser les enjeux de compétitivité et s'adapter à l'évolution du marché.

Renforcement des fonds propres du Groupe

Les opérations de renforcement des fonds propres donneraient lieu successivement à deux augmentations de capital pour un montant total de 278 millions d'euros. Ces augmentations de capital, qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Latécoère, seront réalisées selon les modalités suivantes :

- Une première Augmentation de Capital Réservee (à l'ensemble des créanciers du Groupe) qui serait libérée par compensation des créances acquises par l'ensemble des créanciers d'un montant de 55.6 millions d'euros, par émission de 6.9 millions d'actions nouvelles Latécoère au prix de 8.06 euros par action ;
- Une seconde augmentation de capital, garantie par l'ensemble des créanciers, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 222.5 millions d'euros, par émission de 74.2 millions d'actions nouvelles Latécoère à raison de 4.0 actions nouvelles pour 1 action existante après l'Augmentation de Capital Réservee au prix de souscription de 3.0 euros par action.

Le montant de l'Augmentation de Capital Réservee représente 20% du montant total des augmentations de capital. Les produits des augmentations de capital seront alloués pour 178 millions d'euros à la réduction ou au remboursement du crédit syndiqué existant qui s'élève à 278 millions d'euros avant opérations et pour 100 millions d'euros au financement du plan de performance et de développement que la société entend mettre en œuvre avec le concours de ses nouveaux actionnaires.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservee, les créanciers détiendront 37,4% du capital de Latécoère. Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui aura lieu postérieurement, la participation de l'ensemble des créanciers serait comprise entre 37,4% du capital de Latécoère dans le cas où les actionnaires existants viendraient à participer à hauteur de 100% et 87,5% s'ils ne participaient pas à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Autrement dit, un actionnaire détenant 1,00% du capital de Latécoère avant l'Augmentation de Capital Réservee détiendrait après l'opération 0,63% du capital s'il décidait de souscrire à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et 0,12% s'il décidait de ne pas souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, la participation d'Apollo et Monarch au capital de Latécoère devrait être comprise entre 25,1% et 45,9% sur la base de leur exposition actuelle dans le crédit syndiqué et de la souscription par chacun des autres créanciers à ladite augmentation de capital à hauteur de son engagement de garantie. C'est la raison pour laquelle Apollo et Monarch ont sollicité l'octroi par l'AMF d'une dérogation prévue par l'article 234-9 2° de son règlement général à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres de Latécoère par suite du franchissement de seuils déclencheurs de l'obligation de déposer un projet d'offre. Apollo et Monarch se sont engagés jusqu'au 31 décembre 2016 à ne pas céder leurs titres.

Les augmentations de capital donneront lieu à un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 millions d'euros. En conséquence, sur une base pro forma, les fonds propres consolidés du Groupe seraient de 389 millions d'euros au 31 décembre 2014, représentant une amélioration significative par rapport à ses fonds propres consolidés part du Groupe de 111 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La société fera appel à un expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-2 du règlement général de l'AMF et rendra un avis motivé sur le caractère équitable des opérations envisagées.

Réduction de la dette syndiquée de 64%

A la suite des opérations d'augmentation de capital, la dette syndiquée résiduelle sera réduite à 100 millions d'euros (soit une diminution de 64% par rapport à un crédit syndiqué d'un montant initial de 278 millions d'euros) et aura une maturité de 5 ans in fine. Il s'agira d'une dette senior qui portera intérêts (composante cash et PIK) avec une marge comprise entre 500 /850 points de base et un taux Euribor plancher de 0.5%. La dette sera amortie entièrement à maturité mais pourra être partiellement amortie à partir de 2017 par le biais d'une clause de cash-flow excédentaire portant sur 50% du montant de cash-flow net annuel généré par la société au-delà de 20 millions d'euros, le montant remboursé par anticipation étant lui-même plafonné à 20 millions d'euros par an.

La restructuration financière permettra à Latécoère d'améliorer sensiblement ses ratios d'endettement et de réduire le coût annuel de son financement de près de 50%, les charges financières attendues s'élèveront à environ 5 millions d'euros au titre de la première année du prêt contre un montant annuel actuel de l'ordre de 12,5 millions d'euros.

Nouvelle gouvernance

Apollo et Monarch deviendront les actionnaires de référence et détiendront une participation minimale de l'ordre de 25% du capital.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Latécoère, il sera proposé de créer une structure unique à Conseil d'Administration en lieu et place des Conseil de Surveillance et Directoire actuels. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer le pouvoir décisionnaire du Conseil d'Administration.

Il sera proposé de confirmer le Président du Conseil de Surveillance actuel, M. Pierre Gadonneix et le Président du Directoire actuel de Latécoère, M. Frédéric Michelland dans leurs nouvelles fonctions respectives de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général du Groupe.

A l'occasion de cette même assemblée générale des actionnaires, il sera proposé de statuer sur la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. En fonction de la détention du capital d'Apollo et Monarch à l'issue des opérations de restructuration financière, le nombre de leurs représentants au Conseil d'Administration sera de 5 ou de 6 administrateurs (sur un total de 11 administrateurs).

Soutien des principaux actionnaires

Les sociétés Salvepar ainsi que le fonds salariés FCPE B, représentant ensemble 11,8% du capital et 19,7% des droits de vote de la société, apportent leur soutien et ont en conséquence exprimé leur intention de voter l'ensemble des résolutions liées à ces opérations.

Prochaines étapes

L'accord, qui a été approuvé par le Conseil de Surveillance de Latécoère, est soumis à la réalisation de plusieurs conditions suspensives usuelles, notamment l'accord de l'ensemble des créanciers, la signature d'un protocole de conciliation et son homologation par le Tribunal de Commerce de Toulouse, l'avis motivé de l'expert indépendant concluant au caractère équitable de l'opération proposée, l'octroi par l'AMF au profit des nouveaux actionnaires d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres de Latécoère, ainsi que l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Latécoère de l'ensemble des résolutions liées à l'opération.

Il est envisagé de tenir l'assemblée générale des actionnaires au plus tard le 30 juin 2015 et de réaliser les opérations d'augmentation de capital avant la fin du troisième trimestre 2015.

3 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

3.1 Etat de la situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>				
	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13	Var.
Ecart d'acquisition	5.2	1 300	1 300	0
Autres immobilisations incorporelles	5.1	4 823	1 782	3 041
Immobilisations corporelles	5.1	89 722	90 083	-360
Autres actifs financiers		6 471	6 171	300
Impôts différés	15.2	21 235	17 075	4 160
Instruments financiers dérivés	9.1	0	4 853	-4 853
TOTAL ACTIF NON COURANT		123 552	121 265	2 287
Stocks et en-cours	6.1	417 612	405 555	12 057
Clients et autres débiteurs	8	164 841	157 077	7 763
Créances d'impôt	15.1	24 732	26 850	-2 118
Instruments financiers dérivés	9.1	0	11 277	-11 277
Autres actifs courants		2 784	1 259	1 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33 366	19 541	13 825
TOTAL ACTIF COURANT		643 335	621 560	21 775
TOTAL ACTIF		766 887	742 824	24 062

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
Capital	10.2	23 091	23 017
Primes liées au capital		93 095	92 800
Actions propres		1 625	1 691
Autres réserves		-9 218	9 549
Résultats non distribués		1 972	3 471
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE		110 565	130 528
Participations ne donnant pas le contrôle		1 568	1 657
TOTAL CAPITAUX PROPRES		112 133	132 185
Emprunts et dettes financières	13.1	174 797	5 658
Avances remboursables		38 171	38 147
Engagements envers le personnel	12	15 839	14 061
Autres provisions	11	943	756
Impôts différés	15.2	503	12 186
Instruments financiers dérivés	9.1	0	0
Autres passifs long terme		19 285	16 745
TOTAL PASSIF NON COURANT		249 538	87 551
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	13.1	168 743	330 832
Avances remboursables		1 038	896
Fournisseurs et autres créditeurs	14	185 813	175 485
Dettes d'impôt		3 024	1 464
Autres passifs courants		18 549	9 151
Instruments financiers dérivés	9.1	28 048	5 261
TOTAL PASSIF COURANT		405 216	523 088
TOTAL DES PASSIFS		654 753	610 639
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		766 887	742 824

3.2 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
Chiffre d'affaires		664 074	621 085
Autres produits de l'activité		791	744
Variation des stocks d'en-cours et produits finis ¹		12 024	-105 849
Achats consommés et charges externes	17	-398 344	-364 407
Charges de personnel		-238 116	-254 622
Impôts et taxes		-8 599	-10 525
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		-12 009	-11 518
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		-253	2 871
Dotations nettes / dépréciations des actifs circulants ²		4 429	70 721
Autres produits	19	15 463	16 861
Autres charges		-2 188	-5 427
RESULTAT OPERATIONNEL		37 273	-40 064
<i>Résultat opérationnel / chiffre d'affaires</i>		<i>5,61%</i>	<i>-6,45%</i>
Coût de l'endettement financier net		-14 710	-15 037
Gains et pertes de change réalisés		-4 978	-3 255
Autres charges et produits financiers réalisés		-9 302	-4 560
Résultat financier réalisé		-28 990	-22 853
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés		-10 867	6 807
Autres charges et produits financiers latents		1 331	-9 106
Résultat financier latent		-9 536	-2 299
RESULTAT FINANCIER	20	-38 527	-25 151
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		0	43
Impôts sur les bénéfices	21	1 616	-14 634
RESULTAT NET		362	-79 806
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère		135	-79 991
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		227	184
<i>Résultat attribuable au Groupe / chiffre d'affaires</i>		<i>0,02%</i>	<i>-12,88%</i>
Moyenne pondérée titres période		11 521 751	9 697 744
Résultat de base par action	10.2	0,01	-8,15
Résultat dilué par action	10.2	0,01	-8,15

¹ dont -112,8 M€ relatif à une variation d'Encours « Non recurring » en 2013 qui inclut notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour -125,6 M€

² dont 66,0 M€ relatif à une reprise d'Encours « Non recurring » en 2013 qui inclut notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour 53,3 M€

3.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
RESULTAT NET DE LA PERIODE (1)	362	-79 806
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL :		
- Eléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :		
Engagement de rachat sur minoritaires	-1 130	-1 702
Ecart actuariel des engagements de retraite	-764	1 762
Autres	-266	-8
Produit (charge) d'impôt sur les éléments non reclassés ultérieurement	262	-606
- Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net :		
Ecart de conversion	-219	-4 047
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)	-28 053	12 785
Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés	9 778	-4 462
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (2)	-20 392	3 722
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL (1+2)	-20 031	-76 084
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère	-20 266	-76 307
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	235	223

3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Résultat net de la période	362	-79 806
Ajustement pour :		
Elimination du résultat des mises en équivalence	0	-43
Amortissements et provisions	17 290	-59 173
Elimination des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	10 867	-6 278
Autres éléments sans impact de trésorerie	141	53
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	28 659	-145 247
Charge d'impôts	-1 616	14 634
Coût de l'endettement financier	14 710	15 429
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT	41 753	-115 183
Variation des stocks	-7 884	104 632
Variation des clients et autres débiteurs	-7 172	-7 961
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	21 408	38 085
Impôt payé	-2 454	-3 494
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	45 651	16 078
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont variation des fournisseurs d'immobilisations)	-15 083	-16 586
Acquisition d'actifs financiers	-6	-50
Variation des prêts et avances consentis	-677	-896
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	103
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-15 739	-17 429
Augmentation de capital	369	208
Acquisitions ou cessions d'actions propres	-65	16
Emission d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-3 397	-3 620
Intérêts financiers versés	-15 504	-16 700
Dividendes payés	-325	-245
Flux liés aux avances remboursables	167	1 998
Autres flux liés aux opérations de financement ¹	1 691	10 877
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-17 064	-7 466
+/- incidence des variations de change	-22	225
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	12 826	-8 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17 894	26 485
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	30 720	17 894

¹ Correspond principalement aux financements court terme (affacturage et crédit court terme)

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital émis	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs	Ecarts de conversion	Autres variations	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
31-déc.-2012	18 648	75 321	1 675	91 280	1 355	-1 629	-1 679	184 971	1 680	186 650
Opération sur capital	4 370	17 479						21 848		21 848
Paievements fondés sur des actions								0		0
Opérations sur titres auto-détenus			16					16		16
Dividendes								0	-245	-245
Autres variations								0		
Transactions avec les actionnaires	4 370	17 479	16	0	0	0	0	21 864	-245	21 619
Résultat net de l'exercice (1)				-79 991				-79 991	184	-79 806
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					8 295			8 295		8 295
Instruments financiers : écarts de conversion					28			28		28
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat						-4 085		-4 085	38	-4 047
Autres variations							-554	-554	1	-553
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	0	8 323	-4 085	-554	3 684	38	3 722
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	-79 991	8 323	-4 085	-554	-76 307	223	-76 084
31-déc.-2013	23 017	92 800	1 691	11 290	9 678	-5 714	-2 233	130 528	1 657	132 185
Opération sur capital	74	295						369		369
Paievements fondés sur des actions								0		0
Opérations sur titres auto-détenus			-65					-65		-65
Dividendes								0	-325	-325
Autres variations										
Transactions avec les actionnaires	74	295	-65	0	0	0	0	304	-325	-21
Résultat net de l'exercice (1)				135				135	227	362
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					-18 294			-18 294		-18 294
Instruments financiers : écarts de conversion					18			18		18
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat						-226		-226	7	-219
Autres variations							-1 899	-1 899	1	-1 898
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	0	-18 275	-226	-1 899	-20 401	8	-20 392
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	135	-18 275	-226	-1 899	-20 266	235	-20 031
31-déc.-2014	23 091	93 095	1 625	11 424	-8 597	-5 939	-4 133	110 565	1 568	112 133

3.6 Notes annexes aux comptes consolidés

GENERALITES

- NOTE 1 Faits marquants
- NOTE 2 Principes comptables
- NOTE 3 Périmètre de consolidation
- NOTE 4 Segments opérationnels

DETAIL DU BILAN

- NOTE 5 Immobilisations
- NOTE 6 Stocks et en-cours et contrats de construction
- NOTE 7 Actifs financiers
- NOTE 8 Clients et autres débiteurs
- NOTE 9 Instruments dérivés
- NOTE 10 Capitaux propres
- NOTE 11 Provisions non courantes
- NOTE 12 Avantages au personnel
- NOTE 13 Passifs financiers
- NOTE 14 Fournisseurs et autres créditeurs
- NOTE 15 Impôts

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

- NOTE 16 Chiffre d'affaires
- NOTE 17 Achats consommés et charges externes
- NOTE 18 Dotations nettes / dépréciations des actifs circulants
- NOTE 19 Autres produits
- NOTE 20 Détail du résultat financier
- NOTE 21 Charge d'impôts

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- NOTE 22 Gestion des risques
- NOTE 23 Effectif moyen
- NOTE 24 Engagements financiers et passifs éventuels
- NOTE 25 Parties liées
- NOTE 26 Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)
- NOTE 27 Evénements postérieurs à la clôture

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

LATECOERE est une société anonyme de droit français, domiciliée à Toulouse - France

Les états financiers consolidés du groupe LATECOERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme le Groupe) et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire le 31 mars 2015. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

Nouvelle gouvernance

Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance du Groupe LATECOERE, a proposé le 27 août 2014 aux Membres du Conseil, qui l'ont acceptée, la nomination d'Olivier Regnard en tant que Membre du Directoire de LATECOERE. Cette nomination a pris effet le 1^{er} septembre 2014. La nomination d'Olivier Regnard fait suite au départ d'Eric Gillard dont le mandat de Membre du Directoire a cessé le 23 juin 2014.

Négociation avec les partenaires financiers

Comme annoncé à l'occasion de la publication des résultats annuels 2013 et des semestriels 2014, le Groupe a engagé au cours du second semestre 2014 des discussions avec ses partenaires financiers sous l'égide d'un mandataire ad-hoc afin de :

- se doter d'une structure financière cohérente avec la nature long-terme de ses activités et les capacités de remboursement du Groupe ; et
- financer l'adaptation du Groupe aux enjeux court et moyen-terme ainsi que ses projets de développement.

Les discussions en cours avec les créanciers ont rendu nécessaires :

- L'obtention fin 2014, de main-levées (« waiver ») sur les covenants inscrits dans le contrat de crédit syndiqué au titre de l'exercice 2014 jusqu'au 30 juin 2015
- Un accord au cours du premier trimestre 2015 sur le report des échéances de remboursement dues au premier trimestre (33m€) jusqu'au 30 juin 2015. Sur l'ensemble de l'exercice 2015, les échéances de remboursement du Groupe au titre du contrat de crédit syndiqué s'élève à 106 M€.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 ont été arrêtés sur la base du principe de continuité d'exploitation en retenant l'hypothèse que le Groupe parviendrait à un accord avec ses créanciers qui se traduirait notamment par :

- La conversion d'une partie significative de leurs créances en capital pour renforcer les fonds propres du Groupe et réduire sa dette.
- L'injection de capitaux nouveaux pour répondre aux enjeux du Groupe et lui redonner des marges de manœuvre en termes de liquidité.

Fin avril 2015, le Groupe est parvenu à signer un accord avec ses principaux créanciers (accord détaillé en Note 27). Cet accord nécessitera l'approbation de l'assemblée générale. En cas de refus, le Groupe ne pourrait pas faire face à ses échéances.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.2 Application de normes, amendements et interprétations applicables pour les états financiers

De nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations sont entrés en vigueur au 31 décembre 2014. Il s'agit :

- Des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Ces normes ont été complétées par :
 - des amendements aux normes existantes IAS 27 (2011) « Etats financiers individuels » et IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

- des amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 concernant leurs « Dispositions transitoires »
- des amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 révisée (version 2011) concernant l'exemption de consolidation applicable aux « Entités d'Investissement »
- Des amendements à la norme IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et passifs financiers
- Des amendements à la norme IAS 36 « Pertes de valeur » - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Des amendements à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers et passifs financiers » - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces normes et amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

L'application d'IFRS 12 se traduit par des informations complémentaires présentées en annexe aux comptes consolidés notamment sur les participations ne donnant pas le contrôle (note 26) et sur les entités non consolidées (note 24.4).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les textes suivants publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- IFRIC 21 « Taxes »
- IAS 19 « Régimes à prestations définies – cotisations des membres du personnel »
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013
- Améliorations des IFRS publiées en septembre 2014

L'impact potentiel de ces normes et amendements est en cours d'évaluation par le Groupe.

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes majeures non adoptées à ce jour par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Le Groupe procède actuellement à l'étude des impacts dans les comptes de ces nouveaux textes.

2.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite de la part du Directoire de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement sur ces bases des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des

circonstances ; elles intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. Le Directoire revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière principalement pour :

- la marge estimée au titre des contrats de construction (note 6) ;
- les avantages au personnel (note 12) ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions sur stock ;
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- la juste valeur des instruments financiers.

Au 31 décembre 2014, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité encore élevé au regard des perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture notamment concernant :

- les informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique,
- les perspectives d'évolution du dollar à long-terme.

Le Groupe rappelle qu'il a engagé un processus de renégociation de la totalité du crédit syndiqué au cours de l'année 2014 afin de se doter d'une structure de financement de long terme à même de soutenir son développement et de permettre son adéquation avec la nature long-terme de ses activités.

C'est dans ce contexte que le Groupe, en situation de bris de covenant au 31 décembre 2014, a obtenu une dispense (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette de ses partenaires financiers fin 2014.

2.4 Filiales

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société LATECOERE sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à intégrer l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

2.5 Entreprises associées

Les entreprises associées désignent les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

La méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser au bilan un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, majorée le cas échéant du goodwill généré par l'acquisition d'origine.

2.6 Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.7 Méthode de conversion des éléments en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires figurant au bilan à la date d'arrêt sont revalorisés au cours de change de cette date. Les différences issues de cette revalorisation sont comptabilisées en résultat.

2.8 Etats financiers des entités étrangères

Les postes de l'actif et du passif des entités consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres de chaque entité qui sont comptabilisés au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés (écart de conversion).

Conformément à l'IAS 21, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les capitaux propres (en réserve de

conversion). Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les capitaux propres seront enregistrés en résultat.

2.9 Ecart d'acquisition

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3 révisée. Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et, le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises. Les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Les actifs identifiables et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et les changements de juste valeur seront dans le futur constatés en résultat au delà du délai d'affectation d'un an. Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat. Le prix d'achat payé par l'acquéreur, qui inclut une part contingente, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition, les variations subséquentes de juste valeur de la part contingente présentées au passif, étant reconnues conformément à IAS 39, IAS 37 ou autre norme IFRS applicable, seront comptabilisées soit en résultat net, soit en Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres.

A la date d'acquisition, le goodwill déterminé à l'occasion de chaque regroupement d'entreprises pourra être évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur.

Avant le 1er janvier 2010

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Conformément à IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle et en cas d'indices de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé selon les principes décrits dans la note 2.12.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en résultat sur la période.

2.10 Autres actifs incorporels immobilisés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables (résultant d'un droit légal ou susceptibles d'être vendus, transférés, loués ou échangés de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif), sans substance physique, détenus en vue d'une utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles doivent répondre aux critères ci-dessous :

- probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs attribuables à cet actif ;
- évaluation fiable du coût de l'actif.

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme de consommation par l'entreprise des avantages économiques de l'immobilisation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées selon les mêmes principes.

Les actifs incorporels détenus par le Groupe sont principalement :

- des coûts d'acquisition de contrats dans le cadre de regroupement d'entreprises, amortis sur la durée des contrats ;
- des logiciels et autres licences (durée d'amortissement sur 4 ans).

Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée d'utilité. Le Groupe ne détient pas d'actif incorporel à durée de vie indéfinie. Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 2.12. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « dotations aux amortissements ».

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais de développement sont obligatoirement activés en IFRS si tous les critères suivants sont vérifiés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer les dépenses de façon fiable.

A ce jour, les dépenses de développement supportées par le Groupe sont essentiellement engagées dans le cadre de contrats de partenariat répondant aux caractéristiques des contrats définis par l'IAS 11 comme des contrats de construction. Ces dépenses suivent donc le traitement détaillé en note 2.15.

2.11 Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable (incluant le prix d'achat, les taxes payées et les frais directs d'achat), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) si les durées d'utilité sont différentes. De ce fait chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte. Le Groupe a défini des familles de biens pouvant faire l'objet d'une décomposition et les durées d'utilité des composants ainsi déterminés.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par le Groupe n'ont pas pour vocation à être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l'actif.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 2.12. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « dotations aux amortissements ».

Les subventions reçues par le Groupe dans le cadre d'aides au financement d'actifs industriels immobilisés sont comptabilisées en déduction de la valeur d'origine du bien.

L'ensemble des amortissements associés aux familles et aux sous-familles est repris ci-dessous.

Famille	Durée d'amortissement
Construction	15 - 40 ans
Installations générales	10 -20 ans
Installations techniques	6 2/3 – 20 ans
Outils	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Matériels informatiques	3 – 5ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	6 2/3 ans
Mobilier	10 ans

2.12 Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe (autres que les stocks et les actifs d'impôt différé) sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Concernant les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation ou dont la durée d'utilité est indéfinie, et pour les écarts d'acquisition, ce test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif, le Groupe utilise :

- les prévisions de flux de trésorerie (avant impôt et frais financiers) basés sur des hypothèses qui retiennent l'actif dans son état actuel et représentent la meilleure estimation des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif restant à courir ;

- le taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Le taux d'actualisation ne reflète pas les risques dont il a été tenu compte lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Compte tenu du fait qu'à l'intérieur de chaque secteur d'activité du Groupe, les actifs immobilisés utilisés ne sont pas spécifiques à une activité ou à une branche mais sont utilisables par l'ensemble du secteur (pas d'indépendance des entrées de trésorerie entre eux), les Unités Génératrices de Trésorerie retenues sont les différents secteurs d'activité du Groupe pris individuellement.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.13 Coûts d'emprunt

Depuis le 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». La valeur brute des stocks du Groupe répondant à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » est également ajusté.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement

comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés. Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période.

2.14 Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe LATECOERE supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont considérés comme des contrats de location financement conformément à l'IAS 17 et font à ce titre l'objet d'un retraitement. Les actifs ainsi détenus sont comptabilisés pour leur juste valeur ou la valeur actuelle des paiements minimaux futurs au titre de la location si celle-ci est inférieure. Ces actifs sont ensuite amortis en fonction de leur durée d'utilité. Dans le cas où la société n'a pas de certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat, ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Une dette financière est reconnue au titre de chaque contrat de location financement.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

2.15 Stocks et en-cours de production

Matières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les matières premières et équipements lorsque leur valeur de réalisation nette est inférieure à leur valeur comptable. Les stocks de matières sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Travaux en-cours (hors contrats de construction)

La valeur brute des travaux en-cours est évaluée suivant la méthode du coût de revient complet. Les frais hors production (frais financiers, frais de commercialisation, devis sans suite, frais administratif...) sont exclus de cette valorisation. Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les travaux en-cours lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Contrats de construction / partenariat

Le Groupe a conclu avec certains de ses clients des contrats de partenariat dont les caractéristiques sont celles des contrats de construction au sens de IAS 11 :

- contrat relatif à la production d'un ensemble de biens étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, technologie et fonction ;
- dont la durée couvre plusieurs exercices.

La comptabilisation de ces contrats répond aux critères ci-dessous :

Les produits et les coûts principaux pris en compte dans le cadre de l'application des contrats de construction sont :

a. pour les produits :

- le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- les modifications des travaux du contrat ou les réclamations dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être estimées de façon fiable.

b. pour les coûts :

- les coûts directement liés au contrat ;
- les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;
- tous autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au client selon les termes du contrat.

La marge est reconnue à l'avancement qui est calculé par rapport à la livraison des éléments (« milestones »). En effet le Groupe facture à la livraison et toute la facturation effectuée est acquise quelle que soit l'issue du programme.

Il est aussi possible que des facturations complémentaires soient effectuées par la suite (modifications ou suppléments de travaux). Une étude est menée au cas par cas afin de définir les éléments permettant d'identifier l'avancement.

La marge estimée est calculée sur la base d'une prévision comprenant les éléments techniques et budgétaires. Cette marge est révisée périodiquement en fonction des coûts et produits réalisés sur la période et restant à venir. Lorsque le risque de change a fait l'objet d'un contrat de couverture, l'incidence de cette couverture est intégrée dans le calcul de la marge estimée. Lorsque la marge prévisionnelle est négative, elle est immédiatement constatée en résultat.

Dans le cadre de contrats de construction couvrant plusieurs exercices, le Groupe est amené au cours des premiers exercices à constater au bilan des coûts de production (courbe) qui seront ensuite recyclés en résultat en fonction de la décroissance réellement observée.

2.16 Reconnaissance du revenu

Le revenu est reconnu selon les critères suivants :

- pour les contrats entrant dans les critères de IAS 11, il convient de se référer à la note 2.15 ;
- pour les autres types de contrats (hors prestation), le revenu est reconnu au moment du transfert de la majorité des risques et avantages à l'acheteur, ce qui intervient généralement au moment de la livraison ;
- pour les contrats de prestations de services, le revenu est reconnu à l'avancement, en fonction de l'avancement réel des travaux sur la base des coûts constatés par rapport aux coûts totaux estimés.

2.17 Actifs et passifs financiers

Le Groupe applique IAS 32, IAS 39 et IFRS 7. Ces normes définissent quatre catégories d'actifs financiers et deux catégories de passifs financiers :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : il s'agit des instruments dérivés n'entrant pas dans le cadre de la comptabilité de couverture ainsi que des placements de trésorerie désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les actifs financiers disponibles à la vente évalués en juste valeur avec une comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres (le Groupe ne détient pas de tels actifs) ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance évalués au coût amorti : aucun actif n'entre, à ce jour, dans cette famille ;
- les prêts et créances émis par l'entreprise évalués au coût amorti ;
- les autres passifs financiers évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Les instruments de couverture sont des ventes et achats à terme de devises et des tunnels d'options pour le change et des couvertures sous forme de « collar » pour les taux. Les instruments dérivés sont évalués en juste valeur avec une comptabilisation des variations de juste valeur au compte de résultat à l'exception des instruments de couverture désignés ci-après. La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par une société indépendante. Elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (mark to market). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en dollar US. Compte tenu de l'importance de ces flux, une stratégie de couverture des flux futurs dans cette devise a été mise en place en application des principes suivants :

- couverture d'une partie des encaissements futurs estimés avec certains clients ;
- prise en compte d'une probabilité de réalisation de ces flux futurs ; ceci permet d'apprécier les besoins de couverture relatifs à chaque sous-jacent pris en considération dans le cadre de la comptabilité de couverture.

De même, la société LATECOERE Czech Republic s.r.o., filiale tchèque de la société LATECOERE, réalise son chiffre d'affaires en euros alors que ses charges sont en couronnes tchèques (CZK). Compte tenu de la croissance de l'activité de cette filiale et de la volatilité actuelle de la couronne tchèque, le Groupe qui avait mis

en place des instruments de couverture des flux futurs dans cette devise a décidé de qualifier ces instruments d'instruments de couverture au regard de IAS 39. Jusqu'au 30 juin 2008, ces instruments étaient comptabilisés en juste valeur par résultat. Les critères permettant l'application d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie sont respectés depuis le 1er juillet 2008. Les flux couverts depuis cette date sont les flux budgétés considérés comme hautement probables des charges d'exploitation et des charges financières de la société LATECOERE Czech Republic s.r.o.

Les instruments dérivés qui font l'objet d'une comptabilité de couverture ont donné lieu à la mise en place d'une documentation conforme à IAS 39. Des tests d'efficacité sont réalisés à la mise en place des instruments de couverture et à chaque clôture. En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe procède à deux formes de comptabilisation :

- les couvertures de juste valeur qui couvrent l'exposition à la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- les couvertures de flux de trésorerie qui couvrent l'exposition aux variations de flux futurs de trésorerie d'éléments d'actif ou de passif existants ou futurs.

Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existant, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contre-partie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs qui remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont traitées dans les comptes consolidés du Groupe de la façon suivante :

- la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument de couverture est directement comptabilisée au niveau des capitaux propres (net d'impôt différé) ; la part inefficace et la valeur temps des options (non qualifiée) sont reconnues immédiatement en résultat financier ;
- les profits ou les pertes comptabilisés dans les capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle le sous-jacent couvert est comptabilisé au compte de résultat, comme par exemple lorsque le chiffre d'affaires prévu se réalise.

A chaque clôture, chaque instrument de couverture existant fait l'objet d'une actualisation de sa juste valeur et d'une mise à jour du test d'efficacité propre à chaque couverture. Si une couverture à l'issue du test s'avère inefficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Certains instruments financiers ne sont pas traités comme des instruments de couverture car ils ne répondent pas aux critères de qualification fixés par IAS 39. Dans ce cas, les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et les financements par mobilisation de créance (ne respectant pas les critères de décomptabilisation d'actifs) qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie. Les placements de trésorerie à court terme, très liquides, et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont considérés comme des équivalents de trésorerie. Ces placements sont évalués en juste valeur.

Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti (emprunts à taux fixe essentiellement), mentionnée en annexe, a été déterminée par un organisme indépendant sur la base d'une technique de valorisation.

Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat et les dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 « Prix de marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

- catégorie de niveau 2 « Modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 « Modèle avec paramètres non observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Dans le cas de marché inactif, par exemple exprimé par une raréfaction des contreparties, le Groupe se réserve la possibilité de recourir à des modèles mathématiques évaluant les risques sur la base des hypothèses que prendraient normalement les participants au marché, selon un horizon correspondant à la durée des instruments concernés, dans le respect des dispositions de la norme IAS 39.

Obligations convertibles

Les obligations convertibles en actions émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes :

- une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission ;
- une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission de l'obligation convertible et la composante dette. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission et des impôts différés correspondant.

La comptabilisation en capitaux propres de l'option de conversion est imposée du fait qu'elle est à parité fixe (montant fixe d'actions remis contre un montant fixe d'obligations). Sa valeur n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification de la durée de vie estimée de l'obligation convertible. Elle sera en revanche ajustée en cas de demandes de conversions. Un impôt différé passif est en outre calculé sur la base de la valeur brute de l'option et est également reconnu en capitaux propres.

Engagements de rachat de minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe sont enregistrés en passifs non courants au bilan. La contrepartie de cette dette est reconnue en déduction des capitaux propres part du Groupe. La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle de remboursement, c'est-à-dire à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. Toute variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres.

2.18 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances. Les actifs financiers correspondant sont décomptabilisés en tout ou partie si les contrats de mobilisation de créance respectent les conditions suivantes :

- transfert du droit contractuel à percevoir la trésorerie ;
- cession à un partenaire financier des risques et avantages liés à cette créance ;
- le partenaire financier supporte entièrement le risque de non règlement de cette créance pour des motifs financiers uniquement ; le Groupe restant garant de l'ensemble des risques techniques et industriels ;
- le recouvrement de la créance est à la charge du partenaire financier. Toutefois, ce dernier peut contractuellement demander au Groupe d'effectuer pour son compte cette démarche vis-à-vis des créanciers.

Les contrats ne respectant pas ces critères ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des créances.

2.19 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.20 Actions propres

Les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'auto-contrôle est imputé directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.21 Provisions

Le Groupe constitue une provision dès lors que :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation liée à l'obligation. L'estimation des provisions est analysée à chaque clôture et si nécessaire, son montant est mis à jour.

La provision est maintenue dans les comptes tant que des informations précises (délai et montant) ne permettent pas de statuer sur son issue. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent peut être significatif, les provisions sont actualisées. Les provisions constatées par le Groupe n'ont pas fait l'objet d'une actualisation.

2.22 Avantages au personnel

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel. Après analyse des réglementations spécifiques aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent principalement les sociétés françaises.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Engagements de retraite

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un actuaire indépendant. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés. Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont depuis l'exercice 2010 reconnus en capitaux propres.

Médailles du travail

Le groupe LATECOERE comptabilise une provision sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel (IAS 19). Les estimations des obligations du Groupe au titre des médailles du travail (sociétés françaises uniquement) sont calculées par un actuaire indépendant.

Droit individuel à la formation

Le Groupe comptabilise au niveau des comptes consolidés l'impact relatif à l'application du Droit Individuel à la Formation. La méthode de calcul de cette provision est la suivante :

- détermination pour chaque salarié du solde d'heures acquises à la clôture restant dans le cadre du DIF et application du taux horaire net de l'exercice antérieur (le solde des heures étant plafonné à 120 heures) ;
- application d'un pourcentage de probabilité que le salarié utilise son droit individuel à la formation ;
- détermination d'un coût horaire moyen de formation auquel est appliqué le nombre d'heures probable de prise de formation dans le cadre du DIF.

2.23 Financements publics

Le Groupe, dans le cadre du développement de certains programmes, a obtenu des financements publics.

Ces financements de type « avances remboursables » sont contractuellement porteurs d'intérêts (calculés sur la base d'un taux de marché) vis-à-vis des organismes gestionnaires. Par conséquent, ces types de financements ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et sont hors champ d'application de la norme IAS 20 dans la mesure où le succès du programme est probable.

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue. A chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Ces avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements se font au fur et à mesure des livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.24 Autres produits

Le Groupe comptabilise notamment dans les autres produits les subventions d'exploitation, le crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt compétitivité emploi.

2.25 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache

à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, il est comptabilisé en capitaux propres. L'impôt exigible est le montant de l'impôt estimé dû au titre de la période et de tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode bilancielle du report variable. Il est calculé sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition ;
- différences temporelles liées à des participations dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés est effectuée en fonction de la façon dont le Groupe s'attend à ce que les actifs ou passifs se dénouent, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que si des bénéfices fiscaux futurs sur lesquels cet impôt pourra s'imputer sont probables. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice suffisant soit réalisé. Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe exerçant, directement ou indirectement, un contrôle exclusif dans toutes les sociétés, celles-ci sont consolidées par intégration globale. Toutes les sociétés faisant partie du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Société	Pays	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	
Segment Aérostructures :					
Aérostructure Industrie	LATECOERE	France		Société consolidante	
	LATECOERE do BRASIL	Brésil	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE CZECH REPUBLIC s.r.o (ex LETOV s.r.o.)	République Tchèque	100%	100%	Intégration globale
	LETOV a.s. (Letov Letecká Vyroba a.s.)	République Tchèque	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE INC.	Etats Unis	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE DEVELOPPEMENT	France	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE BIENES RAICES	Mexique	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE Mexico	Mexique	100%	0%	Intégration globale
LATECOERE Mexico Services	Mexique	100%	0%	Intégration globale	
Aérostructure Services	LATECOERE Services (ex LATEcis)	France	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE Services Iberia (ex LATEcis Iberia)	Espagne	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE Services Limited (ex LATEcis UK limited)	Angleterre	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE Services Canada Inc. (ex LATEcis Canada Inc.)	Canada	100%	100%	Intégration globale
	LATECOERE services GmbH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
	G ² METRIC	France	51%	51%	Intégration globale
	G ² METRIC GmbH	Allemagne	51%	51%	Intégration globale
G ² METRIC Limited	Angleterre	51%	51%	Intégration globale	
Segment Systèmes d'interconnexion :					
LATelec	France	100%	100%	Intégration globale	
LATelec GmbH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale	
SEA LATelec	Tunisie	100%	100%	Intégration globale	
LATelec Mexico	Mexique	100%	0%	Intégration globale	
LATelec Mexico Services	Mexique	100%	0%	Intégration globale	

NOTE 4 SEGMENTS OPERATIONNELS

Les secteurs ou segments présentés par le Groupe sont des composantes distinctes du Groupe engagées dans la fourniture de biens ou services liés (secteurs d'activité) et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente de ceux des autres secteurs.

Les secteurs d'activité définis par le Groupe sont depuis 2013 :

- **Aérostructures** (regroupant la division Aérostructure Industrie et la division Aérostructure Services) ;
- **Systèmes d'interconnexion.**

Ces deux secteurs représentent les activités industrielles du Groupe et font appel, le cas échéant, à des activités de services filialisées. Par ailleurs, l'ensemble des dépenses relatives à la position de maison mère de la Société LATECOERE sont maintenues dans le secteur aérostructures.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations présentées par secteur sont basées sur le reporting interne du Groupe régulièrement examiné par la Direction Générale.

Les méthodes comptables utilisées par le Groupe pour l'établissement des données présentées par secteur opérationnel conformément à IFRS 8 sont identiques à celles utilisées par le Groupe dans la cadre de l'établissement de ses comptes consolidés en normes IFRS.

Le Groupe utilise l'EBIT Economique comme indicateur clé approprié de pilotage de la performance opérationnelle des branches du Groupe.

L'EBIT Economique représente au niveau des comptes consolidés le résultat opérationnel (EBIT) du Groupe retraité de la variation des Encours « Non recurring » net de provision.

L'endettement net comprend les emprunts et dettes financières courant et non courant et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Il est à noter que trois clients du Groupe représentent chacun plus de 10% du chiffre d'affaires total consolidé. La répartition du chiffre d'affaires par client est présentée au chapitre 1 du présent document de référence.

En milliers d'euros	Aérostructure Industrie	%	Aérostructure Services ¹	%	Eliminations inter-secteur	Aérostructures	%	Systèmes d'interconnexion	%	Eliminations inter-secteur	Total
31/12/2014											
Chiffre affaires de l'activité	404 378	61%	103 315	15%	-9 672	498 021	75%	194 409	29%	-28 355	664 074
Chiffre d'affaires inter-secteur	-23 185	82%	-7 741	27%	9 672	-21 253	75%	-7 102	25%	28 355	0
Chiffre affaires consolidé	381 194	58%	95 574	14%	0	476 767	72%	187 307	28%	0	664 074
EBIT Economique	-6 011	-101%	5 876	99%	0	-135	-2%	6 206	107%	-279	5 792
<i>EBIT Economique / Chiffre d'affaires</i>	<i>-1,43%</i>		<i>5,76%</i>			<i>-0,03%</i>		<i>3,19%</i>			<i>0,87%</i>
Résultat opérationnel	18 691	51%	5 876	15%	0	24 567	66%	12 986	35%	-279	37 273
<i>Résultat Opérationnel / Chiffre d'affaires</i>	<i>4,62%</i>		<i>5,76%</i>			<i>4,93%</i>		<i>6,68%</i>			<i>5,61%</i>
Résultat financier réalisé	-24 973	86%	-36	0%	0	-25 009	86%	-3 982	14%	0	-28 991
Résultat financier latent	-6 526	68%	-168	2%	0	-6 694	70%	-2 842	30%	0	-9 536
Impôts société et autres	5 033		-1 622		0	3 411		-1 795		0	1 616
RESULTAT NET	-7 775	-2107%	4 050	1077%	0	-3 725	-1030%	4 366	1207%	-279	362
<i>Résultat net / Chiffre d'affaires</i>	<i>-1,87%</i>		<i>3,92%</i>			<i>-0,75%</i>		<i>2,25%</i>			<i>0,05%</i>

En milliers d'euros	Aérostructure Industrie	%	Aérostructure Services ¹	%	Eliminations inter-secteur	Aérostructures	%	Systèmes d'interconnexion	%	Eliminations inter-secteur	Total
31/12/2013											
Chiffre affaires de l'activité	361 854	58%	101 579	16%	-9 346	454 087	73%	202 563	33%	-35 565	621 085
Chiffre d'affaires inter-secteur	-21 779	61%	-6 614	19%	9 346	-19 047	54%	-16 519	46%	35 565	0
Chiffre affaires consolidé	340 075	55%	94 965	15%	0	435 040	70%	186 045	30%	0	621 085
EBIT Economique	-6 603	-98%	4 893	73%	0	-1 710	-25%	8 400	125%	23	6 714
<i>EBIT Economique / Chiffre d'affaires</i>	<i>-1,82%</i>		<i>4,82%</i>			<i>-0,38%</i>		<i>4,15%</i>			<i>1,08%</i>
Résultat opérationnel	-57 871	144%	4 893	-12%	0	-52 978	132%	12 891	-32%	23	-40 064
<i>Résultat Opérationnel / Chiffre d'affaires</i>	<i>-15,99%</i>		<i>4,82%</i>			<i>-11,67%</i>		<i>6,36%</i>			<i>-6,45%</i>
Résultat financier réalisé	-21 850	96%	146	-1%	0	-21 704	95%	-950	4%	-199	-22 853
Résultat financier latent	-1 507	66%	-261	11%	0	-1 769	77%	-530	23%	0	-2 299
Impôts société et autres	-10 119		-1 096		0	-11 215		-3 419		0	-14 634
RESULTAT NET	-91 304	114%	3 682	-5%	0	-87 623	110%	7 991	-10%	-175	-79 806
<i>Résultat net / Chiffre d'affaires</i>	<i>-25,23%</i>		<i>3,62%</i>			<i>-19,30%</i>		<i>3,95%</i>			<i>-12,85%</i>

<i>En milliers d'euros</i>											
31/12/2014	Aérostructure Industrie	%	Aérostructure Services ¹	%	Eliminations inter-secteur	Aérostructures	%	Systèmes d'interconnexion	%	Eliminations inter-secteur	Total
Immobilisations incorporelles	2 110	44%	2 243	47%	0	4 353	90%	470	10%	0	4 823
Ecart d'acquisitions	0	0%	1 300	100%	0	1 300	100%	0	0%	0	1 300
Immobilisations corporelles	69 577	78%	5 687	6%	0	75 264	84%	14 451	16%	8	89 722
Autres actifs financiers	80 296		864		0	81 159		1 407		-76 095	6 471
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	151 982	149%	10 094	10%	0	162 076	158%	16 327	16%	-76 087	102 316
Investissements nets	10 440	66%	3 192	20%	0	13 631	87%	2 108	13%	0	15 739
Stocks et en-cours	330 332	79%	1 207	0%	0	331 540	79%	87 151	21%	-1 078	417 612
Créances clients et autres débiteurs	102 560	62%	42 050	26%	-3 126	141 483	86%	118 746	72%	-95 389	164 841
Endettement net	299 884	97%	-6 187	-2%	0	293 697	95%	92 585	30%	-76 108	310 174
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	197 655	113%	30 754	18%	-3 126	225 282	129%	45 075	26%	-95 389	174 968
Total des actifs sectoriels	666 214	87%	58 618	8%	-3 126	721 706	94%	219 538	29%	-174 358	766 887

<i>En milliers d'euros</i>											
31/12/2013	Aérostructure Industrie	%	Aérostructure Services ¹	%	Eliminations inter-secteur	Aérostructures	%	Systèmes d'interconnexion	%	Eliminations inter-secteur	Total
Immobilisations incorporelles	750	42%	739	41%	0	1 489	84%	293	16%	0	1 782
Ecart d'acquisitions	0	0%	1 300	100%	0	1 300	100%	0	0%	0	1 300
Immobilisations corporelles	69 572	77%	5 548	6%	0	75 120	83%	14 954	17%	8	90 083
Autres actifs financiers	80 056		831		-2 012	78 875		1 392		-74 096	6 171
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	150 379	151%	8 418	8%	-2 012	156 785	158%	16 640	17%	-74 088	99 336
Investissements nets	11 525	66%	2 336	13%	0	13 861	80%	3 568	20%	0	17 429
Stocks et en-cours	316 461	78%	735	0%	0	317 196	78%	89 158	22%	-799	405 555
Créances clients et autres débiteurs	95 229	61%	43 051	27%	-1 974	136 306	87%	114 761	73%	-93 990	157 077
Endettement net	301 192	95%	-2 487	-1%	-2 012	296 693	94%	94 363	30%	-74 108	316 948
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	190 237	108%	30 086	17%	-1 974	218 349	124%	51 125	29%	-93 990	175 485
Total des actifs sectoriels	639 810	86%	54 749	7%	-3 986	690 573	93%	222 932	30%	-170 681	742 824

¹ anciennement "Ingénierie et services"

NOTE 5 IMMOBILISATIONS

5.1 Variation des immobilisations

Valeur Brute des immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	Incidence des var. de change	Autres	Acquisitions	Cessions	31-déc.-14
Concessions, brevets & droits similaires	10 491	-17	2 161	1 715	-777	13 573
Autres immobilisations incorporelles	4 308	0	-7	279	0	4 579
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 799	-17	2 153	1 994	-777	18 152
Terrains	5 761	-1	-5	0	0	5 755
Constructions	52 301	-34	109	768	-25	53 120
Installations techniques, matériel & outillage	87 590	-185	5 768	3 875	-1 562	95 486
Autres immobilisations corporelles	23 727	7	696	1 135	-3 452	22 113
Immobilisations en cours	14 402	-8	-8 722	7 109	0	12 781
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3	0	0	0	0	3
Crédit bail immobilier	9 682	0	0	0	0	9 682
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	193 466	-221	-2 153	12 887	-5 039	198 940

Amortissements des immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	Incidence des var. de change	Autres	Dotations	Reprises	31-déc.-14
Concessions, brevets & droits similaires	8 869	-18	0	1 212	-777	9 286
Autres immobilisations incorporelles	4 148	0	0	-105	0	4 043
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 017	-18	0	1 107	-777	13 329
Constructions	20 111	-31	0	1 902	-3	21 979
Installations techniques, matériel & outillage	62 476	-184	1 639	7 240	-1 520	69 652
Autres immobilisations corporelles	16 934	18	-1 639	1 410	-3 349	13 373
Crédit bail immobilier	3 862	0	0	351	0	4 213
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 384	-196	0	10 902	-4 872	109 217

Valeur nette des immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	31-déc.-14
Concessions, brevets & droits similaires	1 782	4 823
Autres immobilisations incorporelles	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 782	4 823
Terrains	5 761	5 755
Constructions	32 189	31 140
Installations techniques, matériel & outillage	25 114	25 835
Autres immobilisations corporelles	6 794	8 740
Immobilisations en cours	14 402	12 781
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3	3
Crédit bail immobilier	5 819	5 469
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 083	89 722

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment des logiciels et licences relatifs aux systèmes d'information du Groupe.

Les principales acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2014 concernent :

- le développement d'outils informatiques dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information pour un montant de 6,7 M€
- du matériel et des outils de production pour 3,9 M€ principalement pour les sociétés LETOV, LATECOERE
- des investissements relatifs à l'établissement de nouvelles plateformes de production au Mexique

pour les branches Aérostructure et Systèmes d'interconnexion pour 1,8 M€.

A la clôture, il existe des garanties (nantissement, hypothèque) sur les immobilisations corporelles du Groupe s'élevant à 6,7 M€.

5.2 Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	31-déc.-14	31-déc.-13	Méthode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation	Période d'actualisation	Taux de croissance
LATECOERE services	834	834	Méthode des flux de trésorerie	8,3%	Infinie	2,0%
G2 METRIC	466	466				
UGT "Aérostructures"	1 300	1 300				

5.3 Contrats de location financement

En milliers d'euros	Paiement minimaux futurs au 31/12/14				Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au 31/12/14			
	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Batimap	640	1 120	0	1 760	571	1 068	0	1 638
LATECOERE	640	1 120	0	1 760	571	1 068	0	1 638
LB 1	0	0	0	0	0	0	0	0
LB 2	47	187	0	234	39	170	16	226
LATelec	47	187	0	234	39	170	16	226
LB 2	124	496	467	1 086	76	349	417	842
LATECOERE SERVICES	124	496	467	1 086	76	349	417	842
TOTAL	811	1 803	467	3 081	686	1 587	433	2 706

5.4 Test de dépréciation d'actifs

Conformément au principe énoncé en note 2.12, la valeur comptable de chaque UGT a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et de la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie actualisés calculés à partir des données issues du plan à moyen long terme. Pour l'ensemble des UGT, le taux d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant un coût moyen pondéré des capitaux est de 8,3% au 31/12/2014 contre 8,5% au 31 décembre 2013. Il repose sur un taux de marché sans risque majoré d'une prime de risque. Ce taux est calculé après impôt et est appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Un seul taux d'actualisation a été utilisé pour toutes les UGT dans la mesure où les risques spécifiques à chaque UGT ont été pris en compte dans les flux de trésorerie prévisionnels.

La valeur terminale a été déterminée à partir du flux de trésorerie normatif auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 2%.

Au 31 décembre 2014, les tests effectués sur l'ensemble des UGT du Groupe n'ont pas conduit à constater de dépréciation.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur l'ensemble des UGT du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses retenues à savoir :

- une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ;
- une baisse du taux de croissance à l'infini de 50 point de base ;
- une baisse de la marge opérationnelle de la valeur terminale de 50 points de base

Les variations de ces principales hypothèses prises individuellement n'ont pas conduit à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Par ailleurs, une augmentation de 250 points de base du taux d'actualisation aurait conduit à la comptabilisation d'une provision.

NOTE 6 STOCKS ET EN-COURS, CONTRATS DE CONSTRUCTION

6.1 Détail des stocks et en-cours

En milliers d'euros	31-déc.-14			31-déc.-13		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks industriels	176 741	-15 734	161 007	198 784	-18 438	180 346
Encours "Non Recurring"	274 611	-18 005	256 605	244 990	-19 781	225 209
TOTAL	451 352	-33 739	417 612	443 774	-38 219	405 555

Les stocks et en-cours nets ont augmenté sur l'exercice de 12 M€ principalement sous l'effet conjugué :

- ▶ d'une baisse des stocks industriels (Matières premières, pièces élémentaires et en-cours de production) de 19,3 M€ en lien avec les actions menées dans la cadre du plan Boost (réduction des cycles de production, pilotage renforcé au niveau des approvisionnements matières);
- ▶ d'une augmentation de 31,4 M€ des en-cours « Non Recurring » (coûts de développement des programmes et courbe relatifs à des programmes suivis en contrats de construction), compte tenu notamment :
 - des dépenses consacrées aux programmes en phases de

développement et/ou d'industrialisation pour +50,2 M€ (B787 principalement, A350 et Embraer E-Jet E2),

- l'impact de la décroissance de coûts des programmes en phase de maturité (Embraer E1 et A380) pour -21,2 M€.

Les stocks industriels comprennent les matières, pièces et les encours de fabrication. Les Encours « Non Recurring » sont composés des coûts de développement des programmes (encours NRC) et de la courbe comptabilisée en application de la norme IAS 11 (Contrats de construction).

6.2 Contrats de construction

En millions d'euros	31-déc.-14	31-déc.-13
Encours nets reconnus à l'actif	302	323
Montant dû aux clients	0	0
Revenus reconnus depuis l'origine des contrats	2 924	2 619
Charges engagées depuis l'origine des contrats	3 145	2 833
Avances remboursables	39	39

Les contrats de construction sont basés sur des prévisions faites par le Groupe en tenant compte des informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique. Les coûts à venir sont estimés sur la base des organisations industrielles mises en place par le Groupe. Par ailleurs, les flux dollars (chiffres d'affaires et charges) représentant une part significative des flux globaux, le Groupe a fondé ses prévisions sur une analyse historique du cours du dollar, des hypothèses d'évolution future du dollar en relation avec la durée des contrats. Cette dernière hypothèse peut être

revue en fonction des perspectives d'évolution de la devise et de ses impacts au niveau des prévisions.

Les principaux contrats de constructions concernent les programmes suivants : A380 (partie inférieure de la pointe avant, portes du pont supérieur, meubles électriques, harnais commerciaux), A400M (meuble électrique), F7X (harnais, tronçon de fuselage arrière), Embraer ERJ 170/190 (tronçon de fuselage et portes), B787 (portes passagers). Une information chiffrée détaillée par programme (et notamment les marges à terminaison) ne peut pas être communiquée pour des raisons de confidentialité.

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	31-déc.-14	Juste valeur
Actifs financiers non courant	6 471			6 471	
Clients et autres débiteurs	164 841			164 841	
Instruments financiers		0	0	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 226	13 140		33 366	13 140
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	191 537	13 140	0	204 678	13 140

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers		0		0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	13 140			13 140
TOTAL	13 140	0	0	13 140

<i>En milliers d'euros</i>	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	31-déc.-13	Juste valeur
Actifs financiers non courant	6 171			6 171	
Clients et autres débiteurs	157 077			157 077	
Instruments financiers		892	15 238	16 130	16 130
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 210	9 331		19 541	9 331
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	173 459	10 223	15 238	198 920	25 461

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers		16 130		16 130
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9 331			9 331
TOTAL	9 331	16 130	0	25 461

La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement. Il en est de même pour les autres débiteurs.

Le poste trésorerie et équivalent de trésorerie inclut les soldes débiteurs de banque pour 20,2 M€ au 31/12/2014 contre 10,2 M€ au 31/12/2013 et des placements à court terme disponibles et sans risque de variation significative de valeur pour 13,1 M€ au 31/12/2014 contre 9,3 M€ au 31/12/2013.

NOTE 8 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Avances et acomptes versés sur commandes	827	417
Créances clients*	142 455	137 008
Comptes courants	16	127
Créances fiscales	11 793	13 746
Autres créances	9 749	5 779
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	164 841	157 077
Charges constatées d'avance	2 383	939
Autres actifs courants	401	319
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	2 784	1 259

* Au 31 décembre 2014, le montant des créances clients cédées au factor s'élève à 108,2 M€. Le montant financé par le factor au titre des créances cédées s'élève à 67,5 M€. Au 31 décembre 2013, le montant des créances clients cédées au factor s'élevait à 102,8 M€. Le montant financé par le factor au titre des créances cédées s'élevait à 81,1 M€.

Le Groupe restant responsable du recouvrement des créances clients cédées, ces créances sont maintenues à l'actif.

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Créances non échues	132 479	114 637
Créances échues < à 30 jours	7 665	11 275
Créances échues entre 30 et 60 jours	1 687	7 770
Créances échues entre 60 et 90 jours	242	1 608
Créances échues entre 90 et 180 jours	383	517
Créances échues > 6 mois	143	1 303
Provision pour créances douteuses	-144	-102
CREANCES CLIENTS	142 455	137 008

NOTE 9 INSTRUMENTS DERIVES

En raison de son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses retenues dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison. Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net.

Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie des ses achats en USD. Ainsi, le Groupe facture environ 69 % de

ses ventes en dollars et achète environ 47 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 30 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme ou tunnels d'options. Les tunnels d'options mis en place donnent la possibilité au Groupe d'être associé à une revalorisation du cours €/USD.

Au cours de l'exercice 2014, de nouveaux instruments financiers de couvertures (EUR/USD) ont été mis en place pour un montant total de 325 MUSD visant à

couvrir un horizon de 2015 dont 110 MUSD seront prorogés pour couvrir une partie de l'exposition 2016.

Au 31 décembre 2014, le Groupe a protégé environ 95% de son exposition 2015 par des ventes à terme et des tunnels d'options à des cours €/USD au pire de 1,345 et

30% de son exposition 2016 à des cours €/USD au pire de 1,267.

Le Groupe dispose également de couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque contre l'euro liées à sa filiale LATECOERE Czech Republic s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB.

9.1 Informations sur la valeur des instruments dérivés et sur les notionnels couverts

Le Groupe utilise principalement des contrats de change à terme et des tunnels d'options pour couvrir son risque de change. Le risque de taux d'intérêt est quant à lui couvert par des caps et des swaps de taux.

En milliers d'euros	Valeur au bilan		Notionnel*	Échéances		
	Actif	Passif		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture :						
- Contrats de change à terme BRL/USD	0	759	9 884	9 884	0	0
- Options de change** et contrats de change à terme EUR/USD	0	11 925	**			
- Options de change EUR/CZK**	0	586	**			
Couverture de flux de trésorerie :						
- Contrats de change à terme EUR/USD	0	0	0	0	0	0
- Options de change EUR/USD (valeur intrinsèque) ***		14 088	391 236	391 236	0	0
- Options de change EUR/CZK (valeur intrinsèque)	0	25	24 000	24 000	0	0
Instruments dérivés de change	0	27 383	425 120	425 120	0	0
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture :						
- Collar ****	0	665	175 000	175 000	0	0
Instruments dérivés de taux	0	665	175 000	175 000	0	
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture	0	13 935	184 884	184 884	0	0
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture	0	14 113	391 236	415 236	0	0
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES	0	28 048	576 120	600 120	0	0
dont instruments dérivés non courant	0	0				
dont instruments dérivés courant	0	28 048				

9.2 Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments dérivés

Impact des couvertures de flux de trésorerie futurs

En milliers d'euros	31-déc.-14	31-déc.-13
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à l'ouverture	9 678	1 355
Variation de juste valeur efficace	-25 118	14 807
Reclassement en résultat net de l'exercice *	-2 953	-2 055
Ecart de conversion	18	34
Effet d'impôt sur les variations de l'exercice	9 778	-4 462
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à la clôture	-8 597	9 678

* dont 3 867 K€ ont impacté positivement le chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2014 (contre +2 585 K€ au 31 décembre 2013)

Impact des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Juste valeur à l'ouverture	-3 564	-8 191
Impact avant impôts sur résultat	-10 371	4 627
Juste valeur à la clôture	-13 935	-3 564

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES
10.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe LATECOERE considère comme un principe de bonne gouvernance de suivre les capitaux propres et l'endettement. Le ratio entre ces deux postes est soumis à des contraintes contractuelles contenues dans les covenants financiers mentionnés dans la note 13.2. Les conséquences de ces covenants sont généralement une

adaptation des conditions d'octroi des crédits par les établissements financiers.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique d'achat et de vente de ses propres actions dont le but principal est d'animer le cours de l'action (détail en note 10.3).

10.2 Composition du capital et résultat par action

	31-déc.-14	31-déc.-13
Nombre d'actions	11 545 499	11 508 593
Valeur nominale d'une action	2,00	2,00
Capital social en euros	23 090 998	23 017 186

Au cours de l'exercice 2014, 36 906 bons de souscription d'actions ont été exercés. Par conséquent, les fonds propres ont augmenté à hauteur de 369 060 € soit 73 812 € au niveau du capital social et 295 248 € au niveau de la prime d'émission.

	31-déc.-14	31-déc.-13
Moyenne des titres émis	11 532 784	9 710 411
Moyenne des titres auto détenus	11 032	12 667
Moyenne pondérée des titres (a)	11 521 751	9 697 744
Effet dilutif sur obligations convertibles en actions (OCA) (b)	0	0
Effet dilutif sur bons de souscriptions en actions (BSA) délivrés (c)	675 860	0
Total des titres dilués (a+b+c)	12 197 611	9 697 744
Résultat (part du Groupe) en euros (d)	134 720	-79 083 799
Impact des effets de la dilution des OCA sur le résultat (e)	0	996 756
Résultat dilué (d+e)	134 720	-78 087 042
Résultat par action	0,01	-8,15
Résultat dilué par action	0,01	-8,15

10.3 Actions propres

<i>En quantité</i>	31-déc.-13	Acquisitions	Cessions	31-déc.-14	% du Capital
Titres LATECOERE	8 200	623 232	619 011	12 421	0,11%
<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	Acquisitions / Provisions	Cessions	31-déc.-14	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	104	7 585	7 581	108	8,70

NOTE 11 PROVISIONS NON COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31-déc.-14
Provisions	756	543	-356	0	943

Le montant des reprises de l'exercice concerne principalement des provisions constituées dans le cadre de procédures de licenciements chez LATECOERE Services. Les dotations sont constituées d'un nombre dilué de litiges d'un montant individuel non significatif.

NOTE 12 AVANTAGES AU PERSONNEL

Conformément à IAS19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un actuaire indépendant. Il est à noter que les engagements éventuels des filiales étrangères ne sont pas significatifs.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des

salariés. Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont entièrement reconnus en résultat de la période.

Les avantages au personnel comprennent les montants actualisés relatifs :

- aux médailles du travail comptabilisées au niveau des comptes sociaux ;
- aux engagements de retraite.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants comptabilisés par le Groupe au 31 décembre 2014.

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Engagements de retraite	13 797	12 084
Médailles du travail	2 042	1 977
TOTAL	15 839	14 061

12.1 Engagements de retraite

Les engagements de retraite comptabilisés au 31 décembre 2014 ne concernent que la France et ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.22.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 2,1% (contre 3,0% en 2013), taux calculé sur la base des taux observés au 30 novembre 2014 d'obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, le Groupe se référant notamment à l'indice Iboxx ;
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2006-2008 ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- âge de départ à la retraite : 66 ans ;
- progression des salaires conforme à la moyenne des dernières années ;

Il n'existe pas de coût des services passés différé à la clôture des exercices 2013 et 2014. Les écarts actuariels sont constatés en capitaux propres à compter de l'exercice 2010 et conformément à l'option offerte par la

norme IAS 19 «Avantages au personnel », de reconnaître l'intégralité des écarts actuariels dans la période dans laquelle ils se sont produits, en dehors du compte de résultat dans l'état du résultat global consolidé. L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total, dans la mesure où il n'existe pas d'écarts actuariels différés, ni de coûts des services passés différés. Les indemnités liées aux salariés qui devraient partir en 2015 s'élèvent à 17 K€.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision pour indemnités de départ à la retraite de -1 104 K€. Pour information, et à hypothèses actuarielles identiques, la dotation aux provisions en 2015 devrait s'élever (hors départs) à 1 288 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Engagements à l'ouverture	12 084	12 733
Coût des services rendus au cours de la période	846	912
Charges nettes d'intérêt	384	339
Indemnités versées	-281	-138
<u>Ecarts actuariels (OCI)</u>	<u>764</u>	<u>-1 762</u>
Engagements à la clôture	13 797	12 084
Charges de la période :		
Coût des services rendus au cours de la période	846	912
Charges nettes d'intérêt	384	339
TOTAL	1 231	1 251

12.2 Médailles du travail

Les engagements de retraite comptabilisés au 31 décembre 2014 ne concernent que la France et ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.22.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 2,1% (contre 3,0% en 2013), taux calculé sur la base des taux observés au 30 novembre 2014 d'obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, le Groupe se référant notamment à l'indice Iboxx ;
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2006-2008 ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;

- âge de départ à la retraite : 66 ans ;
- progression des salaires conforme à la moyenne des dernières années ;

Les indemnités liées aux salariés qui devraient partir en 2015 s'élèvent à 131 K€.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision pour médailles du travail de -85 K€. Pour information, et à hypothèses actuarielles identiques, la dotation aux provisions en 2015 devrait s'élever (hors départs) à 189 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Engagements à l'ouverture	1 977	1 879
Coût des services rendus au cours de la période	139	142
Charges nettes d'intérêt	62	49
Indemnités versées	-98	-90
Ecart actuariels	-37	-3
Engagements à la clôture	2 042	1 977
Charges de la période :		
Coût des services rendus au cours de la période	139	142
Charges nettes d'intérêt	62	49
TOTAL	201	192

12.3 Droit individuel à la formation

Les engagements au titre du droit à la formation comptabilisés à la clôture de l'exercice ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.22 de ce document. Au 31 décembre 2014, le montant de la provision constatée s'élève à 369 K€ contre 394 K€ au 31 décembre 2013.

NOTE 13 PASSIFS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	Autres passifs financiers	31-déc.-14	Juste valeur
Avances remboursables			39 209	39 209	39 209
Crédit syndiqué - Tranche B			225 610	225 610	225 610
Crédit syndiqué - Autres tranches			52 500	52 500	52 500
Autres Emprunts bancaires			2 952	2 952	2 928
Affacturation			56 706	56 706	56 706
Financement crédit-bail immobilier			2 706	2 706	2 709
Facilités bancaires et autres			3 066	3 066	3 066
Autres passifs long terme			19 285	19 285	19 285
Instruments financiers dérivés	13 935	14 113		28 048	28 048
Fournisseurs et autres créditeurs			185 813	185 813	185 813
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	13 935	14 113	587 847	615 895	615 874

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	0	28 048	0	28 048
TOTAL	0	28 048	0	28 048

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	Autres passifs financiers	31-déc.-13	Juste valeur
Avances remboursables			39 042	39 042	39 042
Crédit syndiqué - Tranche B			218 564	218 564	218 564
Crédit syndiqué - Autres tranches			27 500	27 500	27 500
Autres Emprunts bancaires			5 684	5 684	5 679
Affecturation			78 858	78 858	78 858
Financement crédit-bail immobilier			3 371	3 371	3 401
Facilités bancaires et autres			2 512	2 512	2 512
Autres passifs long terme			16 745	16 745	16 745
Instruments financiers dérivés	4 456	806		5 261	5 261
Fournisseurs et autres créditeurs			175 485	175 485	175 485
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 456	806	567 761	573 022	573 048

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	0	5 261	0	5 261
TOTAL	0	5 261	0	5 261

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement. Il en est de même pour les autres créditeurs. Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les passifs financiers dont la valeur au bilan est différente de la juste valeur sont les emprunts et dettes financières à taux fixe ne faisant pas l'objet de couverture.

13.1 Emprunts et dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – part à plus d'un an	172 778	2 955
Financement crédit-bail immobilier – part à plus d'un an	2 020	2 703
Passifs non courants	174 797	5 658
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – part à moins d'un an	108 285	248 793
Financement crédit-bail immobilier – part à moins d'un an	686	669
Affecturation	56 706	78 858
Autres dettes financières	3 066	2 512
Passifs courants	168 743	330 832
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	343 540	336 489

Rapprochement de la dette liée au factor (affacturage) :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Créances cédées au factor	108 196	102 758
Financement obtenu du factor	67 521	81 107
Trésorerie disponible chez le factor	-10 815	-2 249
DETTE FINANCIERE - AFFACTURAGE	56 706	78 858

La trésorerie disponible chez le factor correspond aux créances clients cédées directement encaissées par le factor entre la dernière date de demande de financement et la date de la clôture des comptes.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Devise	Taux intérêt	Année d'échéance	31-déc.-14	
				Valeur nominale d'origine	Valeur comptable
Crédit syndiqué - Tranche B	EURO	EURIBOR+ margin	2018	225 610	225 610
Crédit syndiqué - Autres tranches	EURO	EURIBOR+ margin	2015	54 652	52 500
Emprunts bancaires garantis	EURO	3,0%-4,8%-5,9%	2014-2016	21 209	2 399
Emprunts bancaires garantis	EURO	EURIBOR+ margin	2016	1 500	553
Affacturage	EURO/USD	EURIBOR/LIBOR + margin	2015	83 600	56 706
Financement crédit-bail immobilier	EURO	4,7%-7,2%	2010-2020	25 013	2 706
Facilités bancaires et autres	EURO	EURIBOR + margin	n/a	3 066	3 066
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				443 250	343 540

13.2 Covenants financiers

Engagements financiers sur le crédit syndiqué

Le crédit syndiqué inclut des covenants mettant en place de nouveaux ratios. Le Groupe LATECOERE s'est engagé à respecter :

- Un niveau minimum d'endettement net consolidé sur EBIT économique consolidé (ratio R1) ;
- Un niveau minimum d'endettement net consolidé sur fonds propres consolidés (ratio R2) ;
- Un niveau minimum de free cash flow (ratio R3)

Les agrégats supplémentaires sont définis de la manière suivante :

- EBIT économique : il désigne, au niveau des comptes consolidés, (i) le Résultat opérationnel courant, (ii) corrigé du montant de la variation de l'en-cours NRC, du montant de la variation de l'en-cours Courbe et du montant de la variation des provisions sur en-cours NRC et Courbe, (iii) retraité des commissions et services bancaires comptabilisés en charges opérationnelles.
- Fonds propres consolidés : il désigne les capitaux propres attribuables au Groupe, soit au niveau des comptes consolidés la somme : (i) du capital social, (ii) des primes d'émission, (iii) des réserves ajustées (comprenant les autres réserves, les résultats non distribués), (iv) nets de la juste valeur des instruments

de taux et de change non dénoués, des écarts de conversion et des intérêts minoritaires.

- Free cash flow : il désigne, au niveau des comptes consolidés, (i) l'endettement net consolidé début de période, (ii) diminué de l'endettement net consolidé fin de période, (iii) augmenté de la somme des nouveaux endettements bancaires moyen et long terme (d'une durée supérieure à un an) mis en place sur la période.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires usuels dans ce type d'opérations, encadrant respectivement la politique d'investissements industriels et/ou consacrés à des opérations de croissance externe, les cessions d'actifs, la levée de nouveaux endettements, l'octroi de nouvelles sûretés et d'engagements hors bilan.

Le Groupe rappelle qu'il a engagé un processus de renégociation de la totalité du crédit syndiqué au cours de l'année 2014 afin de se doter d'une structure de financement de long terme à même de soutenir son développement et de permettre son adéquation avec la nature long-terme de ses activités.

C'est dans ce contexte que le Groupe, en situation de bris de covenant au 31 décembre 2014, a obtenu une dispense (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette de ses partenaires financiers fin 2014.

13.3 Avances remboursables

Les avances remboursable d'un montant global de 39 M€ correspondent notamment aux programmes A380 pour 25 M€ et aux programmes A350 pour 14 M€. Les avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements sont liés aux livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance. Les conditions de remboursement sont fixées dans la convention signée avec l'organisme prêteur.

NOTE 14 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Dettes fournisseurs	91 155	107 350
Dettes sociales	54 597	33 823
Dettes fiscales	13 694	12 158
Clients créditeurs	10 617	11 253
Autres dettes	15 750	10 901
TOTAL DETTES ET AUTRES CRÉDITEURS	185 813	175 485

NOTE 15 IMPÔTS

15.1 Créances d'impôt

Le montant constaté au 31/12/2014 pour 24,7 M€ correspond à une créance de carry-back pour un montant de 5,4 M€ et à des crédits d'impôt pour 17,5 M€ (crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

15.2 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Impôts différés actif	17 075	22 446
Impôts différés passif	-12 186	-633
IMPOTS DIFFERES A L'OUVERTURE	4 890	21 813
Produit (charges) d'impôt différé de la période	5 637	-11 738
Variation des impôts différés passant en capitaux propres	10 206	-5 185
IMPOTS DIFFERES A LA CLOTURE	20 732	4 890
Dont impôts différés actifs	21 235	17 075
Dont impôts différés passifs	-503	-12 186

L'analyse des actifs nets d'impôts différés par nature se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Immobilisations incorporelles et corporelles	-2 955	-4 501
Instruments financiers	9 557	-4 000
Engagements envers le personnel	4 536	3 980
Autres provisions (provisions réglementées)	-2 521	-2 127
Emprunts et dettes financières	-426	-1 414
Déficits reportables	11 854	11 854
Autres	688	1 098
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPOTS DIFFERES NET	20 732	4 890

La principale source d'impôts différés actif concerne l'activation des reports déficitaires issus du Groupe fiscal français pour un montant de 11,9 M€ au 31 décembre 2014. Sur le périmètre d'intégration fiscale français, des impôts différés actifs pour un montant de 44,3 M€ n'ont pas été reconnus en 2014. Les déficits fiscaux du Groupe proviennent du groupe fiscal français et sont reportables sans limitation de durée. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs du périmètre d'intégration fiscale sur un horizon généralement de cinq ans.

NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR DOMAINE

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14		31-déc.-13	
	Montant	%	Montant	%
Activité civile	649 033	97,7%	598 555	96,9%
Activité militaire	15 027	2,3%	22 532	3,1%
TOTAL	664 060	100,0%	621 086	100,0%

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14		31-déc.-13	
	Montant	%	Montant	%
France	382 231	57,6%	397 242	55,2%
Export	281 829	42,4%	223 844	44,8%
TOTAL	664 060	100,0%	621 086	100,0%

PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE (EXPORTATIONS DIRECTES)

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14		31-déc.-13	
	Montant	%	Montant	%
Europe	455 574	68,6%	465 945	65,5%
Amérique	204 163	30,7%	150 711	33,9%
Asie	2 223	0,3%	2 200	0,3%
Autres	2 100	0,3%	2 230	0,2%
TOTAL	664 060	100,0%	621 086	100,0%

PAR NATURE

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14		31-déc.-13	
	Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires - contrats de construction	304 655	45,9%	260 139	41,9%
Chiffre d'affaires - biens	247 135	37,2%	229 956	37,0%
Chiffre d'affaires - services	112 269	16,9%	130 991	21,1%
TOTAL	664 060	100,0%	621 086	100,0%

NOTE 17 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Achats consommés	-133 210	-119 079
Marchandises consommées	-1 517	-1 096
Sous-traitance	-194 809	-178 323
Charges externes	-68 808	-65 549
ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	-398 344	-364 047

NOTE 18 DOTATIONS NETTES / DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

Le montant des dotations nettes de l'exercice 2013 comprend notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour un montant de 53,3 M€.

NOTE 19 AUTRES PRODUITS

Le montant des autres produits comprend notamment des subventions pour 2,8 M€, des crédits d'impôts recherche et CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour 6,5 M€ et de la production immobilisée pour 6,1 M€.

NOTE 20 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Coût de l'endettement net	-14 711	-15 037
Gains et pertes de change réalisés :	-4 978	-3 255
- sur instruments dérivés EUR/USD	-2 035	-5 166
- sur autres instruments dérivés	-1 897	-1 065
- résultat de change réalisé sur postes du bilan	-1 046	2 977
Autres charges et produits financiers réalisés	-9 302	-4 560
Résultat financier réalisé	-28 991	-22 853
Variation de juste valeur des instruments financiers :	-10 867	6 807
- sur instruments dérivés de change EUR/USD	-13 318	6 624
- sur autres instruments dérivés de change	747	-1 683
- sur instruments dérivés de taux	1 705	1 866
Réévaluation des postes du bilan	3 902	-6 287
Autres charges et produits financiers latents	-2 572	-2 819
Résultat financier latent	-9 536	-2 299
RESULTAT FINANCIER	-38 527	-25 151

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de change EUR/USD provient essentiellement de l'appréciation de la valeur temps des options. Aucune inefficacité des couvertures n'a été constatée au titre de l'exercice 2014.

Au titre de l'exercice 2014, les autres charges et produits financiers réalisés comprennent principalement l'impact de l'amortissement de l'exercice 2014 des coûts de renégociation de la dette selon la méthode du TIE pour un montant de - 2 696 K€.

Par ailleurs, le Groupe a engagé un processus de renégociation de la totalité du crédit syndiqué au cours du 2^{ème} semestre 2014. Au 31 décembre 2014, le Groupe a considéré comme hautement probable la modification substantielle de sa dette actuelle. Par conséquent et conformément à la méthode de rattrapage définie par IAS 39.AG8 il a été décidé d'amortir de manière accélérée la totalité des coûts de renégociation restant à amortir au 31 décembre 2014 pour un montant de -5 506 K€. Ce montant a été comptabilisé sur la ligne « autres charges et produits financiers réalisés ».

Au titre de l'exercice 2014, les autres charges et produits financiers latents comprennent notamment les intérêts courus sur avances remboursables pour un montant de -1 943 K€ et le coût du financement des engagements de retraite pour un montant de -384 K€.

Les autres charges et produits financiers latents incluent notamment les intérêts courus sur avances remboursables à hauteur de -1 816 K€.

NOTE 21 CHARGE D'IMPOTS
21.1 Convention d'intégration fiscale

En France, la société LATECOERE s'est constituée depuis l'exercice fiscal 2009 seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés LATECOERE, LATElec, LATECOERE Services et LATECOERE Développement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société LATECOERE, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

21.2 Charge d'impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31-déc.-14	31-déc.-13
Impôts exigibles	-4 021	-2 896
Impôts différés	5 637	-11 738
TOTAL	1 616	-14 634

21.3 Rapprochement entre impôt théorique et impôt réel

En milliers d'euros	31-déc.-14
Résultat net consolidé des entreprises intégrées	362
- Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	1 616
Résultat consolidé avant impôt (avant partage groupe/minoritaires)	-1 254
- Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat consolidé avant impôt (A)	-1 254
Taux théorique (taux courant applicable société mère) (B)	38,00%
Charge fiscale théorique (A*B)	477
Différences permanentes	-2 196
Impact lié au taux	1 469
Impact réduction d'impôt / crédits d'impôts*	2 476
(Pertes fiscales non utilisées**) / Imputation des bénéfices fiscaux	-1 395
Activation déficits antérieurs	0
Autres	785
Sous-total	1 139
CHARGE FISCALE REELLE	1 616
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	n/a

* Ce montant correspond essentiellement au crédit d'impôt recherche / CICE

** Les pertes fiscales non utilisées sont sans limite de report

NOTE 22 GESTION DES RISQUES

22.1 Risque de contrepartie

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients, les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la qualité du crédit des

principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructure et Systèmes d'interconnexions.

Les contreparties relatives à la branche Ingénierie sont plus nombreuses et peuvent présenter un risque plus élevé. Cependant, ce risque est jugé peu significatif au regard des principales contreparties du Groupe.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées

22.2 Risque de liquidité

Afin de faire face à son risque de liquidité, le Groupe utilise des emprunts, des lignes de crédit court terme, des découverts autorisés et des lignes d'escompte (affacturage). Les flux de trésorerie non actualisés présentés dans les tableaux ci-après intègrent les

de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang et ne présentent donc pas de risque de défaillance significatif.

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes courtes. La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

intérêts financiers. Les intérêts financiers ont été calculés sur la base du taux variable de 2014 pour la part des passifs financiers à taux variable. Les passifs financiers par maturité s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-14				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie non actualisé	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Avances remboursables	39 209	-73 433	-2 312	-27 613	-43 508
Crédit syndiqué - Tranche B	225 610	-246 251	-60 649	-185 602	
Crédit syndiqué - Autres tranches	52 500	-53 460	-53 460		
Autres Emprunts bancaires	2 952	-8 084	-3 477	-4 057	-549
Affacturage	56 706	-56 706	-56 706		
Financement crédit-bail immobilier	2 706	-3 081	-811	-1 803	-467
Facilités bancaires et autres	3 066	-3 066	-3 066		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	205 098	-205 098	-188 617	-10 863	-5 618
Total des passifs financiers non dérivés	587 847	-649 179	-369 098	-229 938	-50 143
Instrument dérivé de couverture (valeur intrinsèque)	14 113	-14 113	-14 113		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	601 960	-663 292	-383 211	-229 938	-50 143

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs correspondent pour :

- 175 M€ à des fournisseurs et autres créditeurs détaillés dans la note 14 de l'annexe des comptes consolidés,
- 30 M€ à d'autres passifs.

En milliers d'euros	31-déc.-13				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie non actualisé	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Avances remboursables	39 042	-73 540	-1 968	-18 068	-53 504
Crédit syndiqué - Tranche B	218 564	-258 681	-8 009	-250 672	
Crédit syndiqué - Autres tranches	27 500	-28 826	-868	-27 958	
Autres Emprunts bancaires	5 684	-6 035	-2 932	-3 103	
Affacturage	78 858	-78 858	-78 858		
Financement crédit-bail immobilier	3 371	-3 935	-827	-2 443	-665
Facilités bancaires et autres	2 512	-2 512	-2 512		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	192 229	-192 229	-181 962	-5 779	-4 488
Total des passifs financiers non dérivés	567 761	-644 617	-277 935	-308 024	-58 657
Instrument dérivé de couverture (valeur intrinsèque)	806	-806	-806		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	568 567	-645 422	-278 741	-308 024	-58 657

22.3 Risque de change

Risque de change dollar

En raison de son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et par des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison.

Le Groupe facture environ 69% de ses ventes en dollars et achète environ 47 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. L'incidence des opérations de couvertures dollars inscrites en chiffre d'affaires s'élève à + 3 867 K€ en 2014 et à + 2 585 K€ en 2013.

La politique de couverture du risque de change permet d'en limiter l'impact sur les comptes sociaux et consolidés du groupe LATECOERE. Il est à noter que le tableau ci-après correspond uniquement à la situation constatée au 31 décembre 2014 et ne reflète pas l'intégralité des couvertures futures. Par ailleurs, au 31 décembre 2014, les flux nets estimés en USD ont été couverts à plus de 95% sur l'exercice 2015 et à près de 30% sur l'exercice 2016. L'impact du risque de change sur le compte de résultat est détaillé dans la note 20.

a) Exposition et sensibilité bilancielle au dollar

L'exposition bilancielle du Groupe au risque de change en dollars est la suivante :

	31-déc.-14		31-déc.-13	
	K\$	K€	K\$	K€
Créances clients	121 007	99 668	128 818	93 407
Dettes fournisseurs	-38 150	-31 422	-39 945	-28 964
Autres (y compris affacturage)	-56 494	-46 531	-96 326	-69 847
Endettement net	10 734	8 841	2 271	1 647
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	37 097	30 555	-5 181	-3 756
Instruments de couverture portant sur les créances au bilan	0	0	0	0
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	37 097	30 555	-5 181	-3 756

Une analyse de sensibilité a été réalisée en prenant comme hypothèse une variation de 5% de la devise USD par rapport à l'euro sur la base de l'exposition nette du Groupe au bilan au 31 décembre 2014. Cette variation aurait eu pour conséquence une baisse du résultat avant impôt de 1 455 K€ au 31 décembre 2014 contre une baisse de 179 K€ au 31 décembre 2013.

b) Sensibilité sur les flux transactionnels en dollar

Une analyse de sensibilité a été réalisé sur les flux relatifs aux transactions réalisées en USD par des sociétés dans la monnaie fonctionnelle est l'euro net de l'impact des couvertures de change EUR/USD de la période.

En milliers d'euros	31-déc.-14		31-déc.-13	
Hypothèse de variation du cours euro/dollar US	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours moyen de la période	1,329		1,328	
Cours moyen après sensibilité	1,262	1,395	1,262	1,395
Résultat opérationnel	5 835	-4 489	9 058	-6 015
Résultat financier	-4 082	1 104	-6 590	3 436
RESULTAT AVANT IMPOT	1 753	-3 385	2 468	-2 579

c) Sensibilité des instruments financiers dérivés dollar

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur la base du portefeuille des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie détenu à la clôture de l'exercice. Une baisse de 5% de la devise USD par rapport à l'euro aurait eu pour conséquence une baisse du résultat avant impôt de 3,7 M€ et une diminution des capitaux propres avant impôt de 16,7 M€.

Autres risques de change

Le Groupe a également mis en place des couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque par rapport à l'euro liées à sa filiale LATECOERE Czech Republic s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB. Ces instruments financiers sont détaillés dans la note 9.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en prenant comme hypothèse une augmentation de 5% de la devise dollar (USD) par rapport au réal (BRL). Cette variation aurait pour conséquence une baisse du résultat avant impôt de 0,3 M€.

Une analyse de sensibilité a également été réalisée en prenant comme hypothèse une augmentation de 5% de la devise euro par rapport à la couronne tchèque (CZK). Cette variation aurait pour conséquence une baisse du résultat avant impôt de 0,2 M€ et une diminution des capitaux propres avant impôt de 1,1 M€.

Le risque de change sur les autres devises n'est pas jugé significatif au vue de l'exposition du Groupe à celles-ci.

Risque de change conversion

Le risque de change de conversion correspond au risque sur la conversion en euros des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro. Les principales sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont LATECOERE Czech Republic (risque EUR/CZK), LATECOERE Do Brazil (risque EUR/BRL), SEA-LATelec (risque EUR/TND) et les filiales mexicaines (risque EUR/MXN).

Un test de sensibilité a été mis en œuvre sur les filiales dont les montants sont significatifs (LATECOERE Czech Republic et LATECOERE Do Brazil). Ainsi, une dévalorisation de 5% des devises BRL et CZK par rapport à l'euro entraînerait une diminution des capitaux propres au 31 décembre 2014 de -1,9 M€ contre -1,8 M€ au 31 décembre 2013. Pour rappel, le montant de la réserve de conversion dans les capitaux propres s'élève à 5,9 M€ au 31 décembre 2014 contre 5,7 M€ au 31 décembre 2013.

22.4 Risque de taux

En milliers d'euros		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31-déc.-14	31-déc.-13
Actifs financiers	Taux fixe	0	0	0	0	0
	Taux variable	33 366	0	0	33 366	19 668
Passifs financiers	Taux fixe	-2 710	-10 631	-30 060	-43 400	-46 565
	Taux variable	-138 533	-199 753	0	-338 286	-328 071
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE						
	Taux fixe	-2 710	-10 631	-30 060	-43 400	-46 565
	Taux variable	-105 167	-199 753	0	-304 920	-308 402
Instruments financiers dérivés						
	Taux fixe	0	0	0	0	0
	Taux variable	175 000	0	0	175 000	235 000
POSITION NETTE APRES COUVERTURE						
	Taux fixe	-2 710	-10 631	-30 060	-43 400	-46 565
	Taux variable	69 833	-199 753	0	-129 920	-73 402

La quasi-totalité de l'endettement net moyen et long terme est basé sur des référentiels courts termes. Le coût de la dette bancaire ressort à 4,06% en moyenne sur l'exercice 2014 contre 4,04% sur l'exercice 2013. Le taux d'intérêt moyen global porté par le Groupe (incluant également l'amortissement des frais d'émission des obligations convertibles via le taux d'intérêt effectif et la part intérêt des remboursements d'avances remboursables intervenus sur l'exercice) en 2014 s'élève à 4,5% contre 4,6% en 2013.

Le groupe LATECOERE a mis en place des couvertures de taux lui permettant de limiter les impacts d'une forte augmentation des taux courts sur le coût de la dette à un horizon 2015. Le taux garanti pour le Groupe est plafonnée à 3,7% sur l'année 2015 pour un montant de 50 M€.

Les tests de sensibilité mis en œuvre ont été effectués sur une base nette de couverture de taux des emprunts. En prenant comme hypothèse une hausse des taux court terme de 100 points de base, l'impact sur le résultat avant impôt du Groupe serait une hausse des frais financiers de 2 445 K€ au 31 décembre 2014 contre une hausse des frais financiers de 734 K€ au 31 décembre 2013.

22.5 Risque matières

Le Groupe LATECOERE est exposé au risque matière dans le cadre de ses achats de matières premières, essentiellement l'aluminium, l'acier et le titane. Depuis 2007, le Groupe a négocié des contrats avec ses principaux fournisseurs soit de façon indépendante, soit dans le cadre des

programmes de ses clients. Ces contrats sont conclus sur 2 à 3 ans comprennent des clauses de prix qui reviennent soit à les rendre constants sur la durée du contrat, soit à les faire évoluer selon un indice prévu à l'avance, en moyenne plus faible que les augmentations passées. Dans le cadre de certains contrats, la matière est confiée par le client, ce qui diminue le risque pour le Groupe.

22.6 Risque actions

Le Groupe détient essentiellement des actions LATECOERE, dont les variations sont ajustées en fonction du cours de clôture. Les titres auto-détenus sont comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le montant des titres auto-détenus au 31 décembre 2014 s'élève à 108 K€.

Compte tenu du fait qu'à la clôture de l'exercice la Société ne détient que 12 421 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, l'impact de variation du cours serait non significatif.

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'autres actions significatives cotées et n'est à ce titre pas exposé au risque de fluctuation des cours de bourse.

NOTE 23 EFFECTIF MOYEN

	31-déc.-14				31-déc.-13
	Cadres	ETAM	Ouvriers	Total	Total
LATECOERE	347	597	185	1 128	1 109
LATECOERE do BRASIL	27	109	212	347	332
LATECOERE Czech Republic s.r.o.	10	265	413	687	686
LATECOERE Mexico Services	12	0	31	44	10
LATECOERE Inc.	3	1	0	4	2
Aérostructure Industrie	398	971	841	2 210	2 138
LATECOERE Services	280	208	0	488	452
G²Metric	44	22	0	66	66
G²Metric GmbH	3	5	0	8	9
G²Metric UK	1	5	3	10	8
LATECOERE Services Ibéria	2	35	0	37	38
LATECOERE Services Canada Inc.	20	6	0	26	27
LATECOERE Services LTD	0	0	0	0	0
LATECOERE Services GmbH	8	3	1	12	7
Aérostructure Services	357	285	4	646	607
LATelec	149	248	305	701	678
SEA LATelec	39	174	627	841	819
LATelec GmbH	39	42	18	99	90
LATelec Mexico Services	19	0	188	207	143
Systèmes d'interconnexion	245	464	1 139	1 847	1 731
GROUPE	1 001	1 719	1 983	4 703	4 475

NOTE 24 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PASSIFS EVENTUELS

24.1 Engagements financiers

Les engagements donnés par le Groupe à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-14				31-déc.-13
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Créances clients données en garantie (1)	56 706	0	0	56 706	78 858
Nantissements, hypothèques et suretés réelles (2)	8 533	195 675	0	204 208	218 527
TOTAL	65 239	195 675	0	260 914	297 385

- (1) Les créances clients données en garantie correspondent aux créances financées par le Factor dans le cadre du contrat d'affacturage
- (2) Ces nantissements portent sur des éléments d'actifs reconnus au bilan pour 19,3 M€ et sur des éléments incorporels non reconnus au bilan pour 184,9 M€.

24.2 Engagements au titre des contrats de location simple

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est amené à mettre en place des contrats de location simple. Le montant de la charge de l'exercice s'élève à 8,8 M€. Les principaux contrats sont les suivants :

- véhicules de location ;
- location de matériels informatiques et bureautiques (équipements bureautiques général et technique, photocopieurs, fax ...)
- locations immobilières ;
- locations diverses (ponctuelles).

L'ensemble de ces contrats ne comporte aucune clause spécifique pouvant avoir un impact sur le mode de renouvellement ou de résiliation de ces contrats.

24.3 Autres engagements

Dans le cadre de ses activités courantes ; le Groupe a des engagements d'achats liés à la production. Ces engagements reposent principalement sur les prévisions de cadence des donneurs d'ordre et sont réalisés à des conditions normales de marché. Le Groupe a également donné dans le cadre de ses activités courantes des engagements auprès de ses clients et des douanes pour un montant total de 2 317 K€.

24.4 Autres passifs éventuels

La société LATECOERE a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2013. Les propositions de redressement faites par l'Administration fiscale concernaient essentiellement les bases foncières servant au calcul de la taxe foncière et de la contribution foncière des entreprises (CFE), ainsi que certains éléments pris en compte dans le calcul du crédit d'impôt recherche. La société a payé au

cours de l'exercice 2014 les montants mis en recouvrement par l'Etat. La société continuant de contester les redressements relatifs au crédit d'impôt recherche qui sont des éléments récurrents de litige entre l'Administration fiscale et les entreprises, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Par ailleurs, il subsiste un litige portant sur les conséquences d'une appréciation de la base de taxe professionnelle, actuellement en cours d'instruction par la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux. La société LATECOERE continuant de contester les redressements proposés par l'Administration fiscale, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision.

24.4 Entités non consolidées

LATECOERE détient 24,81 % du capital de CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE.

Cette participation, aux côtés des autres actionnaires, Airbus, Dassault et SAFRAN permet au Groupe de renforcer ses compétences dans le domaine des matériaux composites.

Le Groupe n'exerce plus d'influence notable sur la société Corse Composites Aéronautique depuis le 1^{er} avril 2013. Par conséquent, cette société a été déconsolidée et l'actif financier a été classé en autres actifs financiers.

Les données ci-après récapitulent les principaux indicateurs financiers de CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE (données à 100%) :

- CA 2014 : 45,5 M€ (38,3 M€)
- Résultat net 2014 : 1,0 M€ (0,9 M€ en 2013)

Le Groupe n'a pas accordé de soutien financier à la société CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE.

NOTE 25 PARTIES LIEES

25.1 Principaux flux avec les parties liées

Relation de l'exercice 2014 avec des entités non consolidées au 31 décembre 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	Latecoere Group	CCA
Produits opérationnels	0	2 145
Achats	2 145	0
Clients	0	177
Dettes	177	0

Les transactions avec les parties liées se font sur la base de prix de marché.

25.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a défini comme « Key managers » les personnes ayant les fonctions suivantes :

- membres du Directoire de la société LATECOERE ;
- membres du comité exécutif de la société LATECOERE ;
- directeurs ou gérants de filiales consolidées par intégration globale.

Pour l'ensemble des personnes entrant dans la définition ci-dessus, le total des rémunérations, avantages acquis ou à acquérir représentent au 31 décembre 2014 la somme de 2 531 K€ (dont 246 K€ relatifs aux engagements de retraites et 17 K€

relatifs aux médailles du travail). Au 31 décembre 2013, le total des rémunérations s'élevaient à 3 716 K€ (dont 350 K€ relatifs aux engagements de retraites et 26 K€ relatifs aux médailles du travail).

La rémunération due au titre de l'exercice 2014 de l'ensemble des membres du conseil de surveillance au titre de leur mandat s'élève à 266 K€. Au 31 décembre 2013 la rémunération due de l'ensemble des membres du conseil de surveillance au titre de leur mandat s'élevait à 288 K€.

25.3 Principales relations entre la société LATECOERE et ses filiales

Les principaux flux intra-groupe concernent des flux économiques relatifs à la production de sous-ensembles.

Le Groupe est organisé autour de deux activités : les « Aérostructures » (regroupant la division Aérostructure Industrie et Aérostructure Services) et les « Systèmes d'interconnexion ». Chaque société leader d'une division ou activité possède des filiales (en France ou à l'Etranger) lui permettant de répondre à ses besoins industriels. Compte tenu de l'organisation générale du Groupe, les différentes sociétés faisant partie du périmètre de consolidation peuvent avoir des relations industrielles et commerciales entre elles afin de répondre aux besoins de production de chaque entité. Les transactions intra-Groupe étant variables, il n'est pas possible d'en définir à priori les montants annuels.

Les conditions de règlements applicables entre les différentes sociétés du Groupe sont en adéquation avec celles applicables aux autres fournisseurs et

prennent en compte, le cas échéant, les besoins ponctuels liés à la gestion de trésorerie centralisée.

La société LATECOERE, maison mère du Groupe, centralise certains actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion des assurances et des risques, gestion financière...). De ce fait, elle facture à ses filiales des « frais de siège » intégrant les coûts relatifs de ces postes.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée, la société LATECOERE peut être amenée à octroyer à ses filiales (détenues directement) des avances en compte courant (trésorerie court terme) ou des prêts (moyen ou long terme) en vue de permettre le financement des investissements immobiliers et industriels. Les financements court terme font l'objet de conventions réglementées et sont porteurs d'intérêts. Les prêts font l'objet de contrats spécifiques reprenant l'objet du financement, la durée ainsi que le taux appliqué.

Dans certains cas, cette méthode de financement interne au Groupe peut être mise en place entre une filiale de la société LATECOERE et sa / ses sous-filiale(s), les procédures et conditions restant identiques à celles décrites ci-dessus. A l'exception des sociétés du Groupe et des relations avec les « Key Managers » mentionnées ci-dessus, il n'existe pas d'opération significative avec des parties liées hors-Groupe.

En France, la société LATECOERE s'est constituée depuis l'exercice fiscal 2009 seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et

de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés LATECOERE, LATElec, LATEOCERE Services et LATECOERE développement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société LATECOERE, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

NOTE 26 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (INTERETS MINORITAIRES)

La filiale G² Metric constitue la seule filiale consolidée matériellement significative avec des intérêts minoritaires :

En milliers d'euros	31-déc.-14			31-déc.-13		
	% de participation	Q/P des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	% de participation	Q/P des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle
G ² METRIC	49%	2 755	933	49%	2 147	927

Le tableau ci-après récapitule les principales informations financières de G² Metric avant éliminations des intragroupes :

En milliers d'euros	31-déc.-14	31-déc.-13
Actif immobilisé	1 225	1 075
Stocks et encours	359	343
Clients	4 805	6 176
Autres	236	76
Disponibilités	4 452	1 735
TOTAL ACTIF	11 077	9 406
Capitaux propres	5 623	4 382
Provisions	1	0
Dettes financières	164	236
Fournisseurs	1 020	806
Dettes sociales et fiscales	2 293	2 030
Autres	1 976	1 951
TOTAL PASSIF	11 077	9 406
Chiffre d'affaires	12 617	9 907
Résultat net	1 903	1 892

Les dividendes versés aux intérêts minoritaires se sont élevés à 325 K€ au titre de l'exercice 2014 et à 245 K€ au titre de l'exercice 2013.

NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, la société et ses principaux créanciers ont signé un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
- une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
- une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de *New Money*
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

3.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Latécoère S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation telle qu'exposée dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, comme indiqué dans le paragraphe 2.3 des notes annexes aux comptes consolidés.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Le paragraphe 2.17 des notes annexes aux comptes consolidés expose les modalités d'enregistrement des instruments de couverture détaillés dans la note annexe 9.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Le groupe constate par ailleurs les résultats sur les contrats de construction en utilisant la méthode de l'avancement selon les modalités décrites dans la note annexe 2.15. Les résultats sur les contrats de construction sont déterminés sur la base d'estimations, concernant notamment les hypothèses industrielles et les taux de change, réalisées sous le contrôle du directoire. Le cas échéant, les résultats prévisionnels négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, comme indiqué en note annexe 2.3 aux comptes consolidés, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par le directoire.

Par ailleurs, comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés fait état de la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe, mentionnée ci-dessus, au regard de la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Labège, le 29 avril 2015

Paris, le 29 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Michel Dedieu
Associé

Gilles Hengoat
Associé

4 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE LATECOERE S.A. AU 31 DECEMBRE 2014

4.1 Bilan de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 457	4 482	975	975
Immobilisations incorporelles	6 759	4 768	1 990	613
Terrains	505		505	505
Constructions	2 890	842	2 048	2 132
Installations techniques, outillages	32 763	21 044	11 719	6 471
Autres immobilisations corporelles	10 243	6 998	3 245	2 853
Immobilisations en cours	10 752		10 752	12 747
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations corporelles	57 153	28 884	28 268	24 707
Autres participations	45 854	1 151	44 703	39 905
Créances rattachées à des participations	77 685		77 685	77 136
Autres titres immobilisés	25		25	25
Prêts	409	409	0	0
Autres immobilisations financières	2 510	0	2 510	2 254
Immobilisations financières	126 483	1 560	124 922	119 321
ACTIF IMMOBILISE	190 394	35 213	155 181	144 641
Matières premières	31 395	6 535	24 860	25 191
En-cours de production de biens	261 202	8 232	252 970	232 140
Produits intermédiaires et finis	34 407	4 334	30 073	37 391
Stocks et en-cours	327 004	19 101	307 902	294 722
Avances, acomptes versés sur commandes	3 105		3 105	928
Créances clients et comptes rattachés	9 920	0	9 920	12 731
Autres créances	98 651		98 651	82 534
Valeurs mobilières de placement	12 740		12 740	8 931
Disponibilités	11 836		11 836	1 738
Charges constatées d'avance, écarts de conversion	1 344		1 344	1 924
ACTIF CIRCULANT	464 600	19 101	445 498	403 509
TOTAL ACTIF	654 994	54 314	600 679	548 149

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capital social ou individuel	23 091	23 017
Primes d'émission, de fusion, d'apport	93 095	92 800
Réserve légale	1 722	1 722
Autres réserves	107 496	107 496
Report à nouveau	-192 099	-104 884
Résultat de l'exercice	-3 838	-87 215
Provisions réglementées	4 981	4 148
Capitaux propres	34 448	37 085
Avances conditionnées	30 609	31 442
Total Fonds propres	65 057	68 527
Provisions pour risques et charges	12 732	12 732
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278 163	254 605
Emprunts et dettes financières divers	2 006	2 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 905	79 988
Dettes fiscales et sociales	33 271	21 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	685	882
Autres dettes	118 685	107 274
Produits constatés d'avance - Ecart de conversion	11 176	550
Total dettes	522 891	466 890
TOTAL PASSIF	600 679	548 149

4.2 Compte de résultat de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Production vendue de biens	429 600	372 446
Production vendue de services	14 375	22 944
Chiffre d'affaires net	443 976	395 391
Production stockée	9 984	-110 394
Production immobilisée	5 842	1 068
Subventions d'exploitation	2 354	5 533
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	4 964	85 004
Autres produits	261	271
Autres produits d'exploitation	23 405	-18 518
Produits d'exploitation	467 381	376 873
Achats de marchandises	0	0
Achats matières premières, approvisionnements	41 092	32 695
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)	1 713	6 334
Autres achats, charges externes	340 877	313 377
Impôts et taxes et versements assimilés	4 425	6 360
Salaires et traitements	50 143	47 995
Charges sociales	23 873	22 749
Dotations aux amortissements	2 803	2 024
Dotations aux provisions sur actif circulant	132	19 678
Autres charges d'exploitation	404	39
Charges d'exploitation	465 462	451 251
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 918	-74 378
RESULTAT FINANCIER	-9 573	-18 509
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-7 654	-92 887
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 358	-69
Participation salariés aux fruits de l'expansion	2 104	724
Impôts sur les bénéfices	-7 279	-6 464
TOTAL DES PRODUITS	493 760	391 986
TOTAL DES CHARGES	497 598	479 201
RESULTAT NET	-3 838	-87 215

4.3 Tableau de flux de trésorerie de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net	-3 838	-87 215
Elimination des amortissements et provisions ¹	-6 076	-62 682
Elimination d'autres éléments sans impact de trésorerie	0	-30
Marge brute d'autofinancement	-9 914	-149 927
Variation du BFR ¹	6 180	155 984
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 733	6 056
Total des investissements	-7 877	-8 262
Total des cessions	136	73
Incidence des variations de périmètre (1)		
Flux net de trésorerie provenant des investissements	-7 742	-8 189
Dividendes versés	0	0
Augmentation (réduction) de capital	369	208
Emissions de dettes financières	0	0
Remboursements de dettes financières	-795	1
Flux liés à des participations	860	2 232
Flux liés aux avances remboursables	-833	398
Cession (acquisition) d'actions propres	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement court terme ²	25 000	0
Variation nette des prêts et avances consentis	-252	315
Flux net de trésorerie provenant du financement	24 348	3 155
VARIATION DE TRESORERIE	12 874	1 023
Trésorerie d'ouverture	10 322	9 299
Trésorerie de clôture	23 196	10 322
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24 577	10 669
Concours bancaires courants	-1 381	-347
Mobilisation de créances	0	0
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	23 196	10 322

¹ Pour 2013, incluant l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour +125,6 M€ en variations stocks et -53,3 M€ en reprise sur provision de stocks

² Pour 2014, correspond à la mise en place d'un nouveau crédit-relais d'une durée d'un an correspondant à une nouvelle tranche de crédit syndiqué.

4.4 Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2014

Les présents documents sont annexés au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont le total est de 600 679 488 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 493 759 883 €, le total des charges 497 598 062 €, et dégagant un résultat déficitaire de - 3 838 179 €.

L'exercice concerné couvre une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les états financiers sont présentés en KEuros arrondis au millier d'euros le plus proche.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

Nouvelle gouvernance

Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance du Groupe LATECOERE, a proposé le 27 août 2014 aux Membres du Conseil, qui l'ont acceptée, la nomination d'Olivier Regnard en tant que Membre du Directoire de LATECOERE. Cette nomination a pris effet le 1^{er} septembre 2014. La nomination d'Olivier Regnard fait suite au départ d'Eric Gillard dont le mandat de Membre du Directoire a cessé le 23 juin 2014.

Négociation avec les partenaires financiers

Comme annoncé à l'occasion de la publication des résultats annuels 2013 et des semestriels 2014, le Groupe a engagé au cours du second semestre 2014 des discussions avec ses partenaires financiers sous l'égide d'un mandataire ad-hoc afin de :

- se doter d'une structure financière cohérente avec la nature long-terme de ses activités et les capacités de remboursement du Groupe ; et
- financer l'adaptation du Groupe aux enjeux court et moyen-terme ainsi que ses projets de développement.

Les discussions en cours avec les créanciers ont rendu nécessaires :

- L'obtention fin 2014, de main-levées (« waiver ») sur les covenants inscrits dans le contrat de crédit syndiqué au titre de l'exercice 2014 jusqu'au 30 juin 2015
- Un accord au cours du premier trimestre 2015 sur le report des échéances de remboursement dues au premier trimestre (33m€) jusqu'au 30 juin 2015. Sur l'ensemble de l'exercice 2015, les échéances de remboursement du Groupe au titre du contrat de crédit syndiqué s'élève à 106 M€.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été arrêtés sur la base du principe de continuité d'exploitation en retenant l'hypothèse que le Groupe parviendrait à un accord avec ses créanciers qui se traduirait notamment par :

- La conversion d'une partie significative de leurs créances en capital pour renforcer les fonds propres du Groupe et réduire sa dette.
- L'injection de capitaux nouveaux pour répondre aux enjeux du Groupe et lui redonner des marges de manœuvre en termes de liquidité.

Fin avril 2015, le Groupe est parvenu à signer un accord avec ses principaux créanciers (accord détaillé en Note 25). Cet accord nécessitera l'approbation de l'assemblée générale. En cas de refus, le Groupe ne pourrait pas faire face à ses échéances.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Présentation des comptes

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2014 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 14-03. De plus, la société applique pour le traitement comptable de certaines opérations spécifiques les recommandations du plan comptable professionnel de l'industrie aéronautique et spatiale.

2.2 Hypothèses et estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part du Directoire de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

La société formule des hypothèses et établit régulièrement, sur ces bases des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances ; elles intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. Le Directoire revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par le Directoire, ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période, concernent principalement la marge estimée au titre des contrats de construction (note 2.7), les provisions sur stocks, la valeur recouvrable des immobilisations financières et les avantages au personnel (note 15.2).

Au 31 décembre 2014, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité encore élevé au regard des perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture notamment concernant :

- les informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique,
- les perspectives d'évolution du dollar à long-terme.

Le Groupe rappelle qu'il a engagé un processus de renégociation de la totalité du crédit syndiqué au cours de l'année 2014 afin de se doter d'une structure de financement de long terme à même de soutenir son développement et de permettre son adéquation avec la nature long-terme de ses activités.

C'est dans ce contexte que le Groupe, en situation de bris de covenant au 31 décembre 2014, a obtenu une dispense (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette de ses partenaires financiers fin 2014.

2.3 Frais de recherche et développement

Au 31 décembre 2014, les frais de recherche et développement sont inscrits en charges à l'exception des frais de développement liés aux contrats de construction qui sont comptabilisés en travaux en-cours.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

Composées essentiellement de logiciels informatiques, elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La différence entre l'amortissement économique, fondé sur la durée d'utilité, et l'amortissement calculé sur la base de la durée fiscale est constatée en amortissement dérogatoire. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'usage.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable (incluant le prix d'achat,

les taxes payées et les frais directs d'achat), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) s'il s'est avéré que les durées d'utilité sont différentes. De ce fait chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte. La société LATECOERE a défini des familles de biens pouvant faire l'objet d'une décomposition et les durées d'utilité des composants ainsi déterminés.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par la société LATECOERE n'ont pas pour vocation d'être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l'actif.

Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat d'exploitation, sur la ligne « dotations aux amortissements ».

Les subventions reçues par la société LATECOERE dans le cadre d'aide au financement d'actifs industriels immobilisés sont comptabilisées en déduction de la valeur d'origine du bien.

Par ailleurs, la société LATECOERE n'a pas retenu l'option de pouvoir intégrer, dans le coût de constitution d'un actif immobilisé, les frais financiers liés à un financement spécifique mis en place à cet effet.

L'ensemble des amortissements associés aux familles et aux sous-familles est repris ci-après.

Famille	Durée d'amortissement
Construction	15 - 40 ans
Installations générales	10 - 20 ans
Installations techniques	6 2/3 - 20 ans
Outils	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Matériels informatiques	3 - 5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	6 2/3 ans
Mobilier	10 ans

D'une façon générale, la société LATECOERE a opté pour l'utilisation du mode d'amortissement linéaire pour l'ensemble de ses biens. Toutefois, lorsque la nature et la spécificité du bien le permettra, le mode d'amortissement dégressif pourra être retenu.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs immobilisés de la société sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié, un test de dépréciation est réalisé. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif, la société LATECOERE utilise :

- les prévisions de flux de trésorerie (avant impôt et frais financiers) basés sur des hypothèses qui retiennent l'actif dans son état actuel et représentent la meilleure estimation des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif restant à courir,
- le taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Le taux d'actualisation ne reflète pas les risques dont il a été tenu compte lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

2.6 Titres de participation et autres immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription. À la clôture de l'exercice, leur valeur d'usage est déterminée en prenant en compte la situation nette et les perspectives de rentabilité de chacune d'elles.

Autres immobilisations financières

Leur valeur brute est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires.

2.7 Stocks et en-cours

Matières premières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La valorisation se fait au prix moyen pondéré. Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les matières premières et équipements non mouvementés depuis plus d'un an et pour lesquels aucune utilisation n'est prévue à court terme.

Travaux en-cours hors contrat de construction

La valeur brute des travaux en-cours est évaluée suivant la méthode du coût de revient complet à l'exclusion des

frais hors production (frais financiers, frais de commercialisation, devis sans suite, frais administratifs...). Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les travaux en-cours lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Contrat de construction (contrats long terme):

La société LATECOERE a conclu avec certains de ses clients des contrats de partenariat dont les caractéristiques sont celles des contrats de construction :

- contrat relatif à la production d'un ensemble de biens étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, technologie et fonction ;
- dont la durée couvre plusieurs exercices.

La comptabilisation de ces contrats répond aux critères ci-dessous :

Les produits et les coûts principaux pris en compte dans le cadre de l'application des contrats de construction sont :

a. pour les produits :

- le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- les modifications des travaux du contrat ou les réclamations dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être estimées de façon fiable.

b. pour les coûts :

Les coûts directement liés au contrat ;

- les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;
- tous autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au client selon les termes du contrat.

La marge est reconnue à l'avancement et calculée par rapport à la livraison des éléments (« milestones »). En effet la société LATECOERE facture à la livraison et toute la facturation effectuée est acquise quelle que soit l'issue du programme.

Il est aussi possible que des facturations complémentaires soient effectuées par la suite (modifications ou suppléments de travaux). Une étude est menée au cas par cas afin de définir les éléments permettant d'identifier l'avancement (« milestones »).

La marge estimée est calculée sur la base d'une prévision comprenant les éléments techniques et budgétaires. Cette marge est révisée périodiquement en fonction des coûts et produits réalisés sur la période et restant à venir. Lorsque le risque de change a fait l'objet d'un contrat de couverture, l'incidence de cette couverture est intégrée dans le calcul de la marge estimée. Lorsque la marge prévisionnelle est négative, elle est immédiatement constatée en résultat.

Dans le cadre de contrats de construction couvrant plusieurs exercices, la société est amenée au cours des premiers exercices à constater au bilan des coûts de production qui seront ensuite recyclés en résultat en fonction de la décroissance réellement observée.

Les contrats de construction sont basés sur des prévisions faites par la société LATECOERE en tenant compte des informations commerciales (carnet de

commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique. Les coûts à venir sont estimés sur la base des organisations industrielles mises en place par la société LATECOERE. Par ailleurs, les flux dollars (chiffres d'affaires et charges) représentant une part significative des flux globaux, la société LATECOERE a fondé ses prévisions sur des hypothèses d'évolution future du dollar en relation avec la durée des contrats. Cette dernière hypothèse peut être revue en fonction des perspectives d'évolution de la devise et de ses impacts au niveau des prévisions.

2.8 Reconnaissance du revenu

Le revenu est reconnu selon les critères suivants :

- pour les contrats de construction, il convient de se référer à la note 2.7 ;
- pour les autres types de contrats (hors prestation), le revenu est reconnu au moment du transfert de la majorité des risques et avantages à l'acheteur, ce qui intervient généralement au moment de la livraison ;
- pour les contrats de prestations de services, le revenu est reconnu à l'avancement, en fonction de l'avancement réel des travaux sur la base des coûts constatés par rapport aux coûts totaux estimés.

2.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte et ces créances font l'objet d'une provision le cas échéant.

2.10 Valeurs mobilières de placement

Elles sont exclusivement constituées par des valeurs mobilières (autres que les actions propres). Leur valeur brute est formée par leur coût d'achat, hors frais et accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.11 Provisions pour risques

Les provisions sont établies suivant les dispositions prévues par le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Les risques connus à la date de l'arrêté des comptes font l'objet d'un examen et une provision est constituée.

2.12 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent exclusivement les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires sont constitués par la différence entre l'amortissement linéaire inscrit en exploitation et l'amortissement dégressif autorisé par la législation fiscale en vigueur.

2.13 Enregistrement des opérations en devises

La société LATECOERE, pour les transactions effectuées en devises (essentiellement avec le dollar

US), gère son risque de change en couvrant ses flux prévisionnels de recettes par des contrats de ventes à terme de devises. Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours du jour de la transaction. Les créances libellées en dollar couvertes par des ventes à terme sont valorisées à la clôture au cours de couverture de ces ventes à terme. Les autres créances et dettes libellées en devises sont valorisées au cours de clôture. Les différences de change sont enregistrées en résultat financier et les instruments de couverture détaillés en engagements hors-bilan.

2.14 Médailles du travail

En conformité avec la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité (règlement n° 2000-06 sur les passifs), la société LATECOERE a comptabilisé sur l'exercice 2004 une provision pour médailles du travail, calculée en conformité avec la norme IAS 19 (sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel). Au 31 décembre 2014, le montant de cette provision a été réévalué et s'élève à 1 846 K€ contre 1 801 K€ au 31 décembre 2013.

2.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté à la livraison des produits ou à la réalisation des prestations de services.

2.16 Impôts

Depuis l'exercice fiscal 2009, la société LATECOERE s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés LATECOERE, LATElec, LATECOERE Services et LATECOERE développement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société LATECOERE, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

2.17 CICE

Le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est pris en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution de l'impôt sur les sociétés, par le crédit d'un sous compte d'un crédit d'impôt (compte 6996).

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 1 286 615 € et a fait l'objet de préfinancement.

Le CICE a été principalement utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2013	Acquisitions	Virements	Cessions / mises au rebut	31 déc. 2014
Immobilisations incorporelles	5 490	76	1 922	729	6 759
Terrains	505				505
Constructions	2 856	34			2 890
Installations techniques, matériels outillages industriels	27 222	1 081	5 803	1 344	32 763
Installations générales, agencements divers	9 522	386	376	1 522	8 763
Matériel de transport	166	38		71	133
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 517	42	114	1 326	1 347
Immobilisations corporelles en cours	12 747	6 220	-8 215		10 752
Immobilisations corporelles	55 536	7 801	-1 922	4 263	57 153
Titres de participation	45 854	0			45 854
Créances rattachées à des participations	77 136	6 023		5 474	77 685
Autres titres immobilisés	25				25
Prêts, autres immobilisations financières	2 663	8 188		7 932	2 919
Immobilisations financières	125 678	14 211	0	13 406	126 483
TOTAL DES IMMOBILISATIONS BRUTES	186 704	22 088	0	18 397	190 394

NOTE 4 AMORTISSEMENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2013	Dotations	Reprises	31 déc. 2014
Immobilisations incorporelles	4 877	620	729	4 768
Constructions	731	155		886
Installations techniques, matériels outillages industriels	20 751	1 595	1 303	21 044
Installations générales, agencements divers	6 829	376	1 478	5 728
Matériel de transport	166	0	37	129
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 351	56	1 309	1 097
Immobilisations corporelles	30 829	2 183	4 127	28 884
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	35 706	2 803	4 856	33 653

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	620	0	1 029	276
Constructions	155		15	0
Installations techniques, matériels outillages industriels	1 595		386	346
Installations générales, agencements divers	376		85	60
Matériel de transport	0			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	56		0	0
Immobilisations corporelles	2 183	0	485	406
TOTAL VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE	2 803	0	1 514	682

NOTE 5 PROVISIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2013	Dotations	Reprises	31 déc. 2014
Amortissements dérogatoires	4 148	1 514	682	4 981
Provisions réglementées	4 148	1 514	682	4 981
Provisions pour pertes de change	1 731	1 127	1 731	1 127
Provisions pour impôts	0		0	0
Autres provisions risques et charges	11 001	604	0	11 605
Provisions pour risques et charges	12 732	1 731	1 731	12 732
Provisions dépréciation immobilisations financières	6 357	0	4 797	1 560
Provisions dépréciation stocks et en-cours	24 012	51	4 962	19 101
Provisions dépréciation comptes clients	3	0	3	0
Provisions pour dépréciation	30 371	51	9 761	20 662
TOTAL PROVISIONS	47 252	3 296	12 174	38 374

En milliers d'euros	Dotations	Reprises
Exploitations	132	4 964
Financières	1 127	6 528
Exceptionnelles	2 037	682
TOTAL	3 296	12 174

La variation de provision sur stocks et en-cours correspond à une reprise de 1 434 K€ sur le stock de matières et 3 668 K€ sur les stocks d'en-cours.

La variation de provision sur immobilisations financières correspond à une reprise de provision sur les titres de la filiale brésilienne, LATECOERE Do Brasil.

NOTE 6 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	77 685	18 379	59 306
Prêts	409		409
Autres immobilisations financières	2 510	109	2 401
Autres créances clients	9 920	9 920	
Personnel et comptes rattachés	162	162	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	0	0	
Etat et autres collectivités	31 090	12 390	18 699
Groupe et associés	23 838	23 838	0
Débiteurs divers	43 561	43 561	
Charges constatées d'avance	217	217	
TOTAL ETAT DES CREANCES	189 391	108 576	80 815

Les créances à plus d'un an relatives à la ligne « Etat et autres collectivités » correspondent à une créance de carry-back pour 5,4 M€ et des crédits d'impôts (CIR notamment) pour 13,3 M€.

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Avances remboursables	30 609	1 193	9 216	20 200
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	52 515	52 515	0	
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	225 648	53 568	172 080	0
Emprunts et dettes financières divers	2 006	2 006		
Fournisseurs et comptes rattachés	78 905	78 905		
Personnel et comptes rattachés	9 706	9 706		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	17 052	17 052		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 240	1 240		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 123	1 123		
Etat : autres impôts, taxes assimilées	4 149	4 149		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	685	685		
Groupe et associés	88 246	88 246		
Autres dettes	30 439	4 906	16 076	9 456
Produits constatés d'avance	8 477	8 477		
TOTAL ETAT DES DETTES	550 801	323 772	197 372	29 656
Emprunts souscrits en cours d'exercice	25 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

NOTE 7 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Devise	Taux intérêt	Année d'échéance	31 déc. 2014	
				Valeur nominal	Valeur comptable
Crédit syndiqué - Tranche B	EURO	EURIBOR+ margin	2018	200 610	200 610
Crédit syndiqué - Tranche C (Crédit revolver)	EURO	EURIBOR+ margin	2015	52 500	52 500
Crédit syndiqué - Tranche D (Crédit relais)	EURO	EURIBOR+ margin	2015	25 000	25 000
Facilités bancaires et autres	EURO	EURIBOR+ margin	n/a	2 059	2 059
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				280 169	280 169

Engagements financiers sur le crédit syndiqué

Le crédit syndiqué inclut des covenants que le Groupe LATECOERE s'est engagé à respecter :

- Un niveau minimum d'endettement net consolidé sur EBIT économique consolidé (ratio R1) ;
- Un niveau minimum d'endettement net consolidé sur fonds propres consolidés (ratio R2) ;
- Un niveau minimum de free cash flow (ratio R3)

Les agrégats supplémentaires sont définis de la manière suivante :

- EBIT économique : il désigne, au niveau des comptes consolidés, (i) le Résultat opérationnel courant, (ii) corrigé du montant de la variation de l'en-cours NRC, du montant de la variation de l'en-cours Courbe et du montant de la variation des provisions sur en-cours NRC et Courbe, (iii) retraité des commissions et services bancaires comptabilisés en charges opérationnelles.
- Fonds propres consolidés : il désigne les capitaux propres attribuables au Groupe, soit au niveau des comptes consolidés la somme : (i) du capital social, (ii) des primes d'émission, (iii) des réserves ajustées (comprenant les autres réserves, les résultats non distribués), (iv) nets de la juste valeur des instruments de taux et de change non dénoués, des écarts de conversion et des intérêts minoritaires.

- Free cash flow : il désigne, au niveau des comptes consolidés, (i) l'endettement net consolidé début de période, (ii) diminué de l'endettement net consolidé fin de période, (iii) augmenté de la somme des nouveaux endettements bancaires moyen et long terme (d'une durée supérieure à un an) mis en place sur la période.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires usuels dans ce type d'opérations, encadrant respectivement la politique d'investissements industriels et/ou consacrés à des opérations de croissance externe, les cessions d'actifs, la levée de nouveaux endettements, l'octroi de nouvelles sûretés et d'engagements hors bilan.

Le Groupe rappelle qu'il a engagé un processus de renégociation de la totalité du crédit syndiqué au cours de l'année 2014 afin de se doter d'une structure de financement de long terme à même de soutenir son développement et de permettre son adéquation avec la nature long-terme de ses activités.

C'est dans ce contexte que le Groupe, en situation de bris de covenant au 31 décembre 2014, a obtenu une dispense (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette de ses partenaires financiers fin 2014.

NOTE 8 AVANCES REMBOURSABLES

L'avance remboursable la plus significative est relative aux programmes A380 (25 M€). Les avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements sont liés aux livraisons de chaque

produit ayant fait l'objet d'une avance. Les conditions de remboursement sont fixées dans la convention signée avec l'organisme prêteur.

NOTE 9 PRODUITS A RECEVOIR, CHARGES A PAYER, CCA et PCA

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Factures à établir	983	1 569
Intérêts courus à recevoir + divers	0	0
Total des produits à recevoir	983	1 569
Intérêts courus sur emprunts	38	794
Fournisseurs factures non parvenues	32 102	29 222
Charges fiscales et sociales à payer	13 048	11 355
Intérêts courus sur découvert	15	16
Autres	17 584	15 539
Total des charges à payer	62 787	56 926
Produits constatés d'avance sur en-cours	8 477	0
Total des charges / produits constatés d'avance	8 477	0
Primes d'assurances	88	89
Charges diverses de gestion	130	104
Total des charges / produits constatés d'avance	217	193

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « C ». Code ISIN : FR 000032278

Le capital social s'élève à 23 090 998 €, et se décompose ainsi :

	Number	Nominal value
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11 508 593	2,00
Actions émises pendant l'exercice	36 906	2,00
Actions échangées pendant l'exercice (réduction de la valeur nominale)	0	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	11 545 499	2,00

Au cours de l'exercice 2014, 36 906 bons de souscription d'actions ont été transformés en actions.

En milliers d'euros	Montant
Capitaux propres au 31/12/12	102 453
Augmentation capital (conversion OC)	21 848
Résultat 2013	-87 215
Distribution de dividendes 2012	0
Provisions réglementées	-1
Capitaux propres au 31/12/13	37 085
Augmentation capital (Exercice de BSA)	74
Primes	295
Résultat 2014	-3 838
Distribution de dividendes 2013	0
Provisions réglementées	832
Capitaux propres au 31/12/14	34 448

(1) Dont réserves indisponibles pour couverture des actions propres pour un montant de 108 K€.

Actions propres

En quantité	31-déc.-13	Acquisitions	Cessions	31-déc.-14	% du Capital
Titres LATECOERE	8 200	623 232	619 011	12 421	0,11%

En milliers d'euros	31-déc.-13	Acquisitions / Provisions	Cessions	31-déc.-14	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	104	7 585	7 581	108	8,70

Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)

Les Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ont été émis simultanément aux obligations convertibles. Ces BSA sont admis aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 29 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010910562. Chaque BSA permettra de souscrire à une action nouvelle pour un prix fixé à 10 € par action nouvelle. Le nombre de BSA théorique au 31 décembre 2014 s'élève à 4 229 496 à un cours de 0,90 € par BSA sur la base du nombre d'actions total de la société LATECOERE diminué du nombre d'actions auto-détenues. Au cours de l'exercice 2014, 36 906 BSA ont été exercés.

Répartition du capital et droit de vote

	31-déc-14		31-déc-13		31-déc-12	
	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote
Marché	82,5%	74,2%	73,6%	65,4%	63,2%	55,8%
Salariés	7,8%	13,9%	9,1%	16,0%	11,8%	18,2%
SALVEPAR (Groupe TIKEHAU)	5,4%	8,1%	6,5%	9,0%	4,5%	8,0%
PRIGEST	4,3%	3,9%	3,7%	3,3%	9,0%	8,0%
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	0,0%	0,0%	4,8%	4,3%	5,0%	4,4%
ODDO	0,0%	0,0%	2,3%	2,1%	0,0%	0,0%
ALURA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%
MONETA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	104,5%	108,0%

NOTE 11 CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR DOMAINE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014		31 déc. 2013	
	Montant	%	Montant	%
Activité civile	437 919	98,6%	390 808	98,8%
Activité militaire	6 056	1,4%	4 582	1,2%
TOTAL	443 976	100,00%	395 391	100,00%

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014		31 déc. 2013	
	Montant	%	Montant	%
France	144 274	32,5%	170 916	43,2%
Export	299 702	67,5%	224 474	56,8%
TOTAL	443 976	100,00%	395 391	100,00%

PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE (EXPORTATIONS DIRECTES)

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014		31 déc. 2013	
	Montant	%	Montant	%
Europe	249 975	56,3%	265 916	67,3%
Amérique du Nord	107 348	24,2%	62 647	15,8%
Asie	2 223	0,5%	2 200	0,6%
Autres	84 429	19,0%	64 628	16,3%
TOTAL	443 976	100,00%	395 391	100,00%

Il est à noter que cette décomposition ne traduit pas la destination finale des matériels produits par notre société. En effet, la plupart des ventes à nos clients français (Airbus France, Dassault,...) peuvent se trouver au final exportées.

NOTE 12 RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Produits financiers participations	4 490	4 754
Autres intérêts et produits assimilés	23	0
Reprise sur provisions et transfert de charges	6 528	1 233
Différence positives de change	14 539	7 740
Charges exceptionnelles diverses	20	52
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	25 601	13 779
Dotations financiers amortissements, provisions	1 127	1 731
Intérêts et charges assimilées	19 950	20 793
Différences négatives de change	14 035	9 764
Charges nettes cessions de valeur mobilières de placement	62	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	35 174	32 288

NOTE 13 IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt afférent à chaque résultat est déterminé en tenant compte des réintégrations et déductions fiscales pratiquées et des taux d'imposition applicables aux opérations concernées.

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Réintégrations et déductions fiscales	Assiette I.S.	Impôt société	Montant net
Résultat courant	-7 654		-7 654	0	-7 654
Résultat exceptionnel	-1 358		-1 358	0	-1 358
Intéressement	-2 104				-2 104
Participation des salariés	0				0
Crédit d'impôt	3 866				3 866
Divers	3 412				3 412
RESULTAT COMPTABLE	-3 838	0	-9 013	0	-3 838

Le poste divers comprend l'économie d'impôts liée à l'intégration fiscale.

NOTE 14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Reprises amortissements dérogatoires	682	646
Produits de cessions d'actifs	11	103
Produits exceptionnels sur opération de gestion	44	142
Produits exceptionnels divers	42	443
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	778	1 334
Dotations aux amortissements dérogatoires	1 514	645
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-40	248
Valeur d'actif des immobilisations cédées	136	103
Charges exceptionnelles diverses	526	406
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 137	1 403

NOTE 15 ENGAGEMENTS FINANCIERS

15.1 Crédit bail immobilier

<i>En milliers d'euros</i>	Coût d'entrée	Redevances payées		Redevances restant à payer			
		de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Terrains et constructions Gimont 2002	6 791	640	7 290	640	1 120	0	1 760
TOTAL	6 791	640	7 290	640	1 120	0	1 760

15.2 Engagements de retraites

Les engagements en matière de départ à la retraite non comptabilisés au bilan sont estimés au 31 décembre

2014 à 7 639 K€, charges sociales incluses contre 6 746 K€ au titre de l'exercice précédent. La part des engagements de retraite comptabilisés au bilan à hauteur de 717 K€ fait suite à la fusion absorption de la société LATECOERE AEROSTRUCTURE.

Les engagements de retraites sont calculés selon la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Les estimations des obligations de la Société au titre des engagements du personnel des sociétés françaises ont été calculées par un actuaire indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 2,1% (contre 3,0% en 2013), taux calculé sur la base des taux observés au 30 novembre 2014 d'obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, le Groupe se référant notamment à l'indice Iboxx ;
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2006-2008 ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- âge de départ à la retraite : 66 ans ;
- progression des salaires conforme à la moyenne des dernières années ;

L'obligation est calculée charges sociales comprises. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

15.3 Engagements financiers sur contrats en devises et couvertures de change

Les principales modalités de couvertures sont les suivantes :

- transactions couvertes : estimation des flux futurs encaissés ou décaissés pour la période indiquées ;
- techniques de couverture : utilisation de contrats à terme ou de tunnels d'options garantissant un cours au pire sur les sous-jacents couverts.

Le montant total des contrats de couverture (contrats à terme et options) en USD s'élève au 31 décembre 2014 à 475 MUSD contre 519 MUSD à la clôture de l'exercice précédent. Ces engagements portés juridiquement par la société LATECOERE servent à couvrir l'ensemble du risque de change Euros/USD du Groupe.

15.4 Engagements accordés aux sociétés du Groupe

Le montant des engagements données (lettre de confort et caution solidaire) par la société LATECOERE aux sociétés du Groupe s'élève à 4,3 M€.

15.5 Dettes garanties

Les garanties données s'élèvent à 190 M€ et sont principalement constituées de nantissements et d'hypothèques données dans le cadre de la mise en place du contrat de crédit syndiqué. Certains contrats comportent des covenants et des engagements financiers décrits dans la note 7.

15.6 Autres informations

La société LATECOERE est partie conjointement avec la société LATElec d'un contrat d'affacturage pour un montant total maximal de 84 M€ d'encours financé applicable de manière commune aux sociétés LATECOERE et LATElec.

Pour la société LATECOERE, au 31 décembre 2014, le montant des créances clients cédées au factor s'élève à 77,9 M€. Le montant financé par le factor au titre des créances cédées s'élève à 49,4 M€. Au 31 décembre 2013, le montant des créances clients cédées au factor s'élevait à 75 M€. Le montant financé par le factor au titre des créances cédées s'élevait à 58,8 M€.

La société LATECOERE a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2013. Les propositions de redressement faites par l'Administration fiscale concernaient essentiellement les bases foncières servant au calcul de la taxe foncière et de la contribution foncière des entreprises (CFE), ainsi que certains éléments pris en compte dans le calcul du crédit d'impôt recherche. La société a payé au cours de l'exercice 2014 les montants mis en recouvrement par l'Etat. La société continuant de contester les redressements relatifs au crédit d'impôt recherche qui sont des éléments récurrents de litige entre l'Administration fiscale et les entreprises, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Par ailleurs, il subsiste un litige portant sur les conséquences d'une appréciation de la base de taxe professionnelle, actuellement en cours d'instruction par la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux. La société LATECOERE continuant de contester les redressements proposés par l'Administration fiscale, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Dans le cadre de ses activités courantes ; la société LATECOERE a des engagements d'achats liés à la production. Ces engagements reposent principalement sur les prévisions de cadence des donneurs d'ordre et sont réalisés à des conditions normales de marché.

La société a également donné des engagements auprès des douanes pour un montant de 0,6 M€

NOTE 16 INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Incidence
Résultat net de l'exercice	-3 838	-3 838
Dotations aux amortissements dérogatoires	682	682
Reprises des amortissements dérogatoires	1 514	-1 514
Réduction d'impôt du fait des dotations	235	-235
Augmentation d'impôt du fait des reprises	521	521
RÉSULTAT HORS INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES		-4 384

NOTE 17 SITUATION FISCALE DIFFEREE

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Incidence
Amortissements dérogatoires	-4 981	1 715
Participation des salariés	0	0
ORGANIC	730	-264
Provision de départ à la retraite	717	-247
Ecart de conversion passif	2 699	-975
SITUATION FISCALE DIFFEREE	-834	230

NOTE 18 EFFECTIF MOYEN

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Cadres	347	337
ETAM	597	595
Ouvriers	185	177
TOTAL	1 129	1 109

NOTE 19 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et des organes de direction (10 meilleurs salaires de la Société) s'élèvent pour 2014 à 2 063 K€.

NOTE 20 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Réserves et Report à nouveau	Quote-part %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Avals et cautions donnés par la société
LATECOERE Inc. 1000 Brickel av. - suite 641 Miami Florida 33131 USA	494	113	100%	541	169	1 744	1	0	0
LATECOERE Développement 135 rue de Périole 31500 Toulouse France	600	2 918	100%	572	0	0	971	800	0
LATELEC Z.I. La Bourgade rue Max Planck 31315 Labège France	7 600	52 779	100%	7 600	76 108	185 491	7 936	2 600	0
LATECOERE Czech Republic s.r.o. Letov Letecká Vyroba Beranovich, 65 199 02 Praha 9 - Letnany Czech Republic	22 783	-471	100%	20 787	0	106 543	5 357	0	4 310
LATECOERE Do Brasil Av Getulio Dorneles Vargas 3,320 12305-010 Jacarei (SP) Brazil	9 620	-92	98%	13 425	0	24 514	2 489	0	0
Corses Composites Aéronautiques Z.I. Du Vazzio 20090 AJACCIO France	1 707	4 133	25%	1 777	0	45 515	965	0	0
LATECOERE Services 1, Avenue P.G. Latécoère 31570 Saint Foy d'Aigrefeuille France	4 500	5 370	0%	0	0	77 972	2 699	338	0

Les éléments du bilan des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro a été converti au taux de clôture et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période clôturée.

NOTE 21 PARTIES LIEES

En milliers d'euros	Montants concernant les entreprises :	
	liées (contrôlées à plus de 50%)	avec lesquelles la société a un lien de participation
Titres de participations	42 925	1 777
Autres créances rattachées à des participations	76 276	0
Créances diverses	25 466	0
Créances clients et comptes rattachés	8 076	159
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 021	2 025
Dettes diverses	75 182	12 678
Produits d'exploitation	66 613	3 024
Charges d'exploitation	121 043	5 423
Produits financiers	3 940	0
Charges financières	2 777	395

NOTE 22 INFORMATIONS SUR LES RISQUES

22.1 Risque de contrepartie

Du fait de la nature des principales contreparties, la société n'est pas exposée au risque de crédit de manière importante et ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers de la société. A la clôture de l'exercice, la société n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

La société met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang et ne présentent pas à ce titre de risque de défaillance.

Du fait de sa structure financière, la société n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes courtes. La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

22.2 Risque de change

De par son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, la société est confrontée à des risques de change. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et par des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison.

22.3 Risque de taux

La quasi-totalité de l'endettement net moyen et long terme est basé sur des référentiels courts termes. Le coût de la dette bancaire ressort à 4,06% en moyenne sur l'exercice 2014 contre 4,04% sur l'exercice 2013. Le taux d'intérêt moyen global porté par le Groupe en 2014 s'élève à 4,5% contre 4,6% en 2013.

La société LATECOERE a mis en place des couvertures de taux lui permettant de limiter les impacts d'une forte augmentation des taux courts sur le coût de la dette à un horizon 2015. Le taux garanti pour le Groupe est plafonnée à 3,7% sur l'année 2015 pour un montant de 50 M€.

NOTE 23 DIF

Les engagements au titre du droit à la formation comptabilisés au 31 décembre 2014 ont été calculés selon la méthode suivante :

- détermination pour chaque salarié du solde d'heures acquises à la clôture restant dans le cadre du DIF et application du taux horaire net de l'exercice (le solde des heures étant plafonné à 120 heures) ;
- application d'un pourcentage de probabilité que le salarié utilise son droit individuel à la formation ;
- détermination d'un coût horaire moyen de formation auquel est appliqué le nombre d'heures probable de prise de formation dans le cadre du DIF.

Au 31 décembre 2014, le montant de l'engagement estimé s'élève à 180 K€.

NOTE 24 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2014 ressortent à 323 K€ et les honoraires facturés au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 24 K€.

NOTE 25 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, la société et ses principaux créanciers ont signé un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
- une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
- une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de New Money
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

4.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Latécoère S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation telle qu'exposée dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2.13 de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'enregistrement des opérations en devises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société constate les résultats sur les contrats de construction en utilisant la méthode de l'avancement selon les modalités décrites dans la note 2.7 de l'annexe. Ces résultats sur les contrats de construction sont déterminés sur la base d'estimations, concernant notamment les hypothèses industrielles et les taux de change, réalisées sous le contrôle du directoire. Le cas échéant, les résultats prévisionnels négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, comme indiqué en note 2.2 de l'annexe, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par le directoire.

Par ailleurs, comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note 1 de l'annexe fait état de la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appréciée sur la situation de la société, mentionnée ci-dessus, au regard de la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Labège, le 29 avril 2015

Paris, le 29 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Michel Dedieu
Associé

Gilles Hengoat
Associé

4.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1.1 *Précisions sur les Indemnités de départ des membres du Directoire à raison de la cessation ou du changement des fonctions de dirigeant*

Personne concernée : Monsieur Frédéric Michelland, Président du Directoire, Monsieur Olivier Regnard, Membre du Directoire

Nature et objet : Engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de cessation de fonction et de départ contraint du Groupe Latécoère

Modalités : Compléments apportés aux termes et conditions de l'indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres du Directoire : il est précisé que la cessation des fonctions de Monsieur Frédéric Michelland et Monsieur Olivier Regnard et leur départ contraint du groupe Latécoère « à leur initiative s'ils estiment ne pas avoir d'autre choix » consécutifs à un changement de contrôle ou à la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire pourra résulter :

- de leur démission de leurs fonctions de membre du Directoire, et de Président s'agissant de Monsieur Frédéric MICHELLAND,
- de leur demande d'être démis de leurs fonctions de membre du Directoire, ou
- de leur souhait de ne pas être renouvelé dans leurs fonctions de membre du Directoire.

La cessation des fonctions de Monsieur Frédéric Michelland et Monsieur Olivier Regnard et leur départ contraint du groupe Latécoère consécutifs à un changement de contrôle ou à la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire pourra intervenir à tout moment postérieurement au changement de contrôle du groupe Latécoère ou à la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire.

Il est également précisé que si compte-tenu des circonstances de la cessation des fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère de Monsieur Frédéric MICHELLAND, la garantie de l'assurance chômage privée souscrite par Latécoère à son profit conformément aux délibérations du Conseil de Surveillance du 4 novembre 2013 et du 29 octobre 2014 venait à ne pas s'appliquer, Latécoère s'engage à lui verser une indemnité spécifique correspondant au montant

auquel il aurait pu prétendre au titre de ladite assurance, étant précisé que ce montant se cumulera à toute autre indemnité qui lui sera versée au titre de la cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère. Enfin, en cas de changement du mode de gouvernance de Latécoère qui passerait d'une forme dualiste à Conseil de Surveillance et Directoire à une forme moniste à Conseil d'Administration, décidé par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, l'ensemble du dispositif précité devra être adapté afin d'être applicable mutatis mutandis aux fonctions qui seraient celles de Monsieur Frédéric MICHELLAND et de Monsieur Olivier REGNARD dans une société anonyme à forme moniste.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2014.

1.2 Indemnité de départ à raison de la cessation ou du changement des fonctions de dirigeant

Personnes concernées : Monsieur Olivier Regnard, Membre du Directoire

Nature et objet : Engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de cessation de fonction et de départ contraint du Groupe Latécoère

Modalités : Les termes et conditions de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement de fonction Membre du Directoire, sont applicables à Monsieur Olivier Regnard à partir du 1er janvier 2017.

En cas de cessation de fonction ou de départ contraint du groupe Latécoère au cours des exercices 2014 et 2015, les conditions pour ouvrir droit à une indemnité sont :

- au titre de l'exercice 2015, l'accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec les banques créancières ;
- au titre de l'exercice 2016, (i) l'accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec les banques créancières ou (ii) la réalisation par la Société d'un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice 2015.

Monsieur Olivier Regnard aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale – fixe et variable- qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendra à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe Latécoère.

En cas de cessation de fonction et de départ contraint du groupe Latécoère, y compris à l'initiative de Monsieur Olivier Regnard s'il estime de pas avoir d'autre choix, consécutif à (i) un changement de contrôle de Latécoère, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de Latécoère non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle conduite par la Société avant ladite modification et sur laquelle Monsieur Olivier Regnard aura exprimé des divergences de vues, Monsieur Olivier Regnard aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale – fixe et variable- qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendra à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe Latécoère.

Toute indemnité conventionnelle qui sera due au titre de la rupture du contrat de travail viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres du Directoire ne pourra excéder 18 mois de rémunération totale.

En cas de souscription d'une assurance chômage privée et s'il y a application d'un délai de carence, la société Latécoère s'engage à indemniser le membre du Directoire dans les mêmes conditions jusqu'au terme du délai de carence ; cette indemnité spécifique se cumulera avec l'indemnité de départ.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2014.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 *Rémunération exceptionnelle au bénéfice de Monsieur Pierre Gadonneix*

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance de Latécoère.

Nature et objet : rémunération exceptionnelle en cas de réalisation d'un rapprochement entre le Groupe Latécoère et un partenaire industriel.

Modalités : attribution d'une rémunération fixée à 175.000 €

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2014.

2.2 *Indemnité à raison de la cessation ou du changement des fonctions de dirigeant*

Personnes concernées : Monsieur Frédéric Michelland, Président du Directoire

Nature et objet : Engagement de versement d'une indemnité en cas de cessation de fonction.

Modalités : Les termes et conditions de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement de fonction du Président du Directoire, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, sont applicables à Monsieur Frédéric Michelland à partir du 1er janvier 2016.

En cas de cessation de fonction ou de départ contraint du groupe Latécoère au cours des exercices 2014 et 2015, les conditions pour ouvrir droit à une indemnité sont redéfinies et sont:

- au titre de l'exercice 2014, l'accès à de nouvelles ressources financières, notamment dans le cadre d'un accord avec les banques créancières ;
- au titre de l'exercice 2015, (i) l'accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice 2014, notamment dans le cadre d'un accord avec les banques créancières ou (ii) la réalisation par la Société d'un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice 2014.

Pour l'établissement de la rémunération totale (fixe et variable) prise en compte dans le calcul de l'indemnité de départ, la part variable de la rémunération correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et :

- 75% de la rémunération fixe en cas de cessation de fonction et de départ contraint du groupe Latécoère
- 100% de la rémunération fixe en cas de cessation de fonction et de départ contraint du groupe Latécoère, y compris à l'initiative de Monsieur Frédéric Michelland s'il estime de pas avoir d'autre choix, consécutif à (i) un changement de contrôle de Latécoère, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de Latécoère non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle conduite par la Société avant ladite modification et sur laquelle Monsieur Frédéric Michelland aura exprimé des divergences de vues

Toute indemnité conventionnelle qui sera due au titre de la rupture du contrat de travail viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres du Directoire, qui ne pourra excéder 18 mois de rémunération totale. En cas de souscription d'une assurance chômage privée et s'il y a application d'un délai de carence, la société Latécoère s'engage à indemniser le membre du Directoire dans les mêmes conditions jusqu'au terme du délai de carence ; cette indemnité spécifique se cumulera avec l'indemnité de départ.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2014.

2.3 Indemnité à raison de la cessation ou du changement des fonctions de dirigeant

Personnes concernées : Eric Gillard, membre du Directoire et Directeur général

Nature et objet : Engagement de versement d'une indemnité en cas de cessation de fonction.

Modalités : Les termes et conditions de l'indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres du Directoire. Elle est fixée à 18 mois de rémunération totale calculée sur la moyenne (rémunération fixe et variable) des trois derniers exercices clos. Son octroi est conditionné à (i) la cessation ou un changement des fonctions à l'initiative de la Société et à (ii) la réalisation de critères de performance quantitatifs consistant en la réalisation par la Société d'un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices précédant la cessation ou le changement de fonctions.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2014.

2.4 Indemnité à raison de la cessation ou du changement des fonctions de dirigeant

Personnes concernées : Eric Gillard, membre du Directoire et Directeur général

Nature et objet : Engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de contrat de travail.

Modalités : Termes et conditions de l'indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la rupture du contrat de travail de Monsieur Eric Gillard. Dans l'hypothèse où Monsieur Eric Gillard faisait connaître à la Société sa volonté de ne pas être renouvelé dans ses fonctions de Membre du Directoire – Directeur Général et dans la mesure où son contrat de travail avec la Société est toujours en vigueur à cette date, il bénéficiera d'une indemnité de départ de 18 mois de rémunération – fixe et variable – calculée sur la base de la moyenne des rémunérations – fixe et variables – perçues au cours des trois derniers exercices clos de la Société, en cas de rupture du contrat de travail intervenant entre la date de cessation de ses fonctions au Directoire et le 30 juin 2015, (i) à l'initiative de la Société ou (ii) dans le cadre d'une rupture conventionnelle homologuée.

Cette convention s'est appliquée en 2014 lors de la cessation des fonctions de Membre du Directoire de Monsieur Eric Gillard. Un accord transactionnel a été conclu au titre de l'exécution du contrat de travail d'Eric Gillard. Une indemnité transactionnelle a été versée dont le montant revêt, conformément aux termes dudit accord, un caractère confidentiel.

A Paris et Labège, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A

Gilles Hengoat
Associé

Michel Dedieu
Associé

5 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

5.1 Risques liés à l'activité

5.1.1 Risque « programme »

Risque commercial

Le choix stratégique des programmes futurs est réalisé dans un environnement technologique évolutif et implique la mise en jeu d'investissements importants notamment en matière de Recherche et Développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilité à long terme. De la réussite commerciale du programme dépend la rentabilité du Groupe. Les hypothèses commerciales et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial permettant de rentabiliser l'investissement initial.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a diversifié ses programmes et a obtenu sur certains programmes des avances remboursables finançant une partie des frais de Développement, ces avances n'étant remboursées qu'en cas de succès du programme. Le détail de ces avances se retrouve en note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de retard de programme

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour limiter ce risque, le Groupe a fait appel à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes. Les avances remboursables obtenues permettent également de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées. Par ailleurs, le Groupe peut être amené de manière ponctuelle à ouvrir des négociations avec ses clients lui permettant de diminuer ce risque. Ces négociations accompagnent et sécurisent le financement des programmes concernés.

5.1.2 Risque lié aux cadences de livraison des avions

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic passagers, au rythme de vieillissement et de

renouvellement des flottes d'avions, aux décisions d'équipements, à la santé financière des compagnies aériennes et également de façon plus générale à l'évolution du commerce international. L'activité du Groupe résultant directement des cadences des avions, les variations de cadences impactent son niveau d'activité et peuvent affecter sa situation financière. Par ailleurs, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par voie de conséquence sur les programmes aéronautiques auxquels participe le Groupe. En 2014, environ 97 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

Pour faire face au risque lié aux variations de cadences des avions, notamment en période de retournement de cycle, le Groupe développe une politique industrielle visant à assurer une bonne réactivité de sa structure de coûts et dans laquelle s'inscrit le choix de recourir à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes.

5.1.3 Risque produit

Le constructeur s'engage sur la navigabilité d'un appareil livré. En cas de défaillance, LATECOERE, en tant que fournisseur, pourrait être appelé en responsabilité. Les normes qualité très strictes (sélection des fournisseurs, procédures de contrôle qualité internes,...) mises en œuvre dans le référentiel ISO 9001/ EN 9100 V2009 par les sociétés du Groupe visent à assurer une fiabilité irréprochable des produits livrés. Une démarche de certification ISO 14001 a été entreprise ; quatre des établissements du Groupe ont déjà été certifiés, l'extension à trois autres établissements est en cours. Par ailleurs, une assurance sur risques produits est souscrite par le Groupe (cf § 5.3.2).

5.1.4 Risque matières

Les approvisionnements des matières premières (aluminium, acier et titane) sont couverts principalement par des contrats gérés par les donneurs d'ordre (combinds) et par des contrats longue durée contenant des clauses limitant l'impact des fluctuations de prix. Seule une portion négligeable des approvisionnements correspond à des achats sur le marché, et représente la seule part de nos achats de matières premières soumise aux fluctuations de prix.

5.1.5 Risques juridiques et fiscaux

La société LATECOERE fait l'objet d'un contrôle fiscal comme mentionné dans la note 24.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Hormis les litiges décrits dans cette rubrique, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

5.1.6 Risque fournisseurs

De façon générale, le Groupe LATECOERE travaille dans le cadre de partenariats avec des coopérants et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité du Groupe (surcoûts, retards de production, ...). Pour limiter ce risque, le Groupe mène différentes actions :

- une surveillance individualisée par le biais d'audits réguliers (qualité et logistique),
- une assistance technique et organisationnelle,
- une aide au développement de la maturité des fournisseurs à travers ressources internes ou à

travers organisation SPACE dont LATECOERE est membre exécutif,

- le développement de doubles sources pour les approvisionnements les plus critiques.
- Un suivi juridique des réclamations éventuelles des fournisseurs sensibles

5.1.7 Risque pays

Du fait de sa présence dans plus d'une dizaine de pays, le Groupe LATECOERE peut être exposé à des risques politiques ou sociaux. Les perturbations importantes subies par la branche Systèmes d'Interconnexion en Tunisie à partir d'octobre 2012 suite à des mouvements sociaux non coordonnés ont été progressivement résorbées en 2013. La gestion de cette crise a permis à LATElec de tenir ses engagements vis-à-vis de ses clients. Elle a également été l'occasion d'aligner sur la politique déjà pratiquée au sein de la branche Aérostructure la composante géographique de sa stratégie industrielle vers des schémas de double source, dès lors que les cadences de production le permettent et en lien avec ses donneurs d'ordre, aux fins de mieux maîtriser le risque pays.

5.2 Risques financiers

5.2.1 Risque de change

De par son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison. Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net.

Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie des ses achats en USD. Ainsi, le Groupe facture environ 69 % de ses ventes en dollars et achète environ 47 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 30 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme ou tunnels d'options. Les tunnels d'options mis en place donnent la possibilité au Groupe d'être associé à une revalorisation du cours €/USD.

Au 31 mars 2015, le Groupe a protégé environ 95% de son exposition 2015 par des ventes à terme et des tunnels d'options à des cours €/USD au pire de 1,345 et

plus de 70% de son exposition 2016 à des cours €/USD au pire de 1,216.

Le Groupe dispose également de couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque contre l'euro liées à sa filiale LATECOERE Czech Republic s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB.

Le détail de ces instruments dérivés et de leurs impacts sur les états financiers figure dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'incidence des opérations de couvertures dollars inscrites en chiffre d'affaires s'élève à + 3,9 M€ en 2014 contre + 2,6 M€ en 2013.

L'exposition du Groupe au risque de change et l'analyse de sensibilité sont détaillées dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les caractéristiques des instruments financiers sont décrites dans les notes 2.17 et note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2.2 Risque de taux

La quasi-totalité de l'endettement net est basé sur des référentiels courts termes. Le groupe LATECOERE bénéficie de couvertures de taux (échange d'index variables avec cap protégeant à la hausse) lui permettant de limiter les impacts d'une forte volatilité des taux sur lesquels sa dette est indexée. Le taux d'intérêt moyen porté par le Groupe en 2014 s'élève à 4,5 %.

L'exposition du Groupe au risque de taux et l'analyse de sensibilité sont mentionnées dans la note 22.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2.3 Risques sur actions

Le Groupe détient essentiellement des actions LATECOERE, dont les variations sont ajustées en fonction du cours de clôture. Les titres auto-détenus sont comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le montant des titres auto-détenus au 31 décembre 2014 s'élève à 108 K€.

Compte tenu du fait qu'à la clôture de l'exercice la Société ne détient que 12 421 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, l'impact de variation du cours serait insignifiant. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'autres actions significatives cotées et n'est à ce titre pas exposé au risque de fluctuation des cours de bourse.

5.2.4 Risques de contreparties

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients et les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la catégorie des principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructure et Systèmes d'interconnexions.

Les contreparties relatives à la branche Ingénierie sont plus nombreuses et peuvent présenter un risque plus élevé. Cependant, ce risque est jugé peu significatif au regard des principales contreparties du Groupe.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang et ne présentent pas à ce titre de risque de défaillance.

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes courtes. La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

5.2.5 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché. Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

En avril 2015, le Groupe a changé de partenaire financier dans le cadre du financement de ses créances (affacturation). Le nouveau contrat permettra de mieux accompagner la croissance d'activité du Groupe lors des prochaines années notamment en déplaçant le montant du financement au titre des créances cédées.

A la clôture, le Groupe a tiré l'ensemble des ressources mises à sa disposition y compris au titre de l'affacturation dont le principe de fonctionnement impose la mobilisation de la totalité des créances rattachées aux clients cédés sans lien avec le besoin de trésorerie réel.

Suite à la dépréciation exceptionnelle constatée par le Groupe fin 2013 reflétant notamment le retard pris dans la décroissance des coûts de revient des programmes en développement, les « covenants » du crédit syndiqué n'ont pas pu être respectés et les échéances de remboursement initialement prévues ne peuvent être honorées. C'est dans ce contexte que le Groupe s'est rapproché de ses partenaires financiers et a obtenu des dispenses (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la poursuite des négociations engagées au second semestre 2014 par le Groupe, les créanciers ont accordé un report des échéances dues au 28 février 2015 et au 31 mars 2015 jusqu'au 30 juin 2015.

Les négociations ont eu pour objectif une réduction significative de la dette du Groupe et un apport significatif de new money.

C'est dans ce contexte que la société et ses principaux créanciers ont signé le 29 avril 2015 un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de New Money
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie

et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité a été présentée dans la note 22.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 Autres risques

5.3.1 Continuité du système d'information

La Direction du Système d'Information (DSI) est responsable de la continuité de l'ensemble des services liés au Système d'Information (SI) du Groupe.

La DSI compte parmi ses missions, le maintien en condition opérationnel et la gestion de l'intégrité du Système d'Information.

Le maintien en condition opérationnel est assuré par une organisation groupe structurée en centres de compétence transverses. L'intégrité du SI est garantie à travers un plan de maîtrise des risques informatiques qui définit les priorités et les actions associées afin de réduire l'exposition aux menaces externes et internes.

Un Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) permet d'aligner le SI sur la stratégie du Groupe et sur les besoins opérationnels tout en améliorant les performances et la sécurité des infrastructures. Ce plan pluriannuel met en œuvre des solutions informatiques pour répondre à des besoins métiers déclinés dans des processus formellement décrits. Ces solutions s'appuient sur une politique de standard et de progiciels éprouvés afin de garantir leur pérennité dans le temps tout en bénéficiant des dernières avancées techniques ou améliorations fonctionnelles.

Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle, validée par le Comex, en fonction des évolutions de la stratégie et des métiers du groupe.

Une méthodologie de gestion de projet permet de piloter et garantir les investissements humains et financiers inscrits dans ce schéma directeur.

5.3.2 Assurances

La souscription de contrats d'assurances Groupe permet de couvrir de manière optimisée un éventail très large de risques dont notamment :

- les dommages aux biens du Groupe ou aux biens confiés ainsi que la perte d'exploitation qui pourrait résulter de ces dommages et ce pour une période de 18 mois d'activité,
- les risques de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe pour des sinistres intervenus à l'occasion de la réalisation de prestations ou pour garantir les conséquences des défauts d'un produit y compris d'un produit aéronautique ou spatial, en cas d'événement accidentel,
- le risque d'arrêt des vols ("grounding"),

Par ailleurs, des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans les pays où le groupe est implanté s'il s'agit de couvrir des risques spécifiques ou de répondre à une réglementation locale d'assurance.

6 GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middenext en vertu d'une décision du Conseil de Surveillance du 17 mai 2010.

6.1 Le Directoire

Au 31 décembre 2014, le Directoire de la Société est composé de :

- Frédéric MICHELLAND nommé membre et Président du Directoire par le Conseil de Surveillance le 4 novembre 2013 avec effet au 9 décembre 2013,
- Olivier REGNARD nommé membre du Directoire par le Conseil de Surveillance le 27 août 2014 avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Les mandats des membres du Directoire arrivant à échéance le 6 janvier 2015, ils ont été renouvelés pour une durée de 6 années par le Conseil de Surveillance le 29 octobre 2014 soit jusqu'au 6 janvier 2021.

Eric GILLARD a cessé d'exercer les fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire le 23 juin 2014.

6.1.1 Mandats et fonctions

Noms	Fonction dans la société	Mandat dans la société		Date de 1ère nomination	Autres mandats en cours	Mandats (hors filiales) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	Nombre d'actions détenues	Nombre de BSA détenus
		Nature	Echéance					
Frédéric MICHELLAND (48 ans)	Président	Président du Directoire	6-janv.-15	nov.-13	Président, Latécoère Développement Director, Latécoère International	Vice Président et Membre du Conseil d'Administration, AmerCable Incorporated Président du Conseil d'Administration, NEXANS BRASL S/A Président du Conseil d'Administration, NEXANS NORWAYS AS Membre du Conseil d'Administration, NEXANS PARTICIPATIONS Membre du Conseil d'Administration, NEXANS SERVICES	2 000	100
Olivier REGNARD (38 ans)	Directeur Administratif et Financier Groupe	Membre du Directoire	6-janv.-15	sept.-14	Director, Latécoère International Membre du Conseil de Surveillance Prodef		0	0

Frédéric MICHELLAND, né le 10 septembre 1966, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, d'un troisième cycle de Finance et d'un MBA (Insead). Il débute sa carrière chez JP Morgan et SG Warburg à New York, Paris, Francfort et Londres. Entre 1996 et 2006, il occupe successivement les postes de Directeur de la Communication Financière puis de Directeur du Contrôle de Gestion du Groupe Suez après avoir piloté le projet de cotation aux Etats Unis. En 2006, il rejoint le Groupe Nexans en tant que Directeur Financier. Depuis 2010, il était Directeur Général Adjoint de Nexans en charge de l'activité Haute Tension et Câbles sous-marins et des zones Amérique du Nord et Amérique du Sud et était membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif du Groupe.

Olivier REGNARD, né le 26 juin 1976, est expert-comptable et diplômé de l'ESSEC. Précédemment à ses fonctions au sein du Groupe LATECOERE, il a passé toute sa carrière au sein du cabinet Deloitte tout d'abord

en Audit puis au sein des départements Transaction Services puis Reorganisation Services.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Directoire, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société qu'il existe des liens familiaux d'aucune sorte entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Directoire vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. De plus, il n'existe

aucun contrat de services entre un membre du Directoire et la société LATECOERE ou l'une de ses filiales, étant précisé que les membres actuels du Directoire sont chacun liés par un contrat de travail avec la Société.

6.1.2 Rémunérations

6.1.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque membre du Directoire

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Frédéric MICHELLAND , Président du Directoire (depuis le 09/12/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	22 361	597 952
TOTAL	22 361	597 952
Olivier REGNARD , Membre du Directoire (à compter du 01/09/2014) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	51 146	181 191
TOTAL	51 146	181 191
Eric GILLARD , Membre du Directoire et depuis le 04/11/2013 Directeur Général Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	291 040	249 658
TOTAL	291 040	249 658
<i>(Fin du mandat de Membre du Directoire de Monsieur Eric GILLARD le 23/06/2014)</i>		
Bertrand PARMENTIER , Directeur Général (du 01/01/2013 au 16/05/2013) puis Président du Directoire (du 17/05/2013 au 17/11/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	375 123	0
TOTAL	375 123	0
<i>(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur Bertrand PARMENTIER le 17/11/2013)</i>		

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, Monsieur Eric GILLARD a perçu une indemnité au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre des congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

6.1.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Frédéric MICHELLAND, Président du Directoire (depuis le 09/12/2013)				
Rémunération fixe	22 361	22 361	350 004	350 004
Rémunération variable*			225 750	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence			22 198	22 198
Avantages en nature				
TOTAL	22 361	22 361	597 952	372 202
Olivier REGNARD, Membre du Directoire (depuis le 01/09/2014)				
Rémunération fixe en tant que mandataire social			11 400	11 400
Rémunération fixe en tant que salarié	38 400	32 000	115 800	102 400
Rémunération variable en tant que mandataire social			3 333	
Rémunération variable en tant que salarié*	11 840		47 320	11 840
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	906	906	3 338	3 338
TOTAL	51 146	32 906	181 191	128 978
Eric GILLARD, Membre du Directoire (du 31/08/2010 au 23/06/2014) et Directeur Général (du 04/11/2013 au 23/06/2014)				
Rémunération fixe	209 360	209 360	243 367	273 040
Rémunération variable*	77 000	77 624		77 000
Rémunération exceptionnelle	1 189	1 189	716	716
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 491	3 491	5 575	5 575
TOTAL	291 040	291 664	249 658	356 331
<i>(Fin du mandat de Membre du Directoire de Monsieur Eric GILLARD le 23/06/2014)</i>				
Bertrand PARMENTIER, Directeur Général (du 01/01/2013 au 16/05/2013) puis Président du Directoire (du 17/05/2013 au 15/11/2013)				
Rémunération fixe	266 496	266 496		
Rémunération variable*	90 000	126 824		90 000
Rémunération exceptionnelle	1 143	1 143		
Jetons de présence				
Avantages en nature	17 485	17 485		17 485
TOTAL	375 123	411 947	0	107 485
<i>(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur Bertrand PARMENTIER le 15/11/2013)</i>				

* Les écarts entre les montants dus et les montants versés proviennent du fait que les parties variables des rémunérations sont calculées sur le résultat de l'année précédente et versées en début d'année suivante.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, Monsieur Eric GILLARD a perçu une indemnité au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre des congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

6.1.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET						

6.1.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET			

6.1.2.5 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
SANS OBJET					

6.1.2.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET			

6.1.2.7 Autres éléments contractuels

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric MICHELLAND, <i>Président du Directoire</i> Nommé le 4 novembre 2013, mandat expirant le 6 janvier 2015	X			X	X			X
Olivier REGNARD <i>Membre du Directoire</i> Nommé le 1er septembre 2014, mandat expirant le 6 janvier 2015	X			X	X			X
Eric GILLARD, <i>Directeur Général</i> Nommé le 31 août 2010, mandat modifié le 16 mai 2013 et le 4 novembre 2013, arrivé à terme le 23 juin 2014	X			X	X			X

Les rémunérations des membres du Directoire sont déterminées² conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middlednext.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une part fixe et une part variable.

Détermination de la part fixe de la rémunération

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité de Nominations et des Rémunérations, a défini la partie fixe de la rémunération annuelle de chaque membre du Directoire lors de sa nomination.

La part fixe de la rémunération annuelle des membres actuels du Directoire s'élève à :

- 350 000 € pour M. Frédéric MICHELLAND qui correspond à la rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail qui le lie à la Société.
- 150 000 € pour M. Olivier REGNARD qui correspond à hauteur de 115 800 € à la rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail qui le lie à la Société et à 34 200 € au titre de sa fonction de membre du Directoire.

La part fixe de la rémunération annuelle de M. Eric GILLARD, ancien membre du Directoire dont les fonctions ont cessé au cours de l'exercice 2014, s'élevait à 250 000 €.

² Le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs de calcul des éléments variables de rémunération a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

Détermination de la part variable de la rémunération

La part variable de la rémunération des membres actuels du Directoire a été arrêtée par le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de sa séance du 4 novembre 2013 pour Frédéric MICHELLAND et lors de sa séance du 27 août 2014 pour Olivier REGNARD.

Cette part variable est déterminée en fonction de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Les valeurs des objectifs associés aux critères quantitatifs ne sont pas divulguées de manière détaillée pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La part variable de la rémunération de Frédéric MICHELLAND est fixée annuellement en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- sur des critères de rentabilité opérationnelle et d'endettement net à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 80% de sa rémunération fixe.
- sur des critères qualitatifs à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 20% de sa rémunération fixe.

La part variable de la rémunération d'Olivier REGNARD est fixée :

- Au titre de son contrat de travail, à un montant de 40 000 € pour une réalisation de 100% de ses objectifs avec une amplitude allant de 0% à 150%. La part des objectifs quantitatifs et qualitatifs représentent respectivement 60% et 40%. Bien que les montants puissent être différents, ces modalités sont homogènes à celles des autres membres du Comité Exécutif. Au titre de l'exercice 2014, la part variable attribuée à Olivier REGNARD s'élève à 47 320 €.
- Au titre de son mandat social, à un montant annuel de 10 000 € pour une réalisation de 100% des objectifs cibles assis sur des critères qualitatifs.

Lors de sa séance du 13 avril 2015, le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a arrêté les parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 en fonction des performances réalisées par rapport aux objectifs assignés comme suit :

- 225 750 € pour Frédéric MICHELLAND correspondant à un taux de réalisation de 64,5%.
- 3 333 € pour Olivier REGNARD, au titre de son mandat de membre du Directoire en application de la règle de *pro rata temporis*

correspondant à un taux de réalisation de 100%.

Autres éléments de rémunération

Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions au sein du groupe LATECOERE

Le Conseil de Surveillance a arrêté les termes et conditions du versement des indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues à Frédéric MICHELLAND lors de sa séance du 4 novembre 2014 et à Olivier REGNARD lors de sa séance du 29 octobre 2014 en cas de cessation de leurs fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE. Lesdits termes et conditions ont été précisés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 27 février 2015.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2015, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2014.

A compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2016 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Frédéric MICHELLAND à la présidence du Directoire, ce dernier aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Frédéric MICHELLAND viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE, l'indemnité de départ à laquelle Frédéric MICHELLAND aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 75% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE de Frédéric MICHELLAND, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, et à tout moment postérieurement à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de

la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire avant ladite modification et sur laquelle Frédéric MICHELLAND aura exprimé des divergences de vues, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 100% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

Toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail de Frédéric MICHELLAND avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Olivier REGNARD viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, et ce à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2017 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Olivier REGNARD en qualité de membre du Directoire.

En conséquence de ce qui précède :

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2015, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières ; et

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2016, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2015.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE, l'indemnité de départ à laquelle Olivier REGNARD aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours

duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE d'Olivier REGNARD, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, et à tout moment postérieurement à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire avant ladite modification et sur laquelle Olivier REGNARD aura exprimé des divergences de vues, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

Il est précisé que toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail d'Olivier REGNARD avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Cet engagement vis-à-vis d'Olivier REGNARD fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

Au titre de l'exercice 2014, il a été versé une indemnité à Monsieur Eric GILLARD au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre de ses congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

Assurance Chômage

La Société s'est engagée à souscrire à une assurance chômage privée de type GSC permettant de faire bénéficier les membres actuels du Directoire d'indemnités en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe LATECOERE. Si ladite assurance prévoit un délai de carence, la Société s'est engagée à indemniser les membres actuels du Directoire en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe LATECOERE jusqu'au terme du délai de carence précité, et ce dans les mêmes conditions que celles prévues par l'assurance chômage privée concernée. Cette indemnité spécifique se cumulera avec l'indemnité de départ décrite ci-avant.

Par ailleurs, il est précisé que si compte-tenu des circonstances de la cessation des fonctions et du départ contraint de Frédéric MICHELLAND, la garantie de l'assurance chômage privée souscrite par LATECOERE à son profit conformément aux délibérations du Conseil de Surveillance venait à ne pas s'appliquer, LATECOERE s'engage à lui verser une indemnité spécifique correspondant au montant auquel il aurait pu prétendre au titre de ladite assurance, étant précisé que ce montant se cumulera à toute autre indemnité qui lui

sera versée au titre de la cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE. Cet engagement fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

Prime exceptionnelle liée à l'exercice des bons de souscription d'actions

Frédéric MICHELLAND bénéficiera d'une prime exceptionnelle de 200 000 € si, au 30 juillet 2015, 90% au moins des bons de souscription d'actions émis par la Société ont été exercés.

Retraites

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune retraite spécifique, autre que les retraites complémentaires légales attribuées à tous les autres salariés cadres de la Société.

Le montant des sommes provisionnées au titre des retraites et autres avantages pour les membres du Directoire s'élève à 6 500 €.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'une voiture de fonction et d'une assurance-chômage des dirigeants qui sont prises en compte dans les avantages en nature.

Stock options

Il n'existe pas de système de stock options ou d'attribution gratuite d'actions au sein du Groupe.

Changement de mode de Gouvernance

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité de Nominations et des Rémunérations a défini qu'en cas de changement du mode de gouvernance de LATECOERE qui passerait d'une forme dualiste à conseil de surveillance et directoire à une forme moniste à conseil d'administration, décidé par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, l'ensemble du dispositif précité devra être adapté afin d'être applicable mutatis mutandis aux fonctions qui seraient celles de Monsieur Frédéric MICHELLAND et de Monsieur Olivier REGNARD dans une société anonyme à forme moniste.

6.1.2.8 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux des hauts responsables et de leurs proches au cours du dernier exercice

Date de l'opération	Personne concernée	Mandats / Fonctions exercées	Nature de l'opération	Prix unitaire (euros)	Quantité	Titres concernés	Lieu de l'opération
11/03/2014	MICHELLAND Frédéric	Président du Directoire	Achat	14,30	2 000	Actions Latécoère	Nyse Euronext Paris
13/05/2014	MICHELLAND Frédéric	Président du Directoire	Achat	3,32	100	BSA Latécoère	Nyse Euronext Paris

6.1.3 Adresse professionnelle

Au titre de leurs mandats, les membres du Directoire établissent leur domicile à c/o LATECOERE – 135 rue de Périole - BP 25211 - 31079 Toulouse cedex 05. Téléphone : +33 5 61 58 77 00

6.2 Le Conseil de Surveillance

6.2.1 Mandats et fonctions

Noms	Fonction dans la société	Mandat dans la société		Date de 1ère nomination	Autres mandats en cours	Mandats (hors filiales) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	Nombre d'actions détenues
		Nature	Echéance				
Pierre GADONNEIX (72 ans)	Néant	Président du Conseil de Surveillance	AG 2015	août-10	Président de Harvard Business School Club de France Vice Président de Coe-Rexacode, Membre du Conseil d'administration du Conseil Français de l'Energie Membre du Conseil d'administration du Cercle de l'Industrie	Président-Directeur -Général d'EDF Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Président du Conseil Mondial de l'Energie	1 000
Jean Claude CHAUSSONNET (73 ans)	Néant	Vice-Président du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Gérant de Blagnac Consultance Aéronautique (B.C.A.)	Administrateur, société RECAERO Administrateur, CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE	168
Jean Jacques PIGNERES (69 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-09	Néant	Président LATECOERE AEROSERVICES	42
Claire DREYFUS-CLOAREC (68 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2017	juin-11	SA Aéroport de Montpellier Méditerranée, membre du Conseil de Surveillance, du comité d'audit et des rémunérations SA Aéroport de La Réunion Roland Garros, membre du Conseil de Surveillance, présidente du comité d'audit et des rémunérations SA Aéroports de Lyon, Présidente du Conseil de Surveillance SICAV LCL Obligations, membre du Conseil de Surveillance Gérante de CD-JC Conseils	Grand Port Maritime de Rouen, membre du Conseil de Surveillance FRAM, Présidente du Conseil de Surveillance Monoprix, vice présidente du conseil de surveillance	100
Christian DUVILLET (66 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-11	Président du Conseil d'Administration de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyanne Gérant de CD Consulting	Directeur Général de LCL Membre du Comité Exécutif du Groupe Crédit Agricole Président de Crédit Agricole Crédit Insurance Administrateur d'Amundi, de Predica, de Crédit Agricole Assurance, de Crédit Agricole Consumer Finance (Sofinco) et d'Uniedition Président Directeur Général SCHLITIGHEIM Distribution Gérant Atelier-Galerie 1911 Paris Président HyperCoop Administrateur Eurocash Directeur Général COOP ALSACE Président et Administrateur COOP ALSACE Gérant Coop Magasins Proximité Président Directeur Général Stumpf Frères Administrateur Catégorias Le Perroquet Administrateur Mulhousienne d'Investissements Immobiliers Gérant Schall 5	1 000
Jean GOUMY (68 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2017	juin-11	Néant	Administrateur des sociétés ALD INTERNATIONAL, SOGEBAL, CGA Compagnie générale d'affacturage, SOGEPROM, GENEFFIM	10
Pierre LATECOERE (51 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Néant	Néant	55
Christian BEUGNET (70 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Administrateur, CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE	Néant	14
Patrick CHOLLET (52 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Président CHOLLET Finances Investissements SA Président Alpinvest Financial Services SA	Néant	100
Christian REYNAUD (70 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Président du Conseil de Surveillance de la société FRAM Président Directeur Général SORID	Président Directeur Général, IRDI Administrateur, MIDI PYRENEES CREATION Vice-président du Conseil de Surveillance, SOCRI Président du Conseil de Surveillance, ICISO GESTION	1
Yves DA COSTA (46 ans)	Technicien Bureau d'Etudes, Secrétaire du syndicat FO, Délégué Syndical, Secrétaire Adjoint Union Syndicat de la métallurgie FO 31 Midi Pyrénées	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-09	Néant	Néant	10
Valérie GIMBER (48 ans)	Responsable commercial et contrat LATElec	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	mai-12	Néant	Néant	20
Jean Louis PELTRIAUX (48 ans) représentant le FCPE "B" des salariés LATECOERE	Responsable du contrôle de gestion et trésorier du comité	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-06	Néant	Néant	14

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

6.2.2 Rémunérations

6.2.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque mandataire social

En euros	Exercice N-1	Exercice N
Pierre GADONNEIX , Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	150 000	150 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	150 000	150 000
Jean Claude CHAUSSONNET , Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	31 000	21 923
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	31 000	21 923
Claire DREYFUS-CLOAREC , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	25 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	25 000	15 000
Christian DUVILLET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	25 000	13 929
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	25 000	13 929
Jean GOUMY , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	7 500	7 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	7 500	7 500
Christian BEUGNET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Patrick CHOLLET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	3 940	5 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	3 940	5 500

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Pierre LATECOERE , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	750	6 750
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	750	6 750
Christian REYNAUD , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Yves DA COSTA , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	40 329	41 125
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	40 329	41 125
Valérie GUMBER , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	63 982	64 312
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	63 982	64 312
Jean Louis PELTRIAUX , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	100 459	96 898
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	100 459	96 898

6.2.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre GADONNEIX , Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	150 000	150 000	150 000	150 000
Jean Claude CHAUSSONNET , Vice-président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	10 000			10 000
Jetons de présence	21 000	21 430	21 923	21 000
Avantages en nature				
TOTAL	31 000	21 430	21 923	31 000
Claire DREYFUS-CLOAREC , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	10 000			10 000
Jetons de présence	15 000	14 320	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	25 000	14 320	15 000	25 000
Christian DUVILLET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	10 000			10 000
Jetons de présence	15 000	13 930	13 929	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	25 000	13 930	13 929	25 000
Jean GOUMY , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	15 000	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle		20 000		
Jetons de présence	7 500	6 960	7 500	7 500
Avantages en nature				
TOTAL	7 500	26 960	7 500	7 500
Christian BEUGNET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	15 000	15 000	15 000

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Patrick CHOLLET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3 940	6 960	5 500	3 940
Avantages en nature				
TOTAL	3 940	6 960	5 500	3 940
Christian REYNAUD , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	14 660	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	14 660	15 000	15 000
Pierre LATECOERE , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	750	2 750	6 750	750
Avantages en nature				
TOTAL	750	2 750	6 750	750
Yves DA COSTA , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	36 314	36 314	37 634	37 634
Rémunération variable	3 415	3 415	3 491	3 491
Rémunération exceptionnelle	600	600		
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	40 329	40 329	41 125	41 125
Valérie GUIMBER , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	60 182	60 182	61 305	61 305
Rémunération variable	2 590	2 590	3 007	3 007
Rémunération exceptionnelle	1 210	1 210		
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	63 982	63 982	64 312	64 312
Jean Louis PELTRIAUX , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	83 346	83 346	81 214	81 214
Rémunération variable	16 513	16 513	15 684	15 684
Rémunération exceptionnelle	600	600		
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	100 459	100 459	96 898	96 898

La rémunération fixe des membres du Conseil de Surveillance (Président) correspond aux indemnités versées au titre de leur fonction. Les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance salariés comprennent leur rémunération au titre de leur contrat de travail.

6.2.2.3 Tableau sur les jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012 a voté une résolution portant le montant global annuel attribuable au titre des jetons de présence à 120 000 €. Cette décision est valable pour l'exercice 2012 et les exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de répartir cette enveloppe en fonction de leur assiduité aux réunions dudit Conseil et de leurs contributions aux travaux des Comités.

La répartition des jetons de présence pour l'exercice 2014 a été arrêtée par le Conseil de Surveillance du 27 février 2015 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

En euros	Jetons de présence en N-1	Jetons de présence en N	
		Montant attribué	Montant versé
Pierre GADONNEIX	0	0	0
Jean Claude CHAUSSONNET	21 000	21 923	21 000
Claire DREYFUS-CLOAREC	15 000	15 000	15 000
Christian DUVILLET	15 000	13 929	15 000
Jean GOUMY	15 000	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES	7 500	7 500	7 500
Christian BEUGNET	15 000	15 000	15 000
Patrick CHOLLET	3 940	5 500	3 940
Pierre LATECOERE	750	6 750	750
Christian REYNAUD	15 000	15 000	15 000
Valérie GUIMBER	0	0	0
Yves DA COSTA	0	0	0
Jean Louis PELTRIAUX (représentant le FCPE "B" des salariés LATECOERE)	0	0	0

6.2.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET						

6.2.2.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET			

6.2.2.6 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
SANS OBJET					

6.2.2.7 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET			

6.2.2.8 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux des hauts responsables et de leurs proches au cours du dernier exercice

Date de l'opération	Personne concernée	Mandats / Fonctions exercées	Nature de l'opération	Prix unitaire (euros)	Quantité	Titres concernés	Lieu de l'opération
07/01/2014	REYNAUD Christian	Membre du Conseil de Surveillance	Vente	13,52	460	Actions Latécoère	Nyse Euronext Paris
07/01/2014	REYNAUD Christian	Membre du Conseil de Surveillance	Vente	4,41	230	BSA Latécoère	Nyse Euronext Paris

6.2.3 Adresse professionnelle

Au titre de leurs mandats, les membres du Conseil de Surveillance établissent leur domicile à c/o LATECOERE – 135 rue de Périole - BP 25211 - 31079 Toulouse cedex 05. Téléphone : +33 5 61 58 77 00

6.2.4 Evénements post clôture

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, la société et ses principaux créanciers ont signé un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de *New Money*
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

6.3 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- De la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 13 avril 2015 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

6.3.1 Le gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middlednext en vertu d'une décision du Conseil de Surveillance du 17 mai 2010.

Ce code de gouvernement d'entreprise s'adresse plus particulièrement aux « VAMPs » (valeurs cotées sur les compartiments « B » et « C » d'Euronext Paris, c'est-à-dire les petites et moyennes capitalisations). Middlednext est une association représentative qui regroupe ces valeurs moyennes. Ce code fait suite à un rapport : « Référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises française » publié en 2009 (rapport Gomez). Il comporte deux catégories de propositions :

- les recommandations, règles auxquelles l'entreprise qui adopte ledit code doit souscrire ; et
- les points de vigilance, sujets sur lesquels l'entreprise qui adopte ledit code doit s'interroger.

Ces propositions s'adressent aux trois pouvoirs :

- Exécutif : le Directoire ;
- de Surveillance : le Conseil de Surveillance ;
- Souverain : l'assemblée des actionnaires.

Le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middlednext auquel se réfère désormais la Société comporte des

recommandations. Le Rapport du Président du Conseil de Surveillance doit indiquer clairement comment elles s'appliquent, ou les raisons pour lesquelles elles ne sont pas appliquées (« appliquer ou s'expliquer »).

6.3.1.1 Le pouvoir exécutif : le Directoire

Selon les recommandations Middlednext, les modalités de rémunération des membres du Directoire sont clairement explicitées dans le présent rapport et dans le document de référence de la Société.

Le Conseil de Surveillance arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. La Société ayant adopté le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middlednext, elle s'est assurée que la politique de rémunération mise en œuvre pour les membres du Directoire s'est référée à ses recommandations, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour fixer les rémunérations du membre du Directoire.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions...).

6.3.1.1.1 Mandat social et contrat de travail

La Société applique le traitement du cumul entre mandat social et contrat de travail.

Ainsi Frédéric MICHELLAND et Olivier REGNARD disposent de contrats de travail qui n'ont pas été suspendus.

6.3.1.1.2 Eléments de rémunération principale

Les rémunérations des membres du Directoire, sont déterminées³ conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middledent.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une part fixe et une part variable.

Détermination de la part fixe de la rémunération

La part fixe de la rémunération annuelle des membres actuels du Directoire s'élève à :

- 350 000 € pour M. Frédéric MICHELLAND qui correspond à la rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail qui le lie à la Société.
- 150 000 € pour M. Olivier REGNARD qui correspond à hauteur de 115 800 € à la rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail qui le lie à la Société et à 34 200 € au titre de sa fonction de Membre du Directoire.

La part fixe de la rémunération annuelle de M. Eric GILLARD, ancien membre du Directoire dont les fonctions ont cessé au cours de l'exercice 2014, s'élevait à 250 000 €.

Détermination de la part variable de la rémunération

La part variable de la rémunération des membres actuels du Directoire a été arrêtée par le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de sa séance du 4 novembre 2013 pour Frédéric MICHELLAND et lors de sa séance du 27 août 2014 pour Olivier REGNARD.

Cette part variable est déterminée en fonction de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Les valeurs des objectifs associés aux critères quantitatifs ne sont pas divulguées de manière détaillée pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La part variable de la rémunération de Frédéric MICHELLAND au titre de son mandat est déterminée annuellement en fonction de la réalisation d'objectifs fixés sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- sur des critères de rentabilité opérationnelle et d'endettement net à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 80% de sa rémunération fixe.
- sur des critères qualitatifs à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 20% de sa rémunération fixe.

La part variable de la rémunération d'Olivier REGNARD est fixée :

- Au titre de son contrat de travail, à un montant de 40 000 € pour une réalisation de 100% de ses objectifs avec une amplitude allant de 0% à 150%. La part des objectifs quantitatifs et qualitatifs représentent respectivement 30% et 70%. Bien que les montants puissent être différents, ces modalités sont homogènes à celles des autres membres du Comité Exécutif. Au titre de l'exercice 2014, la part variable attribuée à Olivier REGNARD s'élève à 47 320 €.
- Au titre de son mandat social, à un montant annuel de 10 000 € pour une réalisation de 100% des objectifs cibles assis sur des critères qualitatifs.

Lors de sa séance du 13 avril 2015, le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a arrêté les parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 en fonction des performances réalisées par rapport aux objectifs assignés comme suit :

- 225 750 € pour Frédéric MICHELLAND correspondant à un taux de réalisation de 64,5%.
- 3 333 € pour Olivier REGNARD, au titre de son mandat de membre du Directoire en application de la règle de *prorata temporis* correspondant à un taux de réalisation de 100%.

³ Le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs de calcul des éléments variables de rémunération a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

6.3.1.1.3 Autres éléments de rémunération

Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions de membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance a arrêté les termes et conditions du versement des indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues à Frédéric MICHELLAND lors de sa séance du 4 novembre 2014 et à Olivier REGNARD lors de sa séance du 29 octobre 2014 en cas de cessation de leurs fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE. Lesdits termes et conditions ont été précisés par le Conseil de Surveillance et lors de sa séance du 27 février 2015.

Les termes de ces engagements ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 mai 2014 ou feront l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2015, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2014.

A compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2016 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Frédéric MICHELLAND à la présidence du Directoire, ce dernier aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Frédéric MICHELLAND viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE, l'indemnité de départ à laquelle Frédéric MICHELLAND aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération

variable effectivement perçue et 75% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE de Frédéric MICHELLAND, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, et à tout moment postérieurement à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire avant ladite modification et sur laquelle Frédéric MICHELLAND aura exprimé des divergences de vues, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 100% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

Toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail de Frédéric MICHELLAND avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Olivier REGNARD viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, et ce à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2017 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Olivier REGNARD en qualité de membre du Directoire.

En conséquence de ce qui précède :

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2015, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social

2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières ; et

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2016, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2015.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE, l'indemnité de départ à laquelle Olivier REGNARD aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE d'Olivier REGNARD, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, et à tout moment postérieurement à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire avant ladite modification et sur laquelle Olivier REGNARD aura exprimé des divergences de vues, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

Il est précisé que toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail d'Olivier REGNARD avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Cet engagement vis-à-vis d'Olivier REGNARD fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

Au titre de l'exercice 2014, il a été versé une indemnité à Monsieur Eric GILLARD au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre du paiement de ses congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

Assurance Chômage

La Société s'est engagée à souscrire à une assurance chômage privée de type GSC permettant de faire bénéficier les membres actuels du Directoire d'indemnités en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe LATECOERE. Si ladite assurance prévoit un délai de carence, la Société s'est engagée à indemniser les membres actuels du Directoire en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe LATECOERE jusqu'au terme du délai de carence précité, et ce dans les mêmes conditions que celles prévues par l'assurance chômage privée concernée. Cette indemnité spécifique se cumulera avec l'indemnité de départ décrite ci-avant.

Par ailleurs, il est précisé que si compte-tenu des circonstances de la cessations des fonctions et du départ contraint de Frédéric MICHELLAND, la garantie de l'assurance chômage privée souscrite par LATECOERE à son profit conformément aux délibérations du Conseil de Surveillance venait à ne pas s'appliquer, LATECOERE s'engage à lui verser une indemnité spécifique correspondant au montant auquel il aurait pu prétendre au titre de ladite assurance, étant précisé que ce montant se cumulera à toute autre indemnité qui lui sera versée au titre de la cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE. Cet engagement fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

Prime exceptionnelle liée à l'exercice des bons de souscription d'actions

Frédéric MICHELLAND bénéficiera d'une prime exceptionnelle de 200 000 si, au 30 juillet 2015, 90% au moins des bons de souscription d'actions émis par la Société ont été exercés.

Retraites

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune retraite spécifique, autre que les retraites complémentaires légales attribuées à tous les autres salariés cadres de la Société.

Le montant des sommes provisionnées au titre des retraites et autres avantages pour les membres du Directoire s'élève à 6 500 €.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'une voiture de fonction et d'une assurance-chômage des dirigeants qui sont prises en compte dans les avantages en nature.

Stock options

Il n'existe pas de système de stock options ou d'attribution gratuite d'actions au sein du Groupe.

Changement de mode de Gouvernance

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité de Nominations et des Rémunérations a défini qu'en cas de changement du mode de gouvernance de LATECOERE qui passerait d'une forme dualiste à conseil de surveillance et directoire à une forme moniste à conseil d'administration, décidé par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, l'ensemble du dispositif précité devra être adapté afin d'être applicable mutatis mutandis aux fonctions qui seraient celles de Monsieur Frédéric MICHELLAND et de Monsieur Olivier REGNARD dans une société anonyme à forme moniste.

6.3.1.1.4 Points de vigilance

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points énoncés ci-après.

Le Directoire est composé de deux membres. A la suite de la cessation anticipée des fonctions de membre du Directoire d'Eric GILLARD le 23 juin 2014, Olivier REGNARD a été nommé Membre du Directoire le 27 août 2014. Ce dernier a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2014.

Eric GILLARD exerçait par ailleurs les fonctions suivantes au sein du Groupe LATECOERE :

- Directeur Général, plus particulièrement en charge de la gestion opérationnelle des activités du Groupe ;
- Président de la société LATelec à compter du 14 juin 2013.

Suite au départ d'Eric GILLARD qui exerçait la fonction de Directeur de l'activité Aérostructures au titre de son contrat de travail, Frédéric MICHELLAND a repris directement la gestion opérationnelle de l'Aérostructure. Compte tenu de l'importance de l'Aérostructure au sein du Groupe, un Comité de Direction Aérostructure a été mis en place le 23 juin 2014. Il est composé de Rémy SUHAS (qui a rejoint le Groupe en février 2015), Denis BRETAGNOLLE et Hervé SCHEMBRI.

Frédéric MICHELLAND assure la présidence de ce Comité de Direction.

Le Directoire s'appuie sur un Comité Exécutif (COMEX) constitué des membres du Directoire et d'autres membres désignés par le Directoire - après consultation du Président du Conseil de surveillance - en raison de leurs responsabilités opérationnelles ou fonctionnelles dans le Groupe.

Le Comité Exécutif a pour mission d'aborder les sujets d'actualité courante du Groupe et les projets stratégiques (développement et organisation des activités). Il se réunit au minimum deux fois par mois.

La rémunération des membres du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle est composée de deux parts fixe et variable : une part fixe correspondant à leur compétence et à leur champ de responsabilité, une part variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. La pondération entre rémunérations fixe et variable a été fixée de manière à ne pas limiter la capacité de jugement des membres du Directoire et donc de contrarier l'esprit de leur mission.

Par ailleurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations veille à l'évolution des membres du Directoire en fonction de leurs responsabilités et en tenant compte de la limite d'âge statutaire. Il en rend périodiquement compte au Conseil de Surveillance.

6.3.1.2 Le pouvoir de surveillance : le Conseil de Surveillance

Composition

Le Conseil de Surveillance est composé de 13 membres ; huit d'entre eux : Pierre GADONNEIX, Jean-Claude CHAUSSONNET, Patrick CHOLLET, Claire DREYFUS-CLOAREC, Christian DUVILLET, Jean GOUMY, Pierre LATECOERE et Christian REYNAUD, sont considérés comme indépendants, à la lecture des critères indiqués dans les recommandations du Code Middlednext et validés par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Au 31 décembre 2014, la Société est conforme à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à l'application équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle compte tenu de la présence de deux femmes parmi les treize membres du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs Jean-Louis PELTRIAUX, salarié de la société LATECOERE, représente le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « B », actionnaire de la société.

Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a adopté le 19 mai 2006 un règlement intérieur qui a été révisé le 24 avril 2009 pour intégrer notamment les règlements intérieurs du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité des Nominations et des Rémunérations. Une mise à jour a été effectuée lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 17 mai 2010 pour entériner l'adoption du code de Gouvernement d'Entreprise de Middelnext. Le 27 octobre 2010, le Conseil de surveillance a amendé ce règlement en intégrant la création d'un Comité Stratégique. Ce règlement est signé par tous les membres du Conseil de Surveillance dès leur entrée en fonction.

Déontologie

Le règlement interne du Conseil de Surveillance et de ses Comités rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Lors de leur nomination, chaque membre reçoit un exemplaire de règlement ainsi que du code de gouvernement d'entreprise Middelnext. Chaque membre doit signer ce règlement.

Par ailleurs, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance vis à vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Choix des membres du Conseil de Surveillance

Les futurs membres du Conseil de Surveillance sont cooptés ou nommés par le Conseil de Surveillance, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Lors du vote soumis à l'assemblée générale, leurs C.V., leur parcours et leurs compétences sont explicités.

Durée des mandats

Afin de profiter pleinement de la compétence des membres et étant donné l'activité à long cycle du Groupe, la durée des mandats a été fixée à six ans.

Information des membres

Tout nouveau membre qui n'avait pas une connaissance préalable du Groupe et de son activité bénéficie d'une présentation détaillée des spécificités du secteur et des sociétés, accompagnée d'une visite des principaux sites de production et d'une rencontre avec les principaux cadres dirigeants.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer utilement aux réunions, le Président

s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an. Les convocations sont transmises par tous moyens.

Un calendrier prévisionnel de réunions est proposé pour l'année au plus tard lors de la première réunion qui suit l'ouverture de l'exercice social au Conseil de Surveillance pour l'exercice suivant.

Avant chaque réunion et dans un délai d'une semaine environ avant la date fixée, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent par courrier ou courriel électronique, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la séance précédente.

L'ordre du jour est proposé par le Président. Il tient compte des travaux des comités du Conseil de Surveillance et des propositions émises par les membres du Conseil de Surveillance.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2014 et au 1^{er} quadrimestre 2015

Le Conseil s'est réuni six fois au cours de l'année 2014 et trois fois au cours du premier quadrimestre 2015.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil de Surveillance ressort à 89 %.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y ont assisté régulièrement.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, et notamment à celles qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les

documents de gestion prévisionnelle. Ils y ont effectivement participé.

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, certaines délibérations du Conseil de Surveillance ont été préparées, dans les domaines relevant de leurs compétences, par les comités spécialisés qu'il a créés en son sein et qui lui ont rendu compte de leurs travaux et lui ont soumis leurs avis et propositions.

Les principales activités du Conseil de Surveillance au cours de cette période ont été les suivantes :

Dans le cadre de sa mission de contrôle :

- Lors de sa séance du 26 février 2014, le Conseil de Surveillance a validé le projet de budget pour l'année 2014 présenté par le Directoire, qui avait été préalablement revu les 9 décembre 2013 et 7 février 2014 par le Comité d'Audit et des Comptes dont le président a rendu compte des travaux recommandant son approbation.
- Le Conseil de Surveillance a procédé, après qu'ils ont été arrêtés par le Directoire :
 - à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2013 (séance du 26 février 2014) ;
 - à l'examen des comptes consolidés du premier semestre 2014 (séance du 27 août 2014) ;
 - à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2014 (séance du 13 avril 2015) ;
 - à l'examen des comptes consolidés du premier trimestre 2015 (séance du 27 avril 2015).
- Ces comptes et les éléments de situation prévisionnelle les accompagnant ont fait l'objet de présentations détaillées par le Directeur Administratif et Financier, suivis de compte rendus du président du Comité d'Audit et des Comptes et des Commissaires aux Comptes sur les diligences effectuées et les conclusions de leurs travaux ; ils ont été approuvés par le Conseil de Surveillance.
- Lors de sa séance du 27 février 2015, le Conseil de Surveillance a validé le projet de budget pour l'exercice 2015 présenté par le Directoire. Il avait été préalablement revu par le Comité d'Audit et des Comptes dont la Présidente a rendu compte des travaux recommandant son approbation.

Concernant la situation économique et financière du Groupe :

- Tout au long de l'exercice 2014 et au cours du premier trimestre 2015, le Conseil de Surveillance a été régulièrement tenu informé par le Président et le Directoire, notamment à l'occasion (i) des présentations des rapports trimestriels d'activité et (ii) des comptes rendus des travaux du Comité Stratégique :
 - de l'avancement des négociations menées avec les créanciers et de la présentation du schéma de restructuration financière envisagé,
 - des faits marquants de l'activité du Groupe, de la conjoncture aéronautique, de l'évolution de l'activité des branches, de la situation financière du Groupe, des couvertures de change ainsi que des négociations commerciales significatives en cours ;
 - de l'économie des programmes majeurs,
 - de l'avancement des projets d'implantation au Mexique,
 - de l'avancement du Plan Boost.

En matière de gouvernement d'entreprise :

- Le Conseil de Surveillance après avis et recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations a :
 - nommé Claire DREYFUS-CLOAREC, Présidente du Comité d'Audit et des Comptes (séance du 26 février 2014).
 - révoqué Eric GILLARD de son poste de Membre du Directoire, Directeur Général (séance du 23 juin 2014) ;
 - nommé Olivier REGNARD, Membre du Directoire (séance du 27 août 2014) ;
- Concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil de Surveillance a retenu :
 - dans sa séance du 26 février 2014, les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations du même jour relatives à :
 - ▶ l'appréciation des résultats obtenus par Bertrand PARMENTIER et Eric GILLARD par rapport aux objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2013 ;
 - ▶ la détermination des objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables des

rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2014.

- dans sa séance du 23 juin 2014, les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations du même jour relatives à la révocation de Eric GILLARD de son poste de Directeur Général et de membre du Directoire
- dans ses séances du 27 août 2014 et du 29 octobre 2014, les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations du même jour relatives à :
 - ▶ la nomination d'Olivier REGNARD en tant que membre du Directoire ;
 - ▶ la rémunération fixe et variable d'Olivier REGNARD au titre de son mandat social et les indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions de membres du Directoire.
- dans sa séance du 27 février 2015, les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations du même jour relatives à la détermination des objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables des rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2015 ;
- dans sa séance du 13 avril 2015, les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations du 10 avril 2015 relatives à l'appréciation des résultats obtenus par Frédéric MICHELLAND et Olivier REGNARD par rapport aux objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2014.

En matière de politique sociale

Lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 19 mai 2014, il a été soumis au vote des actionnaires dans sa vingt-quatrième résolution de donner une délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Les actionnaires de la Société ont lors de l'assemblée générale précitée rejeté cette résolution.

En matière de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012 a voté une résolution portant le montant global annuel attribuable au titre des jetons de présence à 120 000 €. Cette décision est valable pour l'exercice 2012 et les exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a mis en place pour l'assister dans ses travaux trois comités :

- deux comités permanents : le Comité d'Audit et des Comptes et le Comité des Nominations et des Rémunérations,
- et un Comité Stratégique.

Le Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes est composé de cinq membres. Il s'agit de Claire DREYFUS-CLOAREC (Président), Jean-Claude CHAUSSONNET, Christian REYNAUD, Jean-Jacques PIGNERES et Patrick CHOLLET.

Quatre membres sont indépendants au sens du Code Middledex : Christian REYNAUD, Jean-Claude CHAUSSONNET, Claire DREYFUS-CLOAREC et Patrick CHOLLET.

Quatre membres ont été choisis en fonction de leur expérience et leur compétence en matière financière et comptable.

Le Président du Conseil de Surveillance, Pierre GADONNEIX participe régulièrement aux réunions de ce Comité.

Les missions du Comité sont les suivantes : il est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques. Il émet des recommandations sur la nomination des Commissaires aux Comptes et s'assure du contrôle légal qu'ils effectuent.

Lors des réunions consacrées aux arrêtés annuels et semestriels, il fait part au Conseil de Surveillance de ses observations sur ces comptes.

Le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni huit fois entre janvier 2014 et avril 2015 ; ses travaux ont notamment couvert :

- la revue du budget 2014 et du Business Plan 2014-2016 (séance du 7 février 2014) ;
- l'arrêté des comptes 2013 (séance du 26 février 2014) ;
- la politique de couverture des risques de taux et de change (séances des 21 mai, 27 août 2014 et 18 décembre 2014) ;

- les points d'avancement sur le Plan Boost (séances des 7 février et 27 août 2014) ;
- le suivi de la marche des affaires (séances des 21 mai et 27 août 2014 et 27 février 2015) ;
- le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes (séance du 3 avril 2014) ;
- la présentation de l'opération de restructuration des BSA (séance du 3 avril 2014) ;
- l'arrêté des comptes du 1er semestre 2014 (séance du 27 août 2014) ;
- la situation de trésorerie (séances des 21 mai, 27 août et 18 décembre 2014 et 27 février 2015) ;
- les négociations en cours avec les créanciers (séances des 7 février, 3 avril et 18 décembre 2014 et 27 février 2015) ;
- la présentation du budget 2015 (séance du 27 février 2015) ;
- l'arrêté des comptes 2014 (séance du 13 avril 2015).

Le taux de participation aux réunions de ce Comité a été de 90% sur la période considérée.

Les membres du Comité d'Audit et des Comptes ont eu à leur disposition les analyses, documents financiers et comptables en relation avec leurs travaux ; ils ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes, le Directeur Administratif et Financier ainsi que, en fonction des ordres du jour, les membres du Directoire concernés.

Le Comité d'Audit et des Comptes a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de cinq membres : Christian BEUGNET (Président), Jean-Claude CHAUSSONNET, Pierre LATECOERE, Christian DUVILLET et Jean GOUMY. Quatre membres sont indépendants au sens du Code Middledex : Christian DUVILLET, Jean GOUMY, Jean-Claude CHAUSSONNET et Pierre LATECOERE.

Le Président du Conseil de Surveillance, Pierre GADONNEIX participe régulièrement aux réunions de ce Comité.

Les missions du Comité des Nominations et des Rémunérations sont les suivantes : il fait au Conseil de Surveillance toutes recommandations concernant les nominations des membres du

Conseil de Surveillance, du Directoire, des mandataires sociaux des filiales et des membres du Comité Exécutif. Il fait également les recommandations concernant les rémunérations des membres du Directoire et la partie variable des mandataires sociaux des filiales et des membres du Comité Exécutif. Il examine les conséquences des dispositions légales concernant les membres du Directoire.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2014 et deux fois au cours du premier trimestre 2015 ; il a notamment travaillé et formulé des recommandations au Conseil de Surveillance :

- dans sa séance du 26 février 2014 relatives :
 - ▶ à l'appréciation des résultats obtenus par Bertrand PARMENTIER et Eric GILLARD par rapport aux objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2013 ;
 - ▶ à la détermination des objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables des rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2014.
- dans sa séance du 23 juin 2014 sur à la révocation de Eric GILLARD de son poste de Directeur Général et de membre du Directoire
- dans ses séances du 27 août 2014 et du 29 octobre 2014, sur :
 - ▶ la nomination d'Olivier REGNARD en tant que membre du Directoire ;
 - ▶ la rémunération fixe et variable de Olivier REGNARD au titre de son mandat social et les indemnités due ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions de membres du Directoire.
- dans sa séance du 27 février 2015 relatives à :
 - ▶ la détermination des objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables des rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2015 ;
 - ▶ La transposition des éléments de rémunération et autres avantages accordés aux membres du Directoire si le mode de Gouvernance du Groupe venait à évoluer (forme dualiste à forme moniste).

- dans sa séance du 10 avril 2015, les propositions relatives à l'appréciation des résultats obtenus par Frédéric MICHELLAND et Olivier REGNARD par rapport aux objectifs quantitatifs et qualitatifs concourant à l'établissement des parts variables de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2014.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le taux de participation aux réunions de ce Comité a été de 90 % sur la période considérée.

Le Comité Stratégique

Ce Comité créé au 4^e trimestre 2010, est composé à ce jour de six membres : Pierre GADONNEIX (Président), Jean-Claude CHAUSSONNET, Christian DUVILLET, Claire DREYFUS-CLOAREC, Jean GOUMY et Christian REYNAUD ; les membres du Directoire participent aux réunions de ce Comité.

La mission du Comité Stratégique est d'exprimer au Conseil de Surveillance son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentée par le Directoire (accords stratégiques, partenariats, stratégies financières et boursières).

Le Comité Stratégique s'est réuni trois fois en 2014 (les 23 juillet, 7 octobre et 18 décembre) et trois fois au cours du premier quadrimestre 2015 (les 6 février, 13 mars et 7 avril).

Les membres du Comité Stratégique ont eu à leur disposition les analyses, documents financiers et comptables en relation avec leurs travaux.

Le Comité Stratégique a été régulièrement tenu au courant du contenu des discussions avec les nouveaux créanciers et des différentes options examinées par le Directoire avec son accord.

Il s'est par ailleurs vu présenté par le Directoire les différents scénarii stratégiques envisageables ainsi que les nombreux amendements demandés par le principal créancier du Groupe au plan d'affaires du Directoire.

Le Comité Stratégique a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le taux de participation aux réunions de ce Comité a été de 100 % sur la période considérée.

Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

La gouvernance de la Société ayant connu de profonds changements depuis 2010, le Conseil de Surveillance avait décidé de procéder à une évaluation formelle de ses travaux. Le rythme des réunions du Conseil et de ses Comités et la complexité des sujets abordés au long de l'année 2014, ont conduit le Conseil de Surveillance à considérer comme plus pertinente la réalisation de cet exercice au cours de l'année 2015.

6.3.1.2.3 Points de vigilance relatifs à la fonction de surveillance

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middledent, la Société se montre vigilante sur les points suivants.

Séparation des pouvoirs

Les missions et rôles du Conseil de Surveillance et du Directoire sont clairement définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance et les statuts de la Société.

Devoir de surveillance

Le Directoire rend régulièrement compte de ses décisions et de ses résultats au Conseil de Surveillance. Les deux premiers comités créés, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité d'Audit et des Comptes, contribuent par leurs travaux à la connaissance et à l'information du Conseil de Surveillance. La création du Comité Stratégique en 2010 a renforcé l'implication du Conseil dans les décisions stratégiques du Groupe et les négociations avec ses créanciers.

La composition du Conseil de Surveillance assure la représentativité de l'actionnariat. Les intérêts des actionnaires salariés sont représentés par trois membres, et les intérêts des autres actionnaires sont représentés par les huit membres indépendants.

Moyens matériels

Comme indiqué précédemment, tous les éléments permettant au Conseil de Surveillance d'exercer lui sont transmis, préalablement dans la mesure du possible, lui permettant de connaître des sujets traités et de se forger un jugement.

Les délibérations des Conseils sont reportées dans des procès-verbaux traçant les différentes opinions exprimées avant la prise de décision collégiale.

Par ailleurs, tout nouveau membre qui n'avait pas une connaissance préalable du Groupe et de son activité bénéficie d'une présentation détaillée des spécificités du secteur et des sociétés, accompagnée d'une visite des principaux sites de production et d'une rencontre avec les principaux cadres dirigeants.

Compétence adaptée

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis en fonction de leur parcours, de leur expérience et de leurs compétences. Certains ont plus particulièrement une forte expérience de l'industrie en général et aéronautique en particulier. D'autres ont un profil plus financier. La présence de membres indépendants au sens des recommandations du Code Middlednext assure la diversité nécessaire à la pertinence de la surveillance du pouvoir exécutif.

Conditions d'exercice du travail

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (cf. chapitre précédent) ne les rend pas dépendants de la Société. La durée de leur mandat, égale à 6 ans, est suffisamment longue pour leur permettre de bénéficier d'un effet d'expérience.

6.3.1.3 Le pouvoir souverain : l'assemblée générale des actionnaires

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points suivants.

6.3.1.3.1 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 18 des statuts :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions

d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée générale fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

6.3.1.3.2 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés au paragraphe « Informations concernant l'actionariat » du Document de Référence.

6.3.1.3.3 Points de vigilance relatifs à la fonction souveraine

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points suivants.

Information des actionnaires sur les risques

Les risques liés à l'activité de la Société sont clairement explicités dans les documents publiés. Le Document de Référence, comportant les comptes arrêtés par le Directoire, reprend l'ensemble de ces risques ; il est examiné par le Conseil de Surveillance et expliqué à l'assemblée des actionnaires avant d'en demander l'approbation.

Choix des membres du Conseil de Surveillance

Les actionnaires historiques ou majeurs choisissent les membres du Conseil de Surveillance chargés de les représenter. Notamment, les salariés actionnaires choisissent leurs représentants.

Participation aux votes

Lors des Assemblées des actionnaires, le quorum est toujours dépassé, assurant la validité des décisions.

Protection des intérêts minoritaires

Les transactions avec les parties liées sont clairement explicitées dans le Document de Référence. Les conventions réglementées sont également explicitées. Elles font l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, inclus dans le Document de Référence. L'ensemble de ces informations est porté à la connaissance des actionnaires avant l'assemblée générale.

Gestion de l'actionariat sur la durée

Malgré la très importante dispersion de son actionariat, la Société bénéficie d'une forte fidélité de ce dernier et veille à le gérer sur la durée.

6.3.2 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

6.3.2.1 Les procédures de contrôle interne

6.3.2.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est en liaison avec le cadre légal applicable aux sociétés cotées. Il s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF en 2008, actualisé en juillet 2010, et concernant les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un ensemble de dispositifs qui vise à maîtriser les activités du Groupe et de donner une assurance raisonnable que les principaux risques sont traités.

Le contrôle interne vise plus particulièrement à assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des informations financières, le respect des lois et règles et l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale.

6.3.2.1.2 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La direction financière est responsable de l'information financière, en liaison avec le Directoire.

A ce titre, la direction financière est principalement en charge :

- du contrôle de gestion et de l'animation du cycle plan / budget / reporting,
- de la production comptable et de l'établissement des comptes,

- de la gestion prévisionnelle de la trésorerie,
- de la gestion des couvertures de devises et de taux,
- du contrôle interne.

Le contrôle de gestion est organisé à un double niveau budgétaire par nature / responsabilité manageriale et analytique par programme / ligne de produits. Le contrôle de gestion gère la comptabilité analytique par affaire, et notamment le suivi et la valorisation des stocks et encours. Les contrats à long terme (contrat de construction) font l'objet de révisions périodiques en fonction de l'évolution des coûts, de la parité €/USD et des scénarii industriels associés.

Les prévisions de cadences de livraisons des différents avions, qui déterminent les plans de charge des activités Aérostructure et Systèmes d'Interconnexion et donc l'élaboration du budget et des ré estimés en cours d'exercice, sont revues périodiquement.

Les procédures budgétaires définies transversalement au niveau du Groupe sont déclinées dans les filiales françaises et étrangères. Le suivi de l'exécution des budgets fait l'objet de reportings mensuels (indicateurs opérationnels et financiers clés, comptes de résultats, prévisionnels de trésorerie) et trimestriels (bilans, comptes de résultats, tableaux des flux) impliquant l'ensemble des responsables sous le contrôle du Directoire.

Les postes budgétaires les plus importants (frais de personnel, achats matières et sous-traitance, investissements) sont analysés et suivis mensuellement. Les décisions pouvant impacter ces postes, et notamment l'évolution des effectifs internes au Groupe sont soumis à l'approbation de la Direction générale.

Les procédures comptables et administratives de la Société ont fait l'objet d'une mise à jour s'appuyant sur les processus clés de la Société :

- des procédures couvrant les sous-processus suivants : Prévoir (sous-processus budgétaire), Enregistrer, Clôturer les comptes, Analyser, Consolider et Gérer les risques financiers (notamment les risques de change et de taux)
- des instructions métiers expliquant pour chaque sous-processus les tâches à effectuer
- des guides outils couvrant principalement l'ERP du Groupe, le logiciel de consolidation et de trésorerie, et les outils de reporting et d'analyse

La plupart de ces informations sont disponibles au travers de l'intranet de la Société et sont applicables aux principales filiales étrangères.

En complément de ce dispositif, le Groupe s'appuie également sur un manuel des règles comptables IFRS.

Les principes comptables et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la maison-mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la direction financière de la maison mère. Cette direction est chargée de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation. Elle est en outre en charge du traitement de l'information, de la maintenance et des développements de l'outil de consolidation pour le Groupe.

6.3.2.1.3 Système d'information comptable et financier

Le Système d'Information comptable et financier répond aux exigences des processus de comptabilisation et du contrôle de gestion définis par la Direction Financière.

Il s'appuie sur le progiciel intégré SAP. Cette solution, implantée dans l'ensemble des sociétés de l'activité « Aérostructures », couvre principalement la comptabilité générale, le contrôle de gestion, les achats, l'administration des ventes et la facturation, la « supply chain » et la gestion de production.

Le Schéma directeur du Système d'information, défini en 2010, a pour objectif de faire évoluer cette solution vers un « core-model finance » applicable à l'ensemble du groupe LATECOERE. La conception détaillée, menée en 2012, a permis de commencer les développements en 2013 pour un déploiement opérationnel courant 2015.

La conformité des développements vis-à-vis des exigences métier est garantie par un processus strict de maintenance confié au centre de compétence SAP interne Groupe.

La supervision de ce système est assurée par un service exploitation interne assurant la disponibilité des données et la surveillance des interfaces avec les autres systèmes de l'entreprise qui alimentent le système de gestion SAP.

Deux Data-Center indépendants et redondants assurent une continuité du service par la réplique des données entre eux grâce à un réseau local lui aussi redondant.

Une stratégie de sauvegarde partagée entre les métiers et la DSI garantit une restauration des données en cas d'incident ou pour chaque besoin des métiers.

Cette stratégie définit notamment la périodicité des sauvegardes, les conditions de stockage ainsi que les règles des durées de conservations des supports physiques.

La maîtrise des risques liés au Système d'Information est décrite dans le chapitre 5 « Facteurs de risques » au paragraphe 5.3.1.

6.3.2.1.4 Communication financière et comptable

Un calendrier des échéances de communication financière obligatoires, qu'elles soient liées aux exigences légales, fiscales ou boursières est en général établi en début d'année.

La Société fait partie, du compartiment « C » du NYSE Euronext, à ce titre elle doit répondre à certaines obligations : communication régulière (en français et en anglais), tenue de réunions d'analystes et d'investisseurs, mise à dispositions des informations financières sur un site web. La veille réglementaire est assurée par le Directoire. Avant leur diffusion, les informations financières obligatoires sont soumises au contrôle du Conseil de Surveillance.

6.3.2.2 La gestion des risques

Notre Groupe s'efforce en permanence, et en particulier au niveau de sa Direction Générale, d'anticiper au mieux les risques liés à nos activités. Les processus mis en place sont les suivants : Le Comité Exécutif analyse régulièrement les risques liés au marché, à l'activité aux exigences juridiques et réglementaires ainsi que ceux découlant des aspects environnementaux.

La cartographie des risques a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'exercice 2010. Les principaux risques ont été revus, et les personnes qui en ont la maîtrise identifiées. Le risque brut (risque inhérent) a été tout d'abord évalué. Les procédures et contrôles mis en place ont été identifiés afin de définir un risque net (risque résiduel). Cette analyse n'a pas fait apparaître de nouveaux risques ni de modification d'appréciation sur leur contrôle par la Société. La société a procédé à une revue limitée des risques au cours de l'exercice 2014 et n'a pas détecté d'évolution notable de la cartographie.

Les principaux risques identifiés et suivis par les procédures de contrôle interne sont les suivants :

6.3.2.2.1 Risque « programme »

Risque commercial

Le choix stratégique des programmes futurs est réalisé dans un environnement technologique évolutif et implique la mise en jeu d'investissements importants notamment en matière de Recherche et Développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilité à long terme. De la réussite commerciale du programme dépend la rentabilité du Groupe. Les hypothèses commerciales et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial permettant de rentabiliser l'investissement initial.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a diversifié ses programmes et a obtenu sur certains programmes des avances remboursables finançant une partie des frais de Développement, ces avances n'étant remboursées qu'en cas de succès du programme. Le détail de ces avances se retrouve en note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de retard de programme

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour limiter ce risque, le Groupe a fait appel à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes. Les avances remboursables obtenues permettent également de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées. Par ailleurs, le Groupe peut être amené de manière ponctuelle à ouvrir des négociations avec ses clients lui permettant de diminuer ce risque. Ces négociations accompagnent et sécurisent le financement des programmes concernés.

6.3.2.2.2 Risque lié aux cadences de livraison des avionneurs

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, aux décisions d'équipements, à la santé financière des compagnies aériennes et également de façon plus générale à l'évolution du commerce international. L'activité du Groupe résultant directement des cadences des avionneurs, les variations de cadences impactent son niveau d'activité et peuvent affecter sa situation financière. Par ailleurs, des événements exceptionnels

(terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par voie de conséquence sur les programmes aéronautiques auxquels participe le Groupe. En 2014, environ 97 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

Pour faire face au risque lié aux variations de cadences des avionneurs, notamment en période de retournement de cycle, le Groupe développe une politique industrielle visant à assurer une bonne réactivité de sa structure de coûts et dans laquelle s'inscrit le choix de recourir à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes.

6.3.2.2.3 Risque produit

Le constructeur s'engage sur la navigabilité d'un appareil livré. En cas de défaillance, LATECOERE, en tant que fournisseur, pourrait être appelé en responsabilité. Les normes qualité très strictes (sélection des fournisseurs, procédures de contrôle qualité internes,...) mises en œuvre dans le référentiel ISO 9001/ EN 9100 V2009 par les sociétés du Groupe visent à assurer une fiabilité irréprochable des produits livrés. Une démarche de certification ISO 14001 a été entreprise ; quatre des établissements du Groupe ont déjà été certifiés, l'extension à trois autres établissements est en cours. Par ailleurs, une assurance sur risques produits est souscrite par le Groupe.

6.3.2.2.4 Risque matières

Les approvisionnements des matières premières (aluminium, acier et titane) sont couverts principalement par des contrats gérés par les donneurs d'ordre (combidis) et par des contrats de longue durée contenant des clauses limitant l'impact des fluctuations de prix. Seule une portion négligeable des approvisionnements correspond à des achats sur le marché, et représente la seule part de nos achats de matières premières soumise aux fluctuations de prix.

6.3.2.2.5 Risques juridiques et fiscaux

La société LATECOERE fait l'objet d'un contrôle fiscal comme mentionné dans la note 24.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Hormis les litiges décrits dans cette rubrique, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets

significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

6.3.2.2.6 Risque de change

Le dollar est la devise de référence dans le domaine aéronautique civil et ce quels que soient les constructeurs. Aussi le Groupe est exposé de manière significative au risque de change (facturations en dollar très supérieures aux coûts supportés dans cette devise). Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison. Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net.

Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie des ses achats en USD. Ainsi, le Groupe facture environ 69 % de ses ventes en dollars et achète environ 47 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 30 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme et tunnels d'options. Les tunnels d'options mis en place donnent la possibilité au Groupe d'être associé à une revalorisation du cours €/USD.

Au 31 mars 2015, le Groupe a protégé environ 95% de son exposition 2015 par des ventes à terme et des tunnels d'options à des cours €/USD au pire de 1,345 et plus de 70% de son exposition 2016 à des cours €/USD au pire de 1,216.

Le Groupe dispose également de couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque contre l'euro liées à sa filiale LATECOERE Czech Republic s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB.

Le détail de ces instruments dérivés et de leurs impacts sur les états financiers figure dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'incidence des opérations de couvertures dollars inscrites en chiffre d'affaires s'élève à + 3,9 M€ en 2014 contre + 2,6 M€ en 2013.

L'exposition du Groupe au risque de change et l'analyse de sensibilité sont détaillées dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les caractéristiques des instruments financiers sont décrites dans les notes 2.17 et note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.3.2.2.7 Risque de taux

La quasi-totalité de l'endettement net est basé sur des référentiels courts termes. Le groupe LATECOERE bénéficie de couvertures de taux (échange d'index variables avec cap protégeant à la hausse) lui permettant de limiter les impacts d'une forte volatilité des taux sur lesquels sa dette est indexée. Le taux d'intérêt moyen porté par le Groupe en 2014 s'élève à 4,5 %.

L'exposition du Groupe au risque de taux et l'analyse de sensibilité sont mentionnées dans la note 22.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.3.2.2.8 Risques sur actions

Le Groupe détient essentiellement des actions LATECOERE, dont les variations sont ajustées en fonction du cours de clôture. Les titres auto-détenus sont comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le montant des titres auto-détenus au 31 décembre 2014 s'élève à 108 K€.

Dans la mesure où la Société ne détient à la clôture de l'exercice que 12 421 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, l'impact de variation du cours ne serait pas significatif. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'autres actions significatives cotées et n'est à ce titre pas exposé au risque de fluctuation des cours de bourse.

6.3.2.2.9 Risques de contreparties

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients et les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la catégorie des principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructure et Systèmes d'interconnexions.

Les contreparties relatives à la branche Ingénierie sont plus nombreuses et peuvent présenter un risque plus élevé. Cependant, ce risque est jugé peu significatif au regard des principales contreparties du Groupe.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er}

rang et ne présentent pas à ce titre de risque de défaillance.

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes courtes. La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

6.3.2.2.10 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché. Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

En avril 2015, le Groupe a changé de partenaire financier dans le cadre du financement de ses créances (affacturage). Le nouveau contrat permettra de mieux accompagner la croissance d'activité du Groupe lors des prochaines années notamment en déplaçant le montant du financement au titre des créances cédées.

A la clôture, le Groupe a tiré l'ensemble des ressources mises à sa disposition y compris au titre de l'affacturage dont le principe de fonctionnement impose la mobilisation de la totalité des créances rattachées aux clients cédés sans lien avec le besoin de trésorerie réel.

Suite à la dépréciation exceptionnelle constatée par le Groupe fin 2013 reflétant notamment le retard pris dans la décroissance des coûts de revient des programmes en développement, les « covenants » du crédit syndiqué n'ont pas pu être respectés et les échéances de remboursement initialement prévues ne peuvent être honorées. C'est dans ce contexte que le Groupe s'est rapproché de ses partenaires financiers et a obtenu des dispenses (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la poursuite des négociations engagées au second semestre 2014 par le Groupe, les créanciers ont accordé un report des échéances dues au 28 février 2015 et au 31 mars 2015 jusqu'au 30 juin 2015.

Les négociations ont eu pour objectif une réduction significative de la dette du Groupe et un apport significatif de new money.

C'est dans ce contexte que la société et ses principaux créanciers prévoient de signer fin avril 2015 un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de New Money
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité a été présentée dans la note 22.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.3.2.2.11 Continuité du système d'information

La Direction du Système d'Information (DSI) est responsable de la continuité de l'ensemble des services liés au Système d'Information (SI) du Groupe.

La DSI compte parmi ses missions, le maintien en condition opérationnel et la gestion de l'intégrité du Système d'Information.

Le maintien en condition opérationnel est assuré par une organisation groupe structurée en centres de compétence transverses. L'intégrité du SI est garantie à travers un plan de maîtrise des risques informatiques qui définit les priorités et les actions associées afin de réduire l'exposition aux menaces externes et internes.

Un Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) permet d'aligner le SI sur la stratégie du Groupe et sur les besoins opérationnels tout en améliorant les performances et la sécurité des infrastructures. Ce plan pluriannuel met en œuvre des solutions informatiques pour répondre à des besoins métiers déclinés dans des processus

formellement décrits. Ces solutions s'appuient sur une politique de standard et de progiciels éprouvés afin de garantir leur pérennité dans le temps tout en bénéficiant des dernières avancées techniques ou améliorations fonctionnelles.

Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle, validée par le Comex, en fonction des évolutions de la stratégie et des métiers du groupe.

Une méthodologie de gestion de projet permet de piloter et garantir les investissements humains et financiers inscrits dans ce schéma directeur.

6.3.2.2.12 Risque fournisseurs

De façon générale, le Groupe LATECOERE travaille dans le cadre de partenariats avec des coopérants et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité du Groupe (surcoûts, retards de production, ...). Pour limiter ce risque, le Groupe mène différentes actions :

- une surveillance individualisée par le biais d'audits réguliers (qualité et logistique),
- une assistance technique et organisationnelle,
- une aide au développement de la maturité des fournisseurs à travers ressources internes ou à travers organisation SPACE dont LATECOERE est membre exécutif,
- le développement de doubles sources pour les approvisionnements les plus critiques.
- Un suivi juridique des réclamations éventuelles des fournisseurs sensibles

6.3.2.2.13 Risque pays

Du fait de sa présence dans plus d'une dizaine de pays, le Groupe LATECOERE peut être exposé à des risques politiques ou sociaux. Les perturbations importantes subies par la branche Systèmes d'Interconnexion en Tunisie à partir d'octobre 2012 suite à des mouvements sociaux non coordonnés ont été progressivement résorbées en 2013. La gestion de cette crise a permis à LATelec de tenir ses engagements vis-à-

vis de ses clients. Elle a également été l'occasion d'aligner sur la politique déjà pratiquée au sein de la branche Aérostructure la composante géographique de sa stratégie industrielle vers des schémas de double source, dès lors que les cadences de production le permettent et en lien avec ses donneurs d'ordre, aux fins de mieux maîtriser le risque pays.

6.3.2.2.14 Assurances

La souscription de contrats d'assurances Groupe permet de couvrir de manière optimisée un éventail très large de risques dont notamment :

- les dommages aux biens du Groupe ou aux biens confiés ainsi que la perte d'exploitation qui pourrait résulter de ces dommages et ce pour une période de 18 mois d'activité,
- les risques de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe pour des sinistres intervenus à l'occasion de la réalisation de prestations ou pour garantir les conséquences des défauts d'un produit y compris d'un produit aéronautique ou spatial, en cas d'événement accidentel,
- le risque d'arrêt des vols ("grounding"),

Par ailleurs, des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans les pays où le groupe est implanté s'il s'agit de couvrir des risques spécifiques ou de répondre à une réglementation locale d'assurance.

A Toulouse, le 27 avril 2015

Le Président du Conseil de Surveillance

6.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Société LATECOERE S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Latécoère S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

A Paris et Toulouse-Labège, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

KPMG AUDIT
Département de KMPG SA

Gilles Hengoat
Associé

Michel Dedieu
Associé

7 RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE, ENVIRONNEMENTALE

7.1 Responsabilité sociale et sociétale

Le périmètre de consolidation financière concerne l'effectif et sa répartition par âge, sexe et zone géographique ; ainsi que les entrées/sorties et les rémunérations.

Le périmètre France (hors la filiale G2 Metric) présente les indicateurs Formation, Absentéisme, Nombre d'accidents du Travail, Taux de Fréquence et de gravité.

En ce qui concerne les autres informations qualitatives et quantitatives, le périmètre est donné au cas par cas.

Il est à noter que les indicateurs de formation et de gestion des carrières & compétences sont de mieux en mieux répertoriés et suivis en central grâce au déploiement depuis 2014 du Système d'Information RH baptisé « PASSENGER ».

PASSENGER compte aujourd'hui environ 4000 utilisateurs, répartis dans les principaux pays d'implantation du Groupe : en France, République Tchèque, Brésil, Tunisie, Allemagne, Canada, Espagne.

7.1.1 Un Groupe International qui écrit une nouvelle page de son histoire

Fondée par Pierre-Georges Latécoère en 1917, Latécoère est à l'origine de l'implantation de l'industrie aéronautique dans la région Toulousaine.

Constructeur de ses propres avions jusque dans les années 1950, Latécoère a offert à la France 31 records du monde et l'une des plus belles aventures humaines du siècle avec la création des lignes LATECOERE où s'illustrèrent des pilotes prestigieux comme Mermoz, Saint-Exupéry ou Guillaumet.

Fort d'une longue expérience d'avionneur, le Groupe Latécoère a développé sa présence dans tous les segments de l'aéronautique en poursuivant une stratégie de croissance fondée sur le partenariat dans les domaines des aérostructures, du câblage et des systèmes embarqués.

Le Groupe a connu une histoire riche depuis sa création. Même s'il est issu d'une lignée longue et prestigieuse en s'attachant à préserver certaines valeurs qui ont fait sa réussite initiale, il a aussi évolué avec son temps.

Aujourd'hui, le Groupe Latécoère est fournisseur majeur d'Airbus, de Boeing, du brésilien Embraer, de Dassault Aviation, et du canadien Bombardier.

Avec le plan Boost lancé en 2014, le Groupe écrit une nouvelle page de son histoire.

La politique Ressources Humaines s'inscrit pleinement dans cette nouvelle étape de l'histoire, en se déclinant en 4 principes d'action majeurs au service de l'efficacité opérationnelle des métiers:

- Réaliser des recrutements ciblés sur des postes qualifiés en France et à l'International
- Développer les savoir-faire reconnus par les clients et nos partenaires
- Evaluer clairement la performance et le potentiel d'évolution
- Déployer une gestion des carrières & des mobilités adaptée

7.1.2 Des recrutements ciblés sur des postes qualifiés en France et à l'International

7.1.2.1 Des emplois qualifiés

Les métiers du Groupe, qu'ils soient issus de la production, de l'ingénierie ou des fonctions support, sont souvent qualifiés, ce qui représente un atout pour l'employabilité des salariés.

Les opportunités de poste sont régulières notamment dans les domaines de l'Ingénierie et des Services en France et à l'étranger. Elles sont proposées à des candidats externes de valeur, à tout niveau de responsabilité et de compétences dans l'organisation.

Afin de garantir la sélection des meilleurs candidats, le processus de sélection se professionnalise chaque année davantage avec des recruteurs formés et outillés, grâce à PASSENGER.

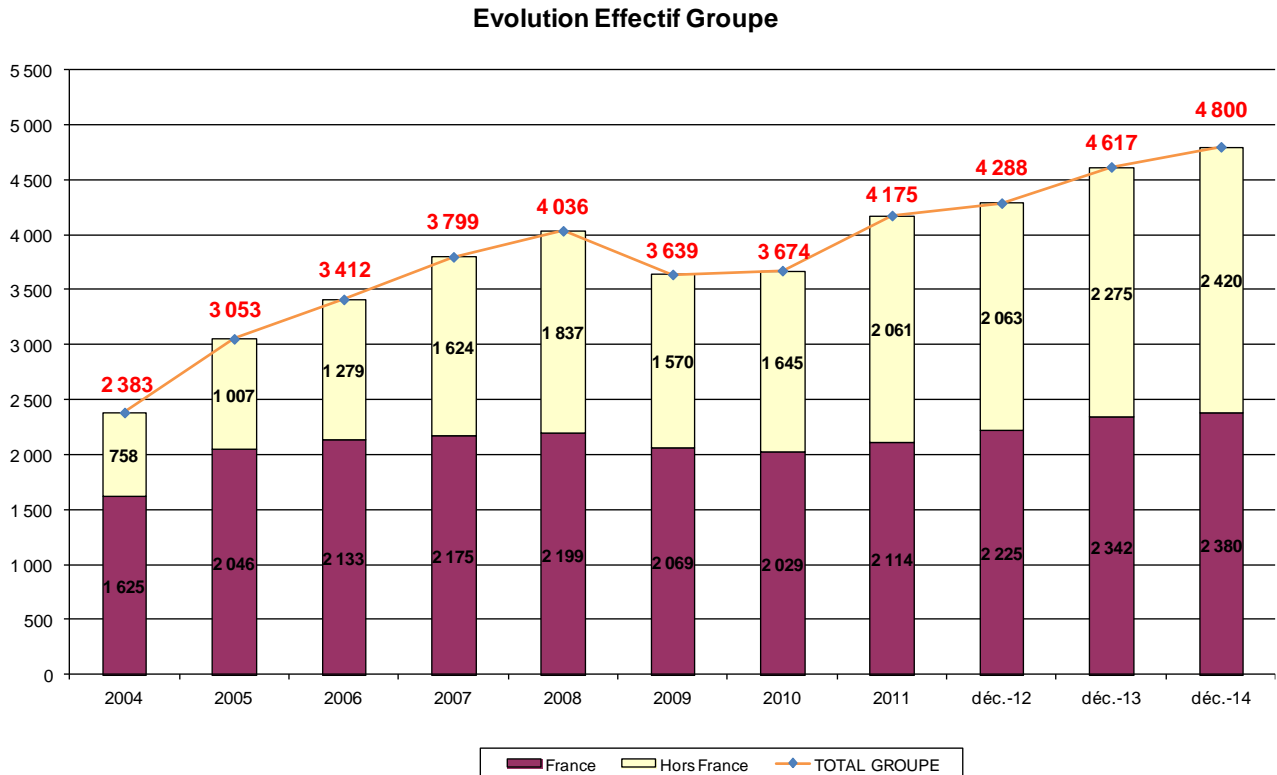
Par ailleurs, un soin de plus en plus important est apporté aux processus de sélection et d'évaluation des candidats externes, qui font souvent l'objet d'entretiens d'évaluation poussés, voire de test de sélection.

7.1.2.2 Des effectifs en évolution

En 2014, l'effectif du Groupe a continué de progresser via des recrutements notamment sur les sites en République Tchèque, au Brésil et au Mexique.

En matière d'organisation du travail, l'horaire de référence varie en fonction des différentes filiales et de la législation du pays où le Groupe est implanté. En cas d'impératif, les équipes peuvent travailler en 2x8 ou 3x8.

Evolution du nombre de salariés inscrits du Groupe (CDI + CDD)

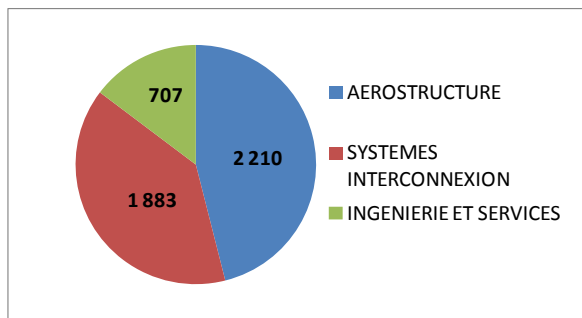


Les charges de personnel⁴ du Groupe Latécoère, en 2014, s'élevaient à 238,1 M€. En 2013, elles représentaient un montant de 254 622 000 €. En 2014, c'est 841 salariés qui ont rejoint le Groupe LATECOERE dans le monde en CDI/CDD et 123 qui l'ont quitté suite à un licenciement. En 2014, le taux d'absentéisme⁵ sur le périmètre France (hors G2 Metric) est de 3,6%.

⁴ Les charges de personnel du Groupe Latécoère correspondent (i) aux charges de personnel internes du Groupe incluant notamment les traitements et salaires, les charges sociales, l'intéressement, la participation salariale et les engagements envers le personnel et (ii) aux charges de personnel extérieur (intérim).

⁵ Le taux d'absentéisme est le nombre de jours travaillés d'absence X 100 / Nombre de jours de travail théoriques. Les types d'absence pris en compte sont les absences non justifiées, les arrêts de travail/trajet, liés ou non à un AT. Les absences non prises en compte sont les congés payés (loi en vigueur), congés spécifiques (fériés et absences conventionnelles), suspensions de contrat comme la maternité, congé sabbatique, etc.) »

Répartition des effectifs par branche d'activité



7.1.3 Des expertises et savoir-faire reconnus

Notre expertise est largement reconnue de nos clients et partenaires. Les compétences métiers sont identifiées et évaluées à travers des référentiels communs qui permettent de déployer des parcours de formation transverses.

7.1.3.1 La formation au métier et poste de travail : un atout majeur

Les actions de formation visent à adapter d'abord les salariés aux évolutions de leur poste de travail. Avec des formations techniques ou sur les domaines sécurité & environnement par exemple.

A ce titre, avec l'ouverture et la montée en puissance de nos sites en République Tchèque, au Brésil et au Mexique, les Centres de Compétences Métiers et de Formation se sont multipliés en interne.

Ainsi, Latecoere Do Brasil, LATElec SEA (Tunisie), Latecoere France à Toulouse et Gimont ont leur propre Centre de Formation : le site de Prague ayant inauguré le sien en 2014.

LATECOERE, LATElec, LATECOERE Services

Nombre d'heures de formation*	27 466
Nombre de personnes formées**	2 257

*Heures de formation réalisées en interne et en externe inscrites au plan de formation prévisionnel et effectivement réalisées.

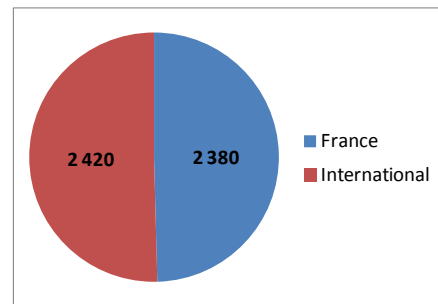
**Nb de personnes ayant suivi au moins une action de formation

7.1.3.2 Des parcours de formation à l'échelle « Groupe »

Au-delà de l'acquisition et du perfectionnement dans le métier ou au poste de travail, les besoins de développement des compétences et des carrières ouvrent le champ des formations en langues, en management, en gestion de projet par exemple.

En 2014, la décision a été prise de standardiser les outils et méthodes de management des projets et des programmes au sein du Groupe Latécoère.

Répartition des effectifs selon le lieu de travail



Un parcours de formation dédié mêlant des apports techniques et comportementaux a été monté pour l'ensemble des responsables de projets et programme en 6 semaines,

Au total, c'est une quarantaine de responsables de projets ou de programmes des trois Branches d'Activité répartis en cinq promotions qui ont été formés en 2014 et ainsi bénéficié d'un partage d'expérience transversal.

C'est aussi une communauté projet & programme transverse qui est désormais active et positionnée sur un métier clé qui participe au développement d'une culture « Groupe ».

7.1.4 La performance évaluée pour une gestion de carrière & mobilité

7.1.4.1 La performance au cœur du dispositif

Nos outils et pratiques continuent de se développer pour rendre plus efficace, plus fiable et plus équitable l'évaluation de la performance et du potentiel d'évolution de nos collaborateurs.

Grâce à PASSENGER, les campagnes de fixation d'objectifs et d'évaluation de la performance suivent un calendrier unique.

L'ensemble des collaborateurs est concerné car en 2014, un nombre croissant de salariés a bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé sur le périmètre France, avec près de 1500 entretiens.

7.1.4.2 Une gestion des carrières et des mobilités

En 2014, les salariés formalisent davantage leurs souhaits de mobilité géographique et/ou fonctionnelle à l'occasion de leurs entretiens d'évaluation réalisés dans le système d'information PASSENGER.

En parallèle, le Groupe LATECOERE cherche à encourager la mobilité inter-métiers sur le périmètre monde en préparant une Charte de Mobilité Groupe qui sera diffusée au premier trimestre 2015.

7.1.5 Le dialogue social

La recherche d'un dialogue social constructif est une priorité de chacune des sociétés du Groupe. Le modèle de relations sociales est basé sur la concertation avec/entre les Institutions Représentatives Personnel, avec la Direction des Ressources Humaines, la Direction Générale, et l'Encadrement.

La pratique du dialogue social et le bon fonctionnement des Institutions Représentatives du Personnel sont des facteurs d'équilibre et d'évolution positive des rapports sociaux au sein de l'entreprise contribuant notamment à sa pérennité et à son développement.

En 2014, 10 accords collectifs ont été signés en France principalement en matière de Négociations Annuelles Obligatoires, d'Intéressement et de Temps de travail. Un accord en matière de Sécurité et Conditions de travail a été signé dans la filiale Tchèque du Groupe Latecoere.

Enfin, pour la première fois un dispositif Frais de Santé et Prévoyance a été mis en œuvre de façon conjointe au sein des trois Sociétés françaises du Groupe (Latecoere, LATElec et Latecoere Services), permettant une meilleure couverture des frais de santé avec un coût moindre pour l'entreprise et les salariés.

7.1.6 Egalité des chances & Engagements envers les salariés

7.1.6.1. Les actions en faveur des personnes en situation de handicap

Au sein de la Société Latécoère, une structure regroupant des référents Handicap a été mise en place au sein de l'entreprise : elle regroupe une Assistante Sociale, des membres des services de Santé au Travail et Ressources Humaines et veille également au recrutement de salariés handicapés.

En 2013, Latécoère France a également participé à un forum d'échange organisé par Airbus, afin de mettre en relation les entreprises sous-traitantes avec des ESAT et ainsi de développer le recours aux prestations proposées par ces structures.

En 2014, Latecoere Services en France s'est associé à CAP EMPLOI, organisme de placement dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour diffuser ses offres d'emploi externe.

7.1.6.2 Les femmes dans les métiers techniques

Bien que le secteur de l'aéronautique soit historiquement un univers masculin, l'entreprise progresse pour améliorer les conditions de travail et favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes.

En 2011, le groupe Latécoère a signé la charte Réseau-lument Egalité », association qui œuvre pour l'égalité femmes-hommes dans le département du Gers

avec l'objectif de promouvoir le recrutement des femmes dans les métiers de l'aéronautique.

Les accords en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes portent sur 4 axes de travail:

- L'équilibre vie privée – vie professionnelle
- L'emploi et les rémunérations
- La formation
- Les promotions et le parcours professionnel

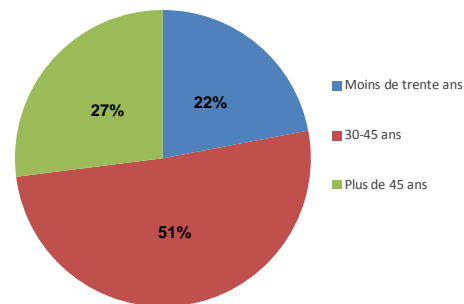
Partenaire de « L'Aéronautique déploie ses Elles » depuis 2012, un dispositif mis en œuvre conjointement par Pôle Emploi, l'AFPI Midi-Pyrénées et l'ETT Synergie, LATECOERE participe à ce programme qui a eu pour objectif en 2014 de permettre à 12 femmes d'accéder au métier d'ajusteur-monteur, en mettant en œuvre un parcours de formation en alternance pouvant mener à une offre d'embauche.

En 2014, la société LATECOERE a ainsi fait 3 propositions d'embauches à des femmes formées au métier d'ajusteur monteur qui ont toutes été acceptées.

Au global sur le périmètre Groupe en 2014, 34% de l'effectif est féminin.

7.1.6.3 Les Seniors et les Jeunes dans les équipes

Répartition des effectifs par âge



Au sein du Groupe, le capital de connaissance des seniors est considéré comme un atout.

En 2013, la Société Latécoère signe son « Contrat de génération ». Il poursuit 3 objectifs majeurs, le premier en faveur de l'emploi des jeunes, le deuxième en faveur du maintien dans l'emploi ou le recrutement de seniors et enfin le troisième en faveur de la transmission des compétences et savoir-faire.

Mais c'est aussi grâce au potentiel de la jeunesse que la performance de l'entreprise saura être au rendez-vous sur le long terme.

C'est pourquoi le Groupe Latécoère estime qu'il est nécessaire de contribuer à faire de ces jeunes, des femmes et des hommes responsables, bien intégrés dans leur environnement.

Au quotidien, en dispensant des cours (INSA, Université Paul Sabatier, SUPAERO...) ou en participant à leurs conseils d'administrations (ICAM, ESTACA, Aircraft Producer Association) les collaborateurs du Groupe

donnent de leur temps et de leur expertise pour contribuer à la formation des jeunes.

Et en 2014 c'est près de 300 offres de stage qui ont été proposées, dans l'ensemble des activités du Groupe en France et à l'International.

7.1.6.4 La Sécurité est l'affaire de tous

Au sein de la Société Latecoere, la politique de Santé et Sécurité au Travail (SSE) s'est renforcée, structurée et déployée depuis 2012.

A ce titre des formations sont organisées depuis 2013 pour sensibiliser les salariés à l'organisation SSE, ses enjeux mais aussi les risques humains et aspects environnementaux.

En 2014, la Société Latecoere crée un poste d'Expert Sécurité pour ses deux sites en France, afin d'aller plus loin dans les actions de prévention des risques professionnels.

En 2014, l'initiative va au-delà et les indicateurs sécurité sont compilés pour les trois principales sociétés françaises : Latecoere, LATElec et Latecoere Services (43 accidents avec arrêt de travail ont été enregistrés en 2014).

	LATECOERE	LATElec	LATECOERE Services
Taux de fréquence	15,64	12,55	3,76
Taux de gravité	0,55	0,56	0,07

(*) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées ; le taux de gravité correspond au nombre de journées calendaires d'arrêt multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

7.1.6.5 L'actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est ainsi une valeur forte du Groupe Latecoere.

Au 31 décembre 2014, les salariés représentaient 7,80% du capital et 13,85% des droits de vote et disposent de 3 sièges au Conseil de Surveillance.

Cette approche a été reconnue par la communauté financière : en 2007, la société Latécoère a remporté le 3ème prix de l'Actionnariat Salarié et en 2009, celui de l'Information des Actionnaires Salariés.

7.1.7 L'implication du Groupe LATECOERE dans la société

7.1.7.1 Des actions citoyennes

En France, en Tunisie, en République Tchèque ou au Brésil, principaux pays d'implantation, le Groupe Latécoère reste attentif à être intégré dans son environnement. L'objectif est double : être impliqué dans

la vie citoyenne et soutenir des associations qui font avancer la société vers plus de solidarité.

En étant à l'initiative de la création du GITAS (Groupement des Industries Tunisiennes Aéronautiques et Spatiales) en Tunisie, le groupe Latécoère a contribué à favoriser les échanges, collaborations et synergies entre les entreprises du secteur aéronautique et spatial implantées en Tunisie.

En participant à des actions en faveur de la petite enfance défavorisée au Brésil, les collaborateurs du Groupe sont fiers de participer à des actions solidaires.

En 2014, s'est tenue la « Semaine de l'Aidant Familial » au sein de la Société Latecoere. Un aidant familial est une personne non professionnelle qui vient en aide à un proche pour ses activités de la vie quotidienne, quel que soit son âge ou sa situation de santé. Il apporte un soutien moral, une surveillance, une aide pour les activités domestiques ou la gestion administrative et financière.

Durant une semaine, les conférences, stands d'information et rencontres thématiques se sont succédés autour des thématiques comme la dépendance, le vieillissement, le handicap ou l'enfance... afin d'être tous solidaires.

Une Charte Ethique est en vigueur depuis plusieurs années au sein du groupe pour expliciter les valeurs sociales qui l'animent. Les thèmes abordés dans cette charte sont : le non recours au travail des enfants, le non recours au travail forcé, la liberté d'association, le respect de la législation locale et internationale, la santé et la sécurité au travail, le respect de la vie privée et la non discrimination.

D'une manière plus globale, le Groupe Latécoère s'engage à tout mettre en œuvre afin de respecter les Droits de l'Homme.

7.1.7.2 Engagements Sous-traitance & fournisseurs

Fournisseurs

En décembre 2010, la société Latécoère a signé la Charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME. Au travers de 10 engagements pour des achats responsables cette charte définit un ensemble de principes qui participent à construire une relation équilibrée et durable entre grands donneur d'ordre et PME, concernant notamment :

- L'équité financière
- La collaboration entre grands donneurs d'ordre / PME
- La maîtrise des taux de dépendances
- Le rôle des grands donneurs d'ordre dans leurs filières
- Les impacts développement durable et la responsabilité territoriale

Par ailleurs, il existe un manuel du métier de l'acheteur au sein de la Société Latecoere qui précise un certain nombre de règles éthiques, ayant notamment pour objectif de lutter contre la corruption. Ainsi, il est interdit

de tirer profit ou avantage personnel d'un achat de biens ou de services effectué pour le compte de la société, il est exigé de rejeter tout acte ou tentative de corruption lors du déroulement des processus d'achats.

De plus, la Direction Juridique du groupe a pour mission d'intégrer les nouvelles exigences sociales et environnementales dans les Conditions Générales d'Achat utilisées par la société et ses filiales. Il est ainsi demandé à nos sous-traitants et fournisseurs de porter une attention particulière sur les règles d'éthique, d'hygiène et de sécurité, de gestion des déchets et sur la réglementation en matière, d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques (REACH).

Enfin, en tant que producteur de pièces aéronautiques, les produits du Groupe Latécoère sont produits en conformité avec la réglementation et les prescriptions fixées par les cahiers des charges des donneurs d'ordres et leur utilisation ne présentent pas de risques sanitaires spécifiques.

Sous-traitance

Le Groupe fait appel à la sous-traitance selon les formes suivantes :

- la sous-traitance (ex situ) de coopération correspondant à des activités confiées à de grands partenaires à la demande du client ;
- la sous-traitance (ex situ) de spécialité, pour des activités pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de compétences pour des raisons techniques ou économiques ;
- la sous-traitance (in situ) de capacités correspondant au dimensionnement maximum de la production et du développement du Groupe, fondé sur les aspects cycliques des activités.

Le montant de la sous-traitance ex situ pour l'ensemble du Groupe s'élève à 194,8 M€ au titre de l'exercice 2014.

7.2 Responsabilité environnementale

Les activités du groupe LATECOERE, en particulier les activités industrielles liées aux métiers principaux que sont l'Aérostructure et les Systèmes d'Interconnexion, ont un impact environnemental faible à modéré et ne présentent pas de risque majeur pour l'environnement. Pour autant, le groupe LATECOERE intègre la dimension de préservation de l'environnement et dans cet objectif s'est engagé dans une démarche de management environnemental. Sur les quinze sites¹ de production du Groupe, cinq ont obtenu la certification ISO 14001 et cinq autres ont entamé l'adaptation de leurs processus organisationnels pour pouvoir répondre aux exigences de cette norme. En parallèle, le groupe LATECOERE poursuit la mise en œuvre des points d'amélioration dégagés lors de la mission d'évaluation réalisée en 2011 et portant sur la prise en compte des aspects environnementaux.

En particulier, le groupe LATECOERE poursuit de manière permanente les actions permettant :

- d'évaluer son niveau de conformité à la législation et à la réglementation applicables, et de mener les actions nécessaires pour répondre aux diverses exigences ;
- d'améliorer, de manière continue la prévention contre les impacts environnementaux potentiels liés à ses activités ;
- de préserver les ressources et le milieu naturel, en particulier en favorisant les économies d'énergie, la consommation au plus juste des produits chimiques et des ressources naturelles ;
- d'intégrer au plus tôt les évolutions de la législation et des réglementations applicables aux activités des différents sites.

7.2.1 Politique générale en matière environnementale

La politique environnementale du groupe LATECOERE est caractérisée par la mise en place d'une démarche d'application du référentiel ISO 14001 dans la plupart des filiales et sites du groupe. Cette démarche comprend la mise en place d'une fonction environnement pour les différents sites opérationnels du Groupe. Cinq sites ont obtenu la certification ISO 14001. Il s'agit des sites de Gimont (certification obtenue en 2006), Labège (depuis 2008), Colomiers (depuis 2010),

¹ Les sites pris en compte dans le cadre de ce rapport sont tous les sites ayant une activité industrielle ainsi que les sites ayant une activité de service exclusivement et dont l'effectif est supérieur ou égale à cinquante personnes :

- Activité Aérostructure Industrie : sites de Périole, Gimont, Portet, Jacarei, Prague et Hermosillo
- Activité Services : sites de Ste Foy d'Aigrefeuille et Purpan
- Activité Systèmes d'Interconnexion : sites de Labège, Colomiers, Le Cres, Tarbes, Liposthey, Hambourg, Charguia, Fouchana et Hermosillo

Sainte-Foy d'Aigrefeuille (depuis 2011) et Liposthey (depuis 2012). Ces sites représentent les trois activités du Groupe qui sont regroupées dans les branches Aérostructures, Systèmes d'Interconnexion et Ingénierie & Services. Conformément aux objectifs généraux du Groupe, cinq autres sites ont entrepris une démarche de mise en œuvre d'un système de management environnemental basé sur les exigences du référentiel ISO 14001. Il s'agit des sites de Jacarei (Brésil), Prague (République Tchèque), Périole (France) et des deux sites tunisiens (Charguia et Fouchana). Pour le site de Jacarei, l'année 2013 a été consacrée à la sensibilisation du personnel, l'année 2014 à la mise en place des diverses procédures avec l'objectif d'être en mesure de réaliser les audits internes de conformité en fin d'année et d'assurer une certification en 2015. Le site de Prague est classé IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) ce qui le met dans une position très élevée d'exigence et de suivi environnemental par l'administration compétente. En ce qui concerne l'ISO 14001, le site Prague a réalisé en 2013 l'adaptation de ses procédures et la formation des auditeurs internes, la certification est prévue dans le courant de l'année 2015. Pour les sites tunisiens de Charguia et Fouchana, la mise en conformité par rapport aux exigences de la norme a également été effectuée pendant l'année 2013. Pour le site de Périole, la mise en conformité a été démarrée en 2013 en parallèle à la sensibilisation du personnel et sera poursuivie sur les années 2014 et 2015. La certification est prévue en 2016.

Le groupe LATECOERE est déterminé à poursuivre les actions permettant d'assurer l'amélioration continue de sa performance environnementale. La mise en œuvre de procédures sur les sites permet de maîtriser les situations d'urgence ou les accidents réels et de prévenir ou réduire les impacts environnementaux négatifs potentiels.

De manière à mettre en place localement un système de management environnemental, le groupe LATECOERE a créé la fonction de responsable environnement sur les sites principaux. Cette première étape a ainsi permis de structurer les actions au niveau des sites pour maîtriser les impacts environnementaux liés à leur exploitation.

A la suite de l'audit environnement 2011, le groupe LATECOERE s'est doté d'une structure centrale de coordination pour améliorer l'alignement des activités à la stratégie environnementale du Groupe, assurer la veille réglementaire, et pour favoriser l'échange des bonnes pratiques entre les divers sites.

Cinq sites ont mis en place des organisations participatives, basées sur l'information et la formation de l'ensemble de leurs salariés, permettant de garantir un management environnemental dans la durée, et de s'assurer d'une bonne gestion globale autour des activités opérationnelles. Le programme d'information et de formation a permis à l'ensemble des salariés LATECOERE de :

- Connaître l'organisation environnementale mise en œuvre au sein de LATECOERE et les enjeux en découlant
- Connaître les principes fondamentaux de l'ISO 14001
- Connaître leur implication concrète
- Connaître les risques environnementaux
- Créer un état d'esprit afin que les salariés s'approprient la démarche et s'impliquent au quotidien

Le groupe LATECOERE conduit régulièrement une évaluation du risque incendie. Par cette action, le groupe maîtrise les risques liés aux situations d'urgence.

D'autres mesures portant directement sur l'environnement sont déployées ou en cours de déploiement. C'est le cas notamment des mesures prises dans le cadre de la réglementation Européenne REACH sur les substances et les préparations chimiques.

Le groupe utilise des produits, articles ou matières comportant des substances dites « extrêmement préoccupantes » au sens de la réglementation REACH, en interne et au travers de fournisseurs qualifiés. Les éléments que livre le groupe sont destinés à être intégrés dans des avions, et ses clients lui imposent la plupart du temps les matières et procédés devant être utilisés, ce qui rend très faible la marge de manœuvre pour les évolutions. Une organisation spécifique a été mise en place. Elle a identifié le statut de la société vis-à-vis de la réglementation REACH ainsi que les substances utilisées. En particulier, LATECOERE a mis en place un référent qui pilote les activités des services impactés au travers d'un groupe de travail. Les actions entreprises à ce jour sont bien entendu la communication aux clients quant à la présence de toute substance candidate et dont la teneur est supérieure à 0,1% en rapport masse/masse, mais également la recherche de substances candidates dans tous les nouveaux produits introduits sur les sites de production, ceci afin de travailler sur la substitution des produits à risques. Environ 1200 références livrées à Airbus sur cette période ont été analysées et les résultats ont été communiqués au moyen des MDF (Material Declaration Form) proposés par le client. A ce jour, pour tout nouveau chantier, ces analyses sont réalisées en amont, la prise en considération des substances candidates se fait dès la conception de l'article dans les cas où la substitution n'est pas possible. En parallèle, les analyses sont affinées à chaque évolution de la « candidate list » pour tous les articles dont la livraison est toujours d'actualité. Un contrôle de cette organisation par la DREAL a été effectué en décembre 2013 et a confirmé la pertinence des mesures prises. Les actions se poursuivent en 2014 et 2015 avec en

particulier la communication à nos clients des articles concernés et des mesures particulières à prendre le cas échéant. Doté d'une veille réglementaire assurée par un organisme extérieur, les sociétés du groupe LATECOERE, après avoir identifié la présence de ces substances dans les articles livrés, met en place une traçabilité de ces substances chimiques, intègre les contraintes pour l'utilisation de certaines préparations chimiques dans ses procédés de fabrication et ses produits et peut être amené à gérer l'obsolescence ou l'interdiction d'une substance, et son remplacement potentiel par une autre substance autorisée avec l'accord de ses clients, et le cas échéant en informe l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ainsi que ses clients.

7.2.2 Utilisation durable des ressources¹

Le groupe LATECOERE a peu d'influence sur la consommation de matière première car les matériaux et les processus utilisés sont largement définis par les clients et permettent peu d'économies complémentaires. Toutefois, des initiatives Groupe ont permis de limiter l'utilisation des ressources comme notamment la commande de plaques pré-usinées ou préformées auprès des fournisseurs de métaux, ce qui limite la production de chutes et de copeaux. Ces chutes et copeaux sont revendus pour être valorisés. Pour le périmètre Aérostructure ont été ainsi recyclés 416 tonnes d'aluminium, 95 tonnes d'acier et 3 tonnes de titane.

Les consommations d'eau, et d'énergies, sont suivies au travers des bilans annuels, dont certains, selon les sites et en fonction de la réglementation locale, sont fournis aux administrations compétentes.

La consommation d'eau est globalement maîtrisée sur l'ensemble des sites du Groupe. La tendance démontre une diminution continue de la consommation au cours des dernières années. La consommation globale du groupe de la ressource eau a été de 55 447 m3 en 2014. La fourniture n'a pas été soumise à des contraintes locales au cours de cette année. Le tableau ci-après montre l'évolution de la consommation en eau au cours des dernières années pour l'ensemble des sites². Il est à noter que les consommations de la branche Aérostructure représentent en 2014 près de 75% de la consommation totale du groupe.

¹ Le site d'Hermosillo qui a démarré ses activités en 2013 dans des locaux en location est intégré dans le bilan à compter de l'exercice 2014. Ce site couvre les activités Aérostructure Industrie et Systèmes d'Interconnexion. Compte tenu de la difficulté d'obtenir les consommations par activité, la totalité des consommations de ce site est intégrée au titre de l'Aérostructure Industrie.

² Hors site du Purpan pour lequel les données 2014 ne sont pas disponibles.

Eau (m ³)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2012	41 246	811	14 615	56 672
2013	34 813	843	12 134	47 790
2014	41 568	621	13 258	55 447

Le groupe a consommé en total 32,2 millions de kWh en 2014 dont 76% sous forme d'électricité. Cette consommation globale est en diminution de près de 8% entre 2012 et 2014 qu'il convient de rapporter à une augmentation du chiffre d'affaires (hors éléments exceptionnels et facturation non récurrente) de 19,3% sur la même période. Outre une maîtrise globale de la consommation énergétique, le Groupe a bénéficié d'un hiver 2014 particulièrement doux qui a notamment permis de baisser la consommation de gaz destiné au chauffage des locaux.

Electricité (millions de kWh)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2012	17,70	0,55	4,50	22,75
2013	18,456	0,53	4,98	23,96
2014	19,85	0,49	4,03	24,37

Gaz (millions de kWh)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2012	11,49	0,19	0,42	12,10
2013	12,29	0,18	0,50	12,96
2014	7,37	0,13	0,36	7,86

Il apparaît que l'activité Aérostructure représente près de 85% de la consommation du Groupe et est donc bien plus consommatrice en énergie que les autres activités.

L'optimisation de l'utilisation de la superficie des sites est un sujet qui est intégré dans la stratégie du groupe par une rationalisation des sites.

Les sites sont généralement construits de façon dense, cherchant à optimiser l'espace utilisé pour la production.

Le groupe cherche à être économe dans l'utilisation des sols et ainsi limiter son impact sur l'artificialisation des sols. En excluant le site de Gimont, qui constitue une réserve foncière du groupe, les sols sont en moyenne occupés par une partie bâtie de 55%. La surface globale utilisée pour l'ensemble de ses activités est d'environ 400 000 m². Il n'y a pas eu d'évolution significative des surfaces bâties au cours de la dernière année.

7.2.3 Pollution et gestion des déchets

En ce qui concerne le recyclage de déchets, tous les sites participent à la démarche et ont mis en place un système de collecte sélective. Il y a toutefois un effort de quantification à mener sur de nombreux sites.

Les sites européens, classés sous ICPE ou IPPC, ont une obligation légale de suivi de leurs émissions de COV (composés organiques volatiles) au niveau de leur process de fabrication. Ainsi, en fonction des résultats des différents audits et des tendances dégagées, le groupe recherche les solutions les plus efficaces à mettre en place pour réduire les rejets.

Pour ce qui concerne les niveaux de bruit et les émergences sonores du site de Périole, en 2013 et 2014, d'importants travaux ont été entrepris pour notamment réduire le bruit de certains équipements. Une cartographie complète des émissions sonores du site sera réalisée début 2015. Les autres sites ne posent pas de problèmes particuliers en ce qui concerne le bruit et les émergences sonores.

En 2014, un diagnostic environnemental a été réalisé sur le site de Toulouse. Il a confirmé un impact en COHV au droit du piézomètre amont, limité aux bordures nord-ouest et ouest du site. De plus des teneurs au droit de l'ancienne droguerie ont été mesurées avec un profil différent de l'impact au droit du piézomètre amont.

Toutefois les calculs de risque sanitaire montrent que les niveaux sont inférieurs aux critères recommandés par la circulaire du 8 février 2007 pour les scénarii industriels intérieur et extérieur.

Des investigations complémentaires sur les sols seront nécessaires afin de vérifier si une source sol est présente et/ou si les concentrations mesurées proviennent uniquement du dégazage de la nappe.

7.2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le groupe LATECOERE a donné priorité au cours des dernières années à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'adaptation de son outil industriel.

La principale source de rejets de gaz à effets de serre du groupe LATECOERE est liée à sa consommation énergétique. Priorité a été ainsi donnée à la diminution de la consommation sur le site le plus ancien (site de Périole) qui présentait un potentiel significatif d'amélioration. La diminution de la consommation énergétique sur ce site de l'ordre de 50% en quatre ans a permis de diminuer la consommation globale du groupe de l'ordre de 20% et ainsi contribué à la diminution de l'émission de gaz à effet de serre. Le choix d'une fourniture en gaz naturel pour les besoins d'énergie des sites de Périole et de Prague constitue également un effet positif pour ce qui concerne les émissions. Ce constat sera vérifié dans l'avenir par la mise en place d'une corrélation entre la consommation énergétique et la production du site.

D'autre part, conformément à la législation, le Groupe LATECOERE a effectué sur le périmètre français en 2012 un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour ses sites français. Ce bilan a porté sur les émissions effectuées pour l'exercice 2011 et concernant les scopes 1 et 2 détaillés dans l'article 75 la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Le bilan synthétique des émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations de gaz et d'électricité sur le périmètre global est présenté ci-dessous (les valeurs sont calculées en utilisant la Base Carbone ADEME comme source de facteurs d'émission) :

Emissions de GES (T Eq CO2)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2013	7 714,5	71,3	1 480,9	9 266,8
2014	7 886,5	55,8	1 099,7	9 042,1

Au niveau mondial, le Groupe a, en 2014, émis 9042 tonnes¹ équivalent CO2 à comparer à 9267 tonnes émises en 2013.

En ce qui concerne la prise en compte des impacts du changement climatique, l'activité même de LATECOERE sur ses sites ne fait pas relever dans une première approche des indices majeurs vis-à-vis de besoins d'adaptations. Les sites ne sont notamment pas situés dans des zones inondables.

Au niveau de son métier le groupe reste évidemment sensible à la question puisque ses clients et les associations professionnelles dont il fait partie ont fait de l'adaptation au changement climatique un des enjeux majeur de progrès pour les années à venir.

¹ Les données 2013 et de 2014 sont comptabilisées sur un périmètre monde pour les scopes 1&2 et ne sont pas comparables aux données précédentes qui étaient uniquement comptabilisées sur un périmètre France. Dans ce bilan, en l'absence de précision, les consommations de gaz sont supposées en PCI ce qui maximise la valeur des émissions.

7.2.5 Protection de la biodiversité

Aucun des sites du groupe ne se trouve dans une zone naturelle spécifiquement protégée, notamment Natura 2000 pour ce qui concerne les sites européens, ou à proximité immédiate d'une telle zone. Les actions prioritaires sont donc orientées autour de l'exploitation des sites pour diminuer de façon continue l'impact industriel sur l'environnement et par ce fait également sur la biodiversité de façon plus large.

L'impact des activités du groupe sur la biodiversité est analysé dans une première approche par ses émissions

industrielles et son occupation des sols. Les sites effectuant des rejets d'eaux les plus élevés ont signé des conventions de rejets avec des stations d'épuration pour la meilleure prise en compte de leurs rejets au niveau du traitement avant l'introduction finale des eaux épurées dans le milieu naturel.

Ainsi, fort de l'analyse qui a pu être portée sur les risques d'atteinte à l'environnement, le groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place des provisions et garanties.

7.3 Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Latécoère S.A. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹⁰, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre novembre 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹¹.

¹⁰ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

¹¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre 7 « Responsabilité sociale, sociétale, environnementale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹² :

¹² Informations sociales :

- Informations quantitatives : Effectif total et répartition par âge, sexe et zone géographique, Nombre d'embauches et Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'heures de formation, Nombre d'accidents du travail avec arrêt, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et Taux de gravité.
- Informations qualitatives : Les conditions de sécurité au travail, Les politiques mises en œuvre en matière de formation, Les mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes.

Informations environnementales :

- Informations quantitatives : Consommation d'eau, Consommation électrique, Consommation de gaz naturel, Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations de gaz et d'électricité.
- Informations qualitatives : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol.

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités¹³ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 38% des effectifs et entre 50% et 66% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Informations sociétales :

- Informations qualitatives : La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux, L'importance de la sous-traitance.

¹³ Latécoère S.A (France), Latécoère Services (France) sur les indicateurs « Taux d'absentéisme », « Taux de fréquence » et « Taux de gravité », Latelec (France) sur les indicateurs « Taux d'absentéisme », « Taux de fréquence » et « Taux de gravité », et Latécoère Czech Republic (République Tchèque).

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Certaines Informations RSE¹⁴ sont communiquées sur un périmètre restreint à certaines entités françaises qui contribuent à 48% du périmètre consolidé.
- Certaines Informations RSE¹⁵ mériteraient d'être davantage développées, en particulier en communiquant des informations chiffrées.

Paris La Défense et Labège, le 29 avril 2015

KPMG S.A.

Michel Dedieu
Associé

Philippe Arnaud
Associé
Département Changement Climatique &
Développement Durable

¹⁴ Notamment les indicateurs « Taux d'absentéisme », « Nombre d'heures de formation », « Nombre d'accidents du travail avec arrêt », « Taux de fréquence » et « Taux de gravité ».

¹⁵ Notamment les informations relatives à la quantité de matières premières consommées, aux déchets produits et aux émissions de composés organiques volatils.

8 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

8.1 Informations concernant l'émetteur

Forme de la société

La Société LATECOERE a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant délibération de l'Assemblée Générale Constitutive du 31 mai 1922. La société est inscrite au registre du commerce des sociétés de TOULOUSE, sous le n° : 572 050 169. Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux peuvent être consultés au siège social indiqué ci-dessus. La société est enregistrée sous le code N.A.C.E. : 3030Z (article 1 des statuts).

Les activités de la société sont régies par la loi française.

Dénomination (article 2 des statuts)

La Société est dénommée LATECOERE.

Objet (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'étude, la conception, la fabrication, la vente, l'installation, la location, la maintenance et l'exploitation de toutes pièces et ensembles de pièces ou matériels mécaniques, hydrauliques, électriques, électromécaniques et électroniques, utilisés directement ou indirectement dans l'industrie aéronautique ou spatiale et plus généralement dans toutes les industries faisant référence à des moyens de locomotion ou d'essais dans les domaines aéronautiques, terrestres et maritimes ainsi que dans les industries qui s'y rattachent.
- L'étude, la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabriques, leur exploitation, concession, apports et vente à toutes personnes et dans tous pays.
- La participation par tous moyens dans toutes entreprises ou groupements français ou étrangers, quelle que soit leur forme pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège de la Société est à TOULOUSE (Haute-Garonne) 135 rue de Périole.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 31 mai 1922, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Année sociale (article 20 des statuts)

L'année, sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Etablissement secondaire

Zone artisanale La Fourcade, 32200 GIMONT

Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Affectation et répartition du bénéfice – boni de liquidation (article 21 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément, les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France, indiqué dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des Actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées conformément aux dispositions législatives réglementaires.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée Générale fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Forme des actions, franchissements de seuils (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par le code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs, dont l'identité lui a été révélée, sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut également demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci.

En outre, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de

détenir une fraction de 2 % du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été franchi. Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, de chaque seuil du capital social ou des droits de vote de la Société contenant la fraction de 1 % du capital social ou des droits de vote au-delà du seuil légal de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société. Il est précisé que le calcul des fractions susvisées du capital social ou des droits de vote de la Société se fera en application des dispositions du Code de commerce relatives au calcul des seuils légaux de participation.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social.

Directoire (article 14 des statuts)

COMPOSITION ET DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance à deux minimum, sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de deux membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le membre du Directoire qui représente l'un de ses collègues a deux voix et chaque membre ne peut disposer que d'un pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de Surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction générale de la Société.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de Commerce au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents

comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux; les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance.

Conseil de surveillance (article 15 des statuts)

COMPOSITION ET DURÉE DE FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

Si le Conseil de Surveillance comprend des membres liés à la Société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction, sauf cas expressément prévu par la loi.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un quart des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil de Surveillance comprend, en outre, un membre nommé parmi les salariés (salariés de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L 225-180 du code de commerce) membres du Conseil de Surveillance d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenant des actions de la Société et dont la candidature est proposée par ces conseils. Ce membre est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires aux conditions de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires. En outre, en cas de pluralité de candidats, sera nommé membre le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de voix lors du vote de l'Assemblée Générale. En cas de perte, pour quelque raison que ce soit, soit de la qualité de salarié, soit de la qualité de membre de Conseil de Surveillance d'un FCPE, le membre nommé en application des présentes dispositions sera réputé démissionnaire d'office.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil de Surveillance à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre local ou localité, mais avec le consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise le Directoire, dans les conditions et limites fixées par les textes en vigueur, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres la somme globale ainsi allouée.

Le Conseil de Surveillance allouera une rémunération annuelle à son Président dont les modalités seront fixées lors de sa nomination.

Eléments de changement de contrôle

A la connaissance de la Société, aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement ne pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Informations sur les participations

Aucune prise de participation significative, au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2014.

8.2 Informations concernant le capital

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « C ». Code ISIN : FR 0000032278

8.2.1 Capital au 31 décembre 2014 (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de VINGT TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT EUROS (23 090 998 €). Il est divisé en ONZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (11.545.499) actions ordinaires de DEUX EUROS (2 €) chacune.

Le capital de la société est entièrement libéré au 31 décembre 2014.

8.2.2 Capital autorisé non émis

Les délégations de compétence et autorisations accordées au Directoire en matière d'augmentations de capital en vigueur au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation et échéance	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital (en € ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créances (en €)	Montant utilisé au 31 décembre 2014
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires – dans le cadre d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGM du 19 mai 2014 (19 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	10 500 000 ⁽¹⁾	400 millions ⁽⁴⁾	Néant
Autorisation de fixer le prix d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société à émettre dans le cadre d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 19 mai 2014 (20 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 12 mois ⁽³⁾	N/A	Néant
Autorisation d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 19 mai 2014 (21 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	15% de l'émission initiale ⁽⁴⁾	N/A	Néant
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société	AGM du 19 mai 2014 (22 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	10% du capital social de la Société ⁽⁴⁾	400 millions ⁽²⁾	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	AGM du 19 mai 2014 (23 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	40 millions ⁽¹⁾	N/A	Néant
Autorisation de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues	AGM du 19 mai 2014 (25 ^e résolution)	18 mois 19-nov-15	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 24 mois ⁽⁵⁾		Néant

(1) Le montant nominal de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 40 millions d'euros fixé à la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(2) Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 400 millions d'euros fixé à la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(3) Le montant nominal de l'augmentation de capital réalisé en vertu de l'autorisation concernée s'impute sur le plafond global de 10 500 000 euros fixé à la 19^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(4) Ce pourcentage s'impute sur le montant du plafond global de 40 millions d'euros fixé à la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(5) La limite de 10% s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social de la Société postérieurement à l'AGM du 19 mai 2014.

8.2.3 Capital potentiel

Bons de Souscriptions d'Actions

Les Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ont été émis simultanément aux obligations convertibles.

Ces BSA sont admis aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 29 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010910562. Chaque BSA permettra de souscrire à 1 action nouvelle pour un prix fixé à 10 € par action nouvelle. Le nombre de BSA théorique au 31

décembre 2014 s'élève à 4 229 496 sur la base du nombre d'actions total de la société LATECOERE diminué du nombre d'actions auto-détenues.

Au cours de l'exercice 2014, 36 906 BSA ont été exercés.

8.2.4 Evolution du capital social au cours des cinq dernières années

	Montant des variations du capital en €		Montant du capital en €	Nombre cumulé d'actions et certificats d'investissement
	Nominal	Primes et Incorporation de réserve		
Exercice 2010				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2011				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2012				
Obligations converties	1 391 992	5 567 968	1 391 992	695 996
Bons de souscriptions exercés	35 522	142 088	35 522	17 761
TOTAL	1 427 514	5 710 056	18 647 508	9 323 754
Exercice 2013				
Obligations converties	4 328 008	17 312 032	4 328 008	2 164 004
Bons de souscriptions exercés	41 670	166 680	41 670	20 835
TOTAL	5 797 192	23 188 768	23 017 186	11 508 593
Exercice 2014				
Bons de souscriptions exercés	73 812	295 248	73 812	36 906
TOTAL	115 482	461 928	115 482	11 545 499

Aucune société contrôlée par LATECOERE n'a notifié de participation au capital de cette dernière. A la connaissance de l'émetteur, aucune action n'a été portée à un compte d'instruments financiers gagés.

8.2.5 Titres auto-détenus

Au 31 décembre 2014, la société LATECOERE détient 12 421 (0,11%) de ses propres actions. Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements relatifs aux actions auto-détenues au cours de l'exercice 2014.

<i>En quantité</i>	31-déc.-13	Acquisitions	Cessions	31-déc.-14	% du Capital
Titres LATECOERE	8 200	623 232	619 011	12 421	0,11%
<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	Acquisitions / Provisions	Cessions	31-déc.-14	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	104	7 585	7 581	108	8,70

8.2.6 Informations relatives au programme de rachat d'actions

8.2.6.1 Bilan du précédent programme au cours de l'exercice 2014

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées :	623 232
Cours moyen des achats :	12,27 €
Nombre d'actions vendues :	619 011
Cours moyen des ventes :	12,25 €

Montant total des frais de négociation : 0

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 12 421

Valeur évaluée au cours d'achat : 152 389 €
 Valeur nominale : 24 842 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	0%
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0%
Opérations de croissance externe	0%

Les titres détenus à ce jour répondent uniquement à l'objectif de liquidité. Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

8.2.6.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Bilan du précédent programme au 28/02/2015

La déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 01/03/2014 au 28/02/2015 se présente comme suit :

	Flux bruts cumulés (1)		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme	
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	585 673	590 055	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	11,16	11,12		
Montants	6 534 346	6 562 176		

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

8.2.6.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28 février 2015

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 5 390 représentant 0,05% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 100%
- Opérations de croissance externe : 0%
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0%

- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0%
- Annulation : 0%

8.2.6.4 Programme de rachat d'actions proposé

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 19 mai 2014
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital de la Société, soit à titre indicatif, et sans tenir compte des actions déjà

détenues par la Société, neuf cent trente deux mille quatre cent soixante quinze (1.150.859) actions de la Société à la date du 31 décembre 2013, représentant un montant maximum théorique de dix huit millions six cent quarante sept mille cinq cent euros (23.017.186 €), étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital postérieurement à la présente Assemblée Générale.

- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme**: 23 017 186 euros
- **Modalités** : L'acquisition des actions de la Société pourra être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, et par tous moyens, sur tout marché, en dehors du marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, par utilisation de mécanismes optionnels ou par utilisation d'autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les objectifs sont les suivants :

- leur annulation, sous réserve de l'approbation de la vingtième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- la conservation pour la remise d'actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément

aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;

- leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuites d'actions, (iii) d'opérations d'actionariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise réalisées dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abonnement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote et/ou (iv) d'allocations d'actions au profit des salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ; et/ou
- l'animation du marché des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 mai 2014.

8.2.7 Politique de distribution de dividendes

Le Groupe souhaite, tout en restant cohérent avec les pratiques du marché, continuer à associer ses actionnaires à ses résultats dès lors que les résultats du Groupe et sa situation financière le permettent.

8.3 Informations concernant l'actionariat

8.3.1 Répartition du capital et droit de vote

	31-déc-14		31-déc-13		31-déc-12	
	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote
Marché	82,5%	74,2%	73,6%	65,4%	63,2%	55,8%
Salariés*	7,8%	13,9%	9,1%	16,0%	11,8%	18,2%
SALVEPAR (Groupe TIKEHAU)	5,4%	8,1%	6,5%	9,0%	4,5%	8,0%
PRIGEST	4,3%	3,9%	3,7%	3,3%	9,0%	8,0%
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	0,0%	0,0%	4,8%	4,3%	5,0%	4,4%
ODDO	0,0%	0,0%	2,3%	2,1%	0,0%	0,0%
ALURA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%
MONETA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	104,5%	108,0%

***Salariés :**

(par l'intermédiaire de trois fonds communs de placement d'entreprise et d'une société civile)

FCPE « A »:	0,5 %
FCPE « B »:	6,9 %
Soc. Civ. de la Roseaie:	<u>0,4 %</u>
Total Salariés :	7,8 %

Au 31 décembre 2014, aucun autre actionnaire ne détient à la connaissance de la société, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

En 2014, les franchissements de seuil suivants ont été signalés :

- 17 octobre, PRIGEST, franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital,
- 12 novembre, FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital,
- 22 novembre, FCPE « B », franchissement à la baisse du seuil de 10% du capital,
- 30 décembre, SALVEPAR, franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital

Une étude TPI réalisée en janvier 2014, montre que la Société compte plus de 13 000 actionnaires.

Situation au 28 février 2015

	% de Capital	% de droit de vote
Marché	83,5%	75,2%
Salariés	7,7%	13,7%
SALVEPAR (Groupe TIKEHAU)	5,3%	8,0%
PRIGEST	3,5%	3,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

8.3.2 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation pouvant être demandée en Assemblée Générale par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital social, en cas de non déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, conformément à l'article 9 des statuts.

Un droit de vote double a été conféré à des actions de la Société (article 18 des statuts). Cette disposition a été mise en place lors de l'Assemblée Générale du 20 juillet 1988. Nous rappelons que selon les dispositions légales le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

A l'exception du droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, il n'existe pas de titre comportant de droits de contrôle spéciaux.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire, à leur pouvoir et les règles relatives à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par la loi.

Les éléments relatifs aux indemnités susceptibles d'être dues aux membres du Directoire en raison de la cessation de leur contrat de travail ou de leur mandat social selon le cas, font partie des conditions de rémunération décrites ci-dessus.

Les droits de vote attachés aux actions LATECOERE détenues par le personnel au travers du F.C.P.E. actions LATECOERE sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du F.C.P.E. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

8.4 Données boursières

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la société compte 11 545 499 actions cotées, représentant 12 848 492 droits de vote.

Fiche signalétique et place de cotation

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « C ». Code ISIN : FR 0000032278

Détail du cours de l'action

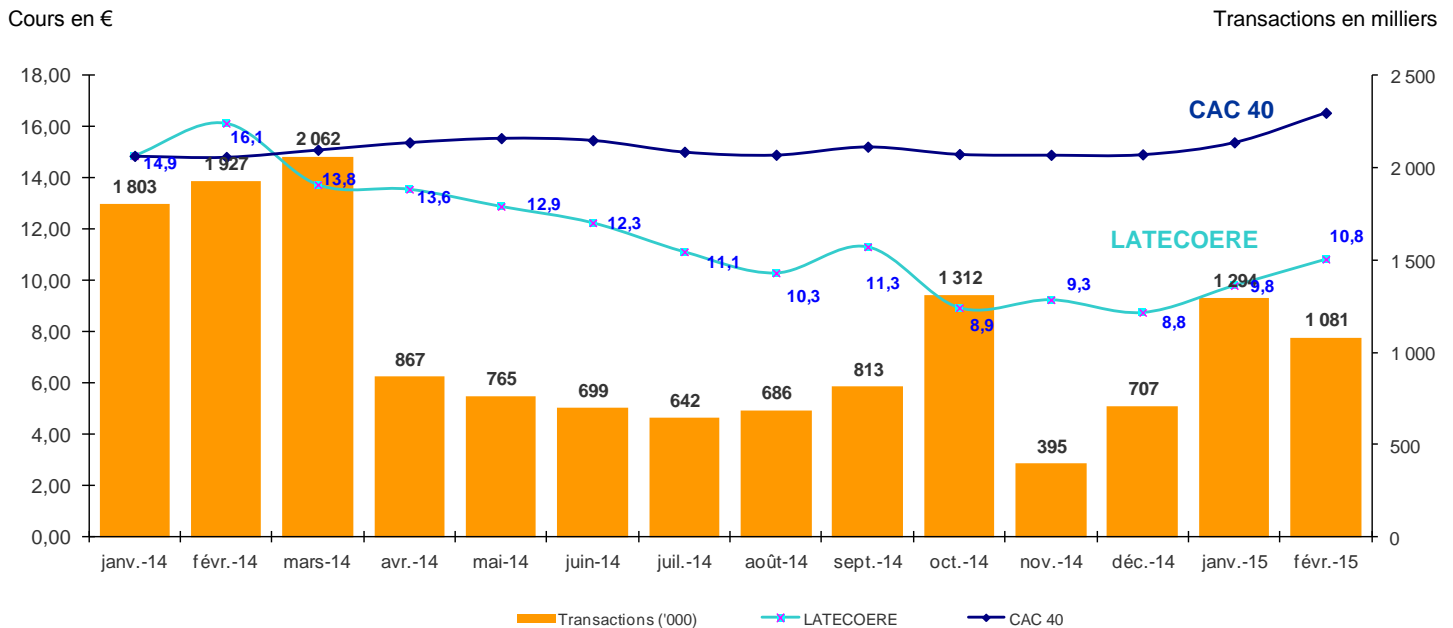
	Plus haut cours (clôture)	Plus bas cours (clôture)	Cours moyen échangés	Nombre de titres
janvier-14	16,65	13,36	14,87	1 802 630
février-14	17,24	13,80	16,14	1 926 700
mars-14	15,00	12,70	13,75	2 061 882
avril-14	14,30	12,95	13,57	867 367
mai-14	13,78	12,52	12,90	764 781
juin-14	13,05	11,13	12,26	699 389
juillet-14	12,20	10,77	11,13	642 072
août-14	10,99	9,62	10,30	685 892
septembre-14	12,30	10,14	11,32	812 766
octobre-14	11,15	7,57	8,95	1 311 646
novembre-14	9,63	8,82	9,26	395 326
décembre-14	9,22	8,44	8,76	707 039
janvier-15	11,92	8,58	9,81	1 293 996
février-15	11,72	9,72	10,84	1 080 705

Source : SYMEX Economics SA

Détail du cours du BSA

	Plus haut cours (clôture)	Plus bas cours (clôture)	Cours moyen échangés	Nombre de titres
janvier-14	6,69	4,20	5,55	401 122
février-14	7,15	4,51	6,33	351 775
mars-14	5,15	4,00	4,60	210 887
avril-14	4,92	3,65	4,45	272 833
mai-14	3,84	2,76	3,27	725 085
juin-14	3,30	2,78	3,08	76 682
juillet-14	2,85	2,03	2,50	305 876
août-14	2,66	1,70	2,13	103 669
septembre-14	3,00	2,15	2,59	142 478
octobre-14	2,48	0,68	1,21	437 417
novembre-14	1,16	0,97	1,06	39 977
décembre-14	1,04	0,82	0,96	135 714
janvier-15	2,29	0,90	1,40	518 143
février-15	2,24	1,10	1,74	340 165

Source : SYMEX Economics SA

Evolution du cours


8.5 Politique d'information

Communication financière

LATECOERE continue à faire porter tous ses efforts sur la politique de communication financière afin de la rendre la plus transparente possible et de répondre à la demande de ses nombreux actionnaires, aussi bien institutionnels que personnes physiques. À l'égard des analystes financiers, gestionnaires de fonds de placement et autres professionnels de la finance, la communication financière de LATECOERE, s'appuie notamment sur :

- une réunion semestrielle de présentation des comptes, de la stratégie et des perspectives, organisée dans le cadre de la SFAF,
- des rencontres fréquentes avec les analystes et les investisseurs, tant en France qu'à l'étranger,
- des communiqués de presse périodiques sur les résultats ou les événements marquants de la société,
- des contacts avec les acteurs de la presse, régionale ou nationale, spécialisée ou généraliste,

Un site Internet (latecoere.fr) permet d'accéder directement à toutes les informations, générales ou financières.

Responsable de la communication financière

Olivier REGNARD
 Directeur Administratif et Financier
 Tél. : +33 (0)5 61 58 77 00
olivier.regnard@latecoere.fr

9 RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

9.1 Responsable du document

Frédéric MICHELLAND, Président du Directoire, nommé le 4 novembre 2013, dont le mandat a été renouvelé le 29 octobre 2014 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 6 janvier 2021.

9.2 Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent une observation, figurant au chapitre 3.7 dudit document relative à la situation du Groupe au regard de la continuité d'exploitation.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence 2013 et le Document de Référence 2012 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant au chapitre 3.7 du Document de Référence 2013 et au chapitre 3.7 du Document de Référence 2012. »

Le Président du Directoire
Frédéric MICHELLAND

9.3 Responsabilité du contrôle des comptes

KPMG SA

Rue Carmin – BP 17610 – 31676 Labège Cedex
 Commissaire aux Comptes titulaire
 Représenté par Monsieur Michel DEDIEU
 Nommé le : 25/06/1993, renouvelé le : 03/04/2014
 Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

GRANT THORNTON

100, rue de Courcelles – 75017 PARIS
 Commissaire aux Comptes titulaire
 Représenté par Monsieur Gilles HENGOAT
 Nommé le : 10/06/1983, renouvelé le : 30/06/2011
 Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

KPMG Audit ID

Immeuble le Palatin- 3, cours du Triangle- 92939 Paris La Défense cedex
 Commissaire aux Comptes suppléant
 Nommé le : 6/05/2004, renouvelé le : 03/04/2014
 Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE (IGEC)

3 rue Léon Jost – 75017 PARIS
 Commissaire aux Comptes suppléant représenté par Monsieur Vincent PAPAIZIAN
 Nommé le : 30/06/2011
 Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

9.4 Publicité des honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	KPMG				GRANT THORNTON			
	Montant		%		Montant		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit :								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	185	178	45%	26%	138	134	97%	49%
- Filiales intégrées globalement	201	272	49%	39%	5	5	3%	2%
Missions accessoires								
- Emetteur	9	225	2%	32%	0	138	0%	50%
- Filiales intégrées globalement	1	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	395	674	96%	97%	143	276	100%	100%
Autres prestations, le cas échéant :								
- Juridique, fiscal, social	16	19	4%	3%	0	0	0%	0%
- Technologie de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Audit interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	16	19	4%	3%	0	0	0%	0%
TOTAL	411	693	100%	100%	143	276	100%	100%

10 INFORMATIONS HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés 2013 et les comptes annuels 2013 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurent aux paragraphes 3 et 4 du Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 avril 2014 ;
- les informations financières clés, le Rapport de Gestion de la Société et du Groupe et l'ensemble des informations financières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurent aux paragraphes 2, 5, 6, 7,8 et 11 du Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 avril 2014 ;
- les comptes consolidés 2012 et les comptes annuels 2012 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurent aux paragraphes 3 et 4 du Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2013 ;
- les informations financières clés, le Rapport de Gestion de la Société et du Groupe et l'ensemble des informations financières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurent aux paragraphes 2, 5, 6, 7 et 8 du Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2013.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

11.1 Documents accessibles au public

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la société LATECOERE devant être mis à la disposition des actionnaires peut être consulté au siège social de la société. Par ailleurs, le Groupe LATECOERE met à la disposition de ses actionnaires sur son site internet (www.latecoere.fr) une large gamme de documents (communiqués financiers, rapports financiers, documents de référence, présentation aux analystes, etc.).

11.2 Diffusion de l'information annuelle

Date	Support	Informations
22-janv.-14	Communiqué	Chiffre d'affaires annuel 2013
27-févr.-14	Communiqué	Résultat annuel 2013
11-avr.-14	Communiqué	Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2014, Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
28-avr.-14	Communiqué et site web	Mise à disposition du Document de Référence 2013
23-juin-14	Communiqué	Eric Gillard, Directeur Général, en charge des opérations et membre du Directoire, quitte ses fonctions au sein du Groupe. Le Directoire sera complété ultérieurement.
23-juin-14	Communiqué	Réorganisation de la gouvernance opérationnelle de l'Aérostructure
13-mai-14	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2014
28-juil.-14	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2014
27-août-14	Communiqué	Nomination d'Olivier Regnard en tant que membre du Directoire
2-sept.-14	Communiqué	Résultat semestriel 2013
2-sept.-14	Communiqué et site web	Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2014
30-oct.-14	Communiqué	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014
23-déc.-14	Communiqué	Nomination de Rémy Suhas en tant que Directeur des Opérations Aérostructure

11.3 Tableau de concordance du document de référence

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004	Rapport LATECOERE Emplacement correspondant	Page
1 PERSONNES RESPONSABLES		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	9.1 Responsable du document	170
1.2 Attestation des personnes responsables	9.2 Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du document de référence	170
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	9.3 Responsabilité du contrôle des comptes	171
2.2 Démission des contrôleurs légaux	- Non applicable	-
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1 Informations financières historiques	1.1 Chiffres clés	6
3.2 Informations financières intermédiaires	- Non applicable	-
4 FACTEURS DE RISQUE	5 Facteurs de risques	106
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la société	1.2.1 Historique du Groupe	9
▪ Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.1 Informations concernant l'émetteur	158
▪ Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	8.1 Informations concernant l'émetteur	158
▪ Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.1 Informations concernant l'émetteur	158
▪ Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, Adresse et numéro de téléphone de son siège	8.1 Informations concernant l'émetteur	158
▪ Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.1 Historique du Groupe	9
5.2 Investissements		
▪ Principaux investissements réalisés	3.6 Note 5 aux comptes consolidés	52
	10 Informations historiques	172
▪ Principaux investissements en cours	3.6 Note 5 aux comptes consolidés	52
▪ Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	2.5 Informations sur les tendances	28
	5.3.1 Continuité du système d'information	109
6 APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.3 Les activités du Groupe LATECOERE	12
6.1.2 Nouveaux produits	Non applicable	
6.2 Principaux marchés	1.3 Les activités du Groupe LATECOERE	12
	2.1.1 L'essentiel	20
6.3 Événements exceptionnels	2.1.1 L'essentiel	20
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, ou contrats	1.5 Recherche et Développement	17
	5 Facteurs de risques	106
6.5 Position concurrentielle	1.3 Les activités du Groupe LATECOERE	12
7 ORGANIGRAMME		
7.1 Description sommaire du Groupe	1.2 Présentation du Groupe LATECOERE	9
7.2 Liste des filiales importantes	1.2.2 Organigramme consolidé simplifié du Groupe	11
8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.4 Propriétés immobilières, usines et équipements	17
8.2 Questions environnementales	7.2 Responsabilité environnementale	149
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1 Situation financière	2.1.1 L'essentiel	20-24
	2.2 Activité de la société mère en 2014	25-26
	2.3 Activité des filiales et participations en 2014	27-28
	3.6 Note 10.2 de l'annexes au comptes consolidés	58
	3.6 Note 13.1 de l'annexes au comptes consolidés	62
	3.6 Note 13.2 de l'annexes au comptes consolidés	63
9.2 Résultat d'exploitation	2.1.1 L'essentiel	20
10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1 Capitaux de l'émetteur	2.1.2 Informations complémentaires	23
	3.5 Tableau de variation des capitaux propres	37
	3.6 Note 10 de l'annexes au comptes consolidés - Capitaux propres	58
10.2 Flux de trésorerie	5.2.5 Risque de liquidité	108
	3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé	36
	3.6 Note 22.2 de l'annexes au comptes consolidés - Risque de liquidité	69
10.3 Financement et source de liquidité	5.2.5 Risque de liquidité	108
	3.6 Note 13 de l'annexes au comptes consolidés - Passifs financiers	61
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	5 Facteurs de risques	108
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues	5.2.5 Risque de liquidité	108
11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		
	1.5 Recherche et Développement	17
	2.4 Dépenses de Recherche et Développement	28
	3.6 Note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés	42
12 INFORMATION SUR LES TENDANCES		
	Mot des Présidents	5
	2.1.1 L'essentiel	20
	2.5 Information sur les tendances	28
13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	2.5 Information sur les tendances	28

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004	Rapport LATECOERE Emplacement correspondant		Page
14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
14.1 Information sur les organes d'administration et de direction	6.1	Le Directoire	110
	6.2	Le Conseil de Surveillance	117
	6.3.1.1	Le Directoire	124
	6.3.1.2	Le Conseil de Surveillance	128
14.2 Conflits d'intérêts	6.1.1	Mandats et fonctions	110
	6.2.1	Mandats et fonctions	117
	6.3.1.2	Le pouvoir de surveillance : le Conseil de Surveillance de Surveillance	128
15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
15.1 Rémunération et avantages versés	6.1.2	Remunérations	111
	6.2.2	Remunérations	118
15.2 Engagements de retraite	6.1.2.7	Autres éléments contractuels	113
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
16.1 Mandat des administrateurs	6.2.1	Mandats et fonctions	117
16.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages	4.6	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	102
16.3 Les Comités du Conseil	6.3.1.2	Le pouvoir de surveillance : le Conseil de Surveillance	128
16.4 Déclaration en matière de gouvernement d'entreprise	6.3	Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	124
17 SALARIÉS			
17.1 Nombre de salariés	7.1.2.2	Effectifs du Groupe	144
17.2 Participations et stock-options	6.1.2	Rémunérations	111
17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	8.3.1	Répartition du capital et droit de vote	166
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
18.1 Répartition du capital	8.3.1	Répartition du capital et droit de vote	166
18.2 Droits de vote	8.3.1	Répartition du capital et droit de vote	166
18.3 Informations sur le contrôle du capital	8.2	Informations concernant le capital	162-167
18.4 Changement de contrôle	8.3.1	Répartition du capital et droit de vote	166
	8.3.2	Autres informations	167
19 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	3.6	Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés	74
20 INFORMATIONS FINANCIÈRES			
20.1 Informations financières historiques	3.1 et 3.2	Etat de la situation financière consolidée et compte de résultat consolidé	32-34
20.2 Informations financières pro forma	-	Non applicable	-
20.3 États financiers	4	Comptes sociaux	79
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	4.5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	100
	3.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	77
20.5 Dates des dernières informations financières	11.2	Diffusion de l'information annuelle	173
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	-	Non applicable	-
20.7 Politique de distribution des dividendes	8.2.7	Politique de distribution de dividendes	166
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.1.5	Risques juridiques et fiscaux	107
	2.1.1	L'essentiel	20
	3.6	Note 24.4 de l'annexe aux comptes consolidés	73
20.9 Changements significatifs de la situation financière	2.1.1	L'essentiel	20
21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
21.1 Capital social			
21.1.1 Capital social	8.2.1	Capital au 31 décembre 2014 (article 8 des statuts)	162
▪ Titres non représentatifs du capital	-	Non applicable	-
21.1.3 Actions détenues par la Société	8.2.5	Titres auto-détenus	164
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	8.2.2	Capital autorisé non émis	163
	8.2.3	Capital potentiel	163
	3.6	Note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés	62
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	8.2.2	Capital autorisé non émis	163
	8.2.3	Capital potentiel	163
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	2.6.3	Evénements postérieurs à la clôture	29
	8.2.2	Capital autorisé non émis	163
	8.2.3	Capital potentiel	163
21.1.7 Historique du capital	8.2.4	Evolution du capital social au cours des cinq dernières années	164
21.2 Acte constitutif et statuts			
▪ Objet social	8.1	Informations concernant l'émetteur	158
▪ Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de direction	8.1	Informations concernant l'émetteur	158-162
▪ Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions	8.1	Informations concernant l'émetteur	158
▪ Modification des droits des actionnaires	8.1	Informations concernant l'émetteur	158
▪ Convocation et admission aux assemblées d'actionnaires	8.1	Informations concernant l'émetteur	158
▪ Changement de contrôle	8.1	Informations concernant l'émetteur	158
▪ Franchissements de seuils	8.1	Informations concernant l'émetteur	158
	8.3.1	Répartition du capital et droit de vote	166
22 CONTRATS IMPORTANTS			
	1.3	Les activités du Groupe LATECOERE	12
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	-	Non applicable	-
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC			
	11.1	Documents accessibles au public	173
	11.2	Diffusion de l'information annuelle	173
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS			
	2.3	Activités des filiales et participations en 2014	27
	3.6	Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés	49
	4.4	Note 20 de l'annexe aux comptes sociaux	97



GROUPE
LATECOERE

Siège social / Headquarters
135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse cedex 5 - France
Tel: +33 (0)5 61 58 77 00 - Fax: +33 (0)5 61 58 97 38
www.latecoere.fr

